

**DOCUMENT
d'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL
2019**

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
JUN 2019**

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Sommaire

Préambule.....	2
1. Rapport financier semestriel au 30 juin 2019	3
1.1 Environnement économique du 1 ^{er} semestre 2019	3
1.2 Activité et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du groupe BFCM	6
1.3 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2019	25
2. États financiers consolidés au 30 juin 2019 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	29
3. Rapport des commissaires aux comptes sur l’information financière semestrielle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	87
4. Etats financiers consolidés au 30 juin 2019 du groupe BFCM.....	89
5. Rapport des commissaires aux comptes sur l’information financière semestrielle du groupe BFCM.....	145
6. Gouvernance	147
6.1 BFCM – rapport sur le gouvernement d’entreprise	147
6.2 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – rapport sur le gouvernement d’entreprise	163
7. Informations concernant Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la BFCM – Événements récents et perspectives	184
7.1 Organigramme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.....	184
7.2 Répartition du capital de la BFCM au 30 juin 2019	186
7.3 Principaux risques et incertitudes pour le second semestre 2019	187
7.4 Événements récents propres à Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au groupe BFCM intéressant, dans une mesure importante, l’évaluation de sa solvabilité	187
7.5 Stratégie et objectifs	187
8. Documents accessibles au public – Responsable de l’information	207
9. Responsable de l’actualisation du document de référence et du rapport financier semestriel – Attestation	208
10. Table de concordance	209



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

incluant le rapport financier semestriel



Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 7 août 2019 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Préambule

En application de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le document de référence unique Crédit Mutuel Alliance Fédérale - BFCM 2018, déposé à l'AMF le 18 avril 2019 sous le numéro D.19-0359, est incorporé par référence au présent document d'enregistrement universel. Les numéros de pages des sections de ce document de référence permettant de satisfaire les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 sont reprises dans la table de correspondance figurant au point 11 du présent document d'enregistrement universel.

Le document de référence incorporé par référence est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'émetteur (www.bfcm.creditmutuel.fr).

Le présent document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'AMF, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est approuvé par l'AMF ainsi que ses éventuels amendements, et une note relative aux valeurs mobilières et le résumé approuvés conformément au règlement (UE) 2017/1129.

1. Rapport financier semestriel au 30 juin 2019

Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats du premier semestre 2019

1.1 Environnement économique du 1^{er} semestre 2019

1er semestre 2019 : les incertitudes persistent

La persistance des risques politiques et géopolitiques à l'échelle de la planète et les craintes concernant leurs impacts sur les perspectives de croissance ont soufflé le chaud et le froid sur les marchés financiers tout au long du semestre. Si l'activité a été résiliente en début d'année, portée par les espoirs d'un accord commercial sino-américain avant l'échec des négociations en mai, elle donne de plus en plus de signes de faiblesse. Dans ce contexte d'incertitudes élevées, les banques centrales ont nettement infléchi leurs discours et se préparent désormais à baisser leurs taux directeurs, si cela devait s'avérer nécessaire. Au global, les banquiers centraux contribuent à orienter les arbitrages sur les marchés financiers, à la hausse pour les actifs risqués et à la baisse pour les taux souverains.

En zone euro, la croissance a été meilleure qu'attendu depuis le début de l'année, mais les perspectives restent dégradées en raison de la persistance des facteurs de risque (Brexit, protectionnisme). D'une part, le ralentissement chinois et la guerre commerciale continuent de peser sur l'industrie européenne, qui est fortement dépendante de son commerce extérieur (notamment en Allemagne et en Italie). D'autre part, la consommation peine à gagner en puissance alors que les ménages, inquiets quant à leur avenir, épargnent en partie leurs gains de pouvoir d'achat (accélération des salaires, inflation faible). Sur le plan politique, l'accident eurosceptique aura été évité lors des élections européennes, mais l'approfondissement de la construction européenne semble compromis, ce qui ne permet pas à l'euro de rebondir face au dollar. Le scrutin a surtout redistribué les cartes de l'échiquier politique européen. En Italie, la Ligue est largement arrivée en tête, modifiant l'équilibre de la coalition. La question budgétaire est restée entière alors que Rome était sous la menace d'ouverture de procédure pour déficit excessif par Bruxelles, abandonnée début juillet. En Allemagne, les partis de la coalition au pouvoir ont encore reculé, ce qui fragilise A. Merkel. Les incertitudes politiques, les craintes concernant le cycle de croissance et l'absence de pressions inflationnistes ont conduit la BCE à se montrer de plus en plus prudente tout au long du semestre. Un discours encore plus accommodant a été acté lors de la réunion du 6 juin, alors que l'institution a lancé de nouveaux TLTRO (opération de refinancement à long terme) et a rappelé tous les outils dont elle disposait (baisses des taux directeurs ou achats d'actifs) pour soutenir l'inflation et l'activité. Elle s'est dite prête à les utiliser dans le cas où les perspectives se dégraderaient rapidement, ce qui a alimenté la trajectoire baissière des taux souverains, les taux allemands et français à 10 ans enfonçant des points bas historiques.

En France, la croissance se montre aussi plus résiliente qu'attendu (stable à +1,2% en rythme annuel au T1-2019 et T4-2018). Malgré un environnement compliqué depuis le début de l'année (mouvements sociaux, secteur automobile, Brexit, protectionnisme) pesant sur l'investissement des entreprises, l'activité a repris des couleurs grâce à la demande domestique. Cette dernière bénéficie des mesures de soutien au pouvoir d'achat annoncées en fin d'année 2018 par Emmanuel Macron, de l'accélération des salaires et du faible taux d'inflation. Le gouvernement a aussi repris le cap des réformes (assurance chômage, retraites) afin de trouver des économies pour compenser les futures baisses d'impôts pour les ménages en 2020.

Au Royaume-Uni, les rebondissements autour du Brexit se sont enchaînés au cours des derniers mois avec : 1) l'incapacité du Parlement britannique à trouver un terrain d'entente pour voter le texte de sortie ; 2) l'échec du gouvernement aux élections européennes avec la montée du Brexit Party ; 3) la démission de T. May le 7 juin et 4) la place de grand favori de Boris Johnson pour devenir le prochain Premier ministre, dont le résultat sera connu le 23 juillet. Ceci renforce la probabilité d'une sortie sans accord d'ici au 31 octobre et l'absence de visibilité continue de peser sur l'activité outre-Manche et la livre *sterling*.

Les Etats-Unis continuent de se démarquer du reste du monde avec une croissance qui s'est une nouvelle fois montrée très vigoureuse depuis le début de l'année (+3,2% en glissement annuel au T1-2019 vs

+3% au T4-2018), grâce à une demande domestique soutenue en lien avec un marché de l'emploi toujours très tendu et l'accélération des salaires, ce qui a permis à Donald Trump de poursuivre ses batailles commerciales et géopolitiques (Iran, Corée du Nord, Mexique). Alors que les espoirs d'un accord avec la Chine avaient alimenté l'optimisme sur les marchés financiers, l'échec des négociations en mai suivi de la hausse des droits de douane (de 10 à 25% sur 200 MM\$ de produits importés en provenance de Chine), ainsi que les nouvelles tensions avec le Mexique, ont amplifié les craintes concernant le cycle de croissance. La guerre commerciale commence à se refléter dans les derniers indicateurs d'activité (ISM manufacturier, confiance, créations d'emplois), ce qui a contribué à la trêve conclue entre Washington et Pékin lors du G20 le 28 juin. Face à la dégradation de l'environnement économique et la faiblesse de l'inflation, la Fed a fait preuve d'une plus grande prudence depuis le début de l'année. Elle a opéré un tournant majeur dans sa politique monétaire le 19 juin en ajustant sa communication pour préparer les investisseurs à une réduction des taux directeurs, provoquant une baisse brutale des taux souverains américains, et par arbitrage, mondiaux.

En Chine, le ralentissement économique, dû à la politique de désendettement et à la guerre commerciale, a pris de l'ampleur. Il n'a toutefois pas empêché le gouvernement de mettre un terme aux négociations avec les Etats-Unis au début du mois de mai, considérant que l'accord était trop déséquilibré après avoir multiplié les concessions vis-à-vis des Américains (augmentation des importations, loi sur la propriété intellectuelle...). Ce regain de tensions a pénalisé davantage la croissance, contraignant les autorités à rester en soutien à l'économie avec la mise en place de mesures de relance monétaire (baisse des taux, relance du crédit), fiscale (baisse d'impôt pour les entreprises et ménages) et budgétaire (dépenses d'infrastructures).

Les autres pays émergents font quant à eux face au ralentissement chinois, et à des risques domestiques pour certains (Argentine, Turquie), ce qui pèse sur leur propre croissance. Si les devises se sont globalement stabilisées depuis le début de l'année, les pays émergents continuent de souffrir des séquelles de la forte dépréciation débutée en 2018 sur leurs taux d'inflation. Cependant, le ton plus accommodant de la Fed a laissé davantage de marges de manœuvre aux banques centrales émergentes pour réduire leurs taux directeurs (Argentine, Russie, Inde), ce qui soutiendra la croissance au cours des trimestres à venir.

La hausse des prix du pétrole constatée depuis le début de l'année s'est brutalement accélérée suite à la décision du 22 avril de l'administration américaine de mettre un terme aux exemptions sur les importations de pétrole iranien pour les pays qui en bénéficiaient depuis l'automne. A ceci se sont ajoutées les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, entraînant un très net rebond du baril de Brent, au-delà de 74 \$. Depuis, les cours ont fluctué au gré des déclarations de D. Trump vis-à-vis de l'Iran, de l'incapacité de l'OPEP et de la Russie à s'accorder sur la date de leur prochain sommet, et des inquiétudes concernant la demande mondiale, suffisamment élevées pour ramener le Brent sous 65 \$/baril.

Perspectives 2019 :

Au cours du second semestre, les incertitudes politiques et les craintes protectionnistes continueront de peser sur l'économie mondiale, réduisant quasiment à néant l'espoir d'un rebond de la croissance au S2-2019. Cette pression sur l'activité devrait inciter la Chine et les Etats-Unis à trouver un compromis avant la fin de l'année ouvrant la voie à une amélioration des perspectives économiques en 2020. Ceci est d'autant plus important pour Donald Trump car il aura besoin d'un bilan le plus positif possible pour être réélu en 2020. En Europe, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne finira par se faire sans accord. Pour autant, les Etats et les entreprises disposeront d'un délai suffisant pour le préparer et tenter d'en réduire l'impact sur la croissance. Durant la phase de turbulences, les banques centrales resteront au chevet de la croissance, d'autant que la faiblesse de l'inflation reste préoccupante. Elles n'hésiteront pas à baisser leurs taux directeurs, ce qui entretiendra l'environnement de taux extrêmement bas à l'échelle de la planète.

Plusieurs éléments pourraient cependant compromettre notre scénario :

- A la hausse avec une résolution plus rapide du conflit entre la Chine et les Etats-Unis ou un accord pour éviter un Brexit sans accord, ce qui ouvrirait la voie à un rebond plus rapide de la

croissance. Ceci inciterait les banquiers centraux à ne pas assouplir leurs politiques monétaires et contribuerait ainsi à la remontée des taux souverains.

- A la baisse du fait d'une escalade du protectionnisme à l'échelle planétaire provoquant une rupture brutale du cycle de croissance ou d'une envolée du prix du pétrole causée par une intensification du conflit entre les Etats-Unis et l'Iran.

1.2 Activité et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du groupe BFCM

Activité

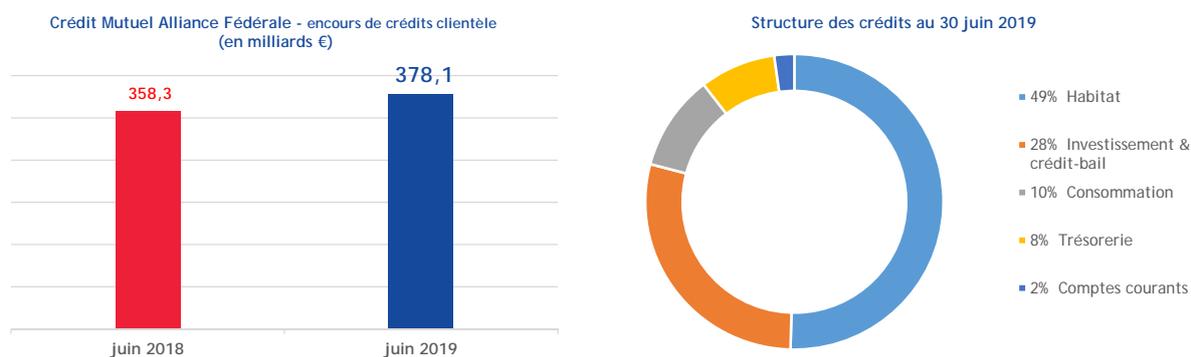
Après une année 2018 marquée par le développement des métiers de la banque, de l'assurance et des services, le groupe a poursuivi une activité commerciale soutenue durant le premier semestre 2019 au service de ses 25,4 millions de clients-sociétaires.

▪ La banque

Les encours de dépôts à la clientèle atteignent 316,5 milliards d'euros et sont en hausse sensible de 6,3 % portés par les dépôts à vue dont les encours ont progressé de 11,2 % sur un an, mais aussi par les livrets qui représentent un encours de près de 90,6 milliards en hausse de 6,3 % par rapport au 1er semestre 2018



Les encours de **crédit** progressent de 5,5 % (378,1 milliards d'euros à fin juin 2019), portés par les crédits à l'habitat (+7,4 % à 185,9 milliards d'euros), principale composante de fidélisation de la clientèle, ainsi que par les crédits d'investissement & crédit-bail (+10,7 %) et les crédits à la consommation (+7,8 %).



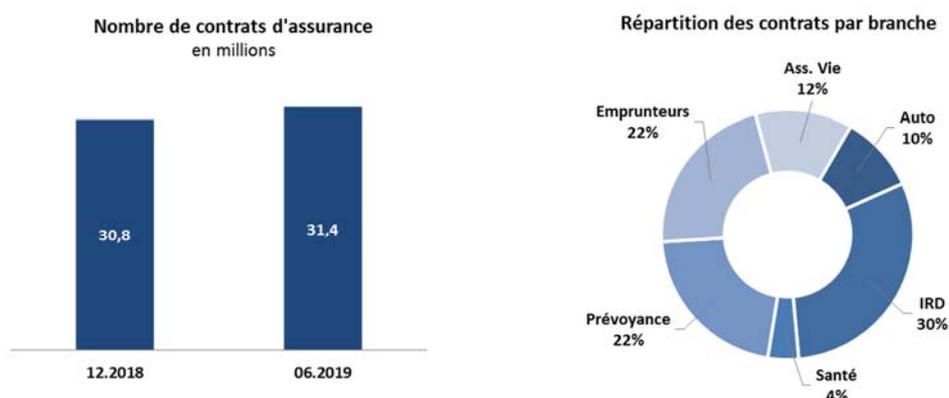
▪ L'assurance

Au premier semestre 2019, les réseaux de distribution maintiennent une dynamique de développement toujours aussi soutenue. Le chiffre d'affaires assurance enregistre ainsi une progression de 3,5 % à 6,3 milliards d'euros.

En assurances de biens, le chiffre d'affaires augmente de 5,5 %, soit un rythme près de deux fois supérieur à celui constaté sur le marché (+3,0 % à fin mai 2019). Il est porté par la croissance continue des portefeuilles, notamment sur les contrats automobile, multirisque habitation et multirisque des professionnels.

En assurance-vie et capitalisation, dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas, la collecte brute enregistre une progression de 2,4 % pour s'établir à 3,6 milliards d'euros. La forte baisse des marchés financiers fin 2018 a cependant tempéré l'appétence des épargnants aux supports en unités de compte en début d'année. Leur part dans la collecte brute du GACM s'élève ainsi à 21,2 %, en baisse par rapport au premier semestre 2018 (30,8 %). Elle reste pour autant en ligne avec celle observée sur le marché (23,5 % à fin mai 2019).

Les assurances de personnes constituent également un axe fort de développement et un relais de croissance important. A ce titre, soutenue par les nouvelles offres santé et prévoyance commercialisées en 2018, l'activité a connu une progression de 4,8 %.



▪ Les services

En complément des activités bancaires et d'assurance, les performances commerciales s'illustrent aussi à travers la diversité des services distribués par les réseaux du groupe.

Euro Information Telecom qui propose une offre de téléphonie mobile, dispose désormais d'un portefeuille de plus de 1,9 million de clients. Euro Information Telecom poursuit une politique de générosité data pour animer ses offres, et continue à développer le marché des professionnels ainsi que son offre wholesale à destination des opérateurs.

Cette stratégie de développement porte ses fruits puisque le parc mobile total a progressé de 100 000 lignes depuis le début d'année.

Euro Information Telecom a également lancé son offre d'Internet à Très haut Débit Fixe. Celle-ci a connu un démarrage dynamique.

Euro Protection Surveillance qui commercialise des solutions de télésurveillance est l'opérateur numéro un dans le domaine de la télésurveillance en France avec 490 906 contrats d'abonnement (+6,4% par rapport au 30 juin 2018) et environ 31 % de part de marché sur le résidentiel.

En matière de ventes immobilières neuves, **CM-CIC Agence Immobilière** affiche un nombre de réservations nettes de 4 395 logements au premier semestre 2019. Une part importante de près de 40% de ces réservations conduit également à la vente d'un mandat de gestion (ZenInvest).

Résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Après six mois de mise en œuvre de son plan stratégique 2019-2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale enregistre un résultat semestriel net de 1,6 milliard d'euros, en progression de 5,2% sur un an. Ses revenus sont également en forte croissance (+6,4%) pour atteindre un produit net bancaire de 7 537 millions d'euros.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018	évolution
Produit net bancaire	7 537	7 083	+6,4%
Frais de fonctionnement	(4 567)	(4 424)	+3,3%
Résultat brut d'exploitation	2 970	2 659	+11,7%
Coût du risque	(462)	(349)	+32,5%
Résultat d'exploitation	2 507	2 310	+8,5%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	21	68	-69,6%
Résultat avant impôt	2 528	2 378	+6,3%
Impôt sur les bénéficiaires	(899)	(830)	+8,3%
Résultat net	1 629	1 548	+5,2%
Intérêts minoritaires	169	154	+9,9%
Résultat net part du groupe	1 460	1 395	+4,6%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Produit net bancaire (PNB)

Le produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, à 7 537 millions d'euros, progresse de 6,4 % par rapport au 1^{er} semestre 2018. Il reflète la bonne tenue de l'activité des métiers opérationnels.

Produit net bancaire des métiers opérationnels

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018	évolution	
			en %	en M€
Banque de détail	5 265	5 162	+2,0%	+103
Assurance	1 096	989	+10,9%	+108
Métiers spécialisés	831	811	+2,4%	+20
Banque privée	273	250	+9,3 % *	+23
Banque de financement	188	186	+1,2%	+2
Activités de marché	194	154	+25,8%	+40
Capital développement	176	221	-20,6%	(46)
Informatique, logistique et presse	873	814	+7,2%	+59

* +0,2 % à périmètre comparable

Malgré les effets persistants des taux bas sur les revenus, le produit net bancaire de la banque de détail progresse de 2 % sur un an à 5 265 millions d'euros. Il représente 65 % du produit net bancaire des métiers opérationnels.

L'assurance, qui en représente 14 %, voit ses revenus progresser sensiblement de près de 11 % à 1 096 millions d'euros.

Le produit net bancaire de la banque privée progresse de 9,3 % sur un an et s'élève à 273 millions d'euros. A périmètre comparable l'évolution serait de 0,2 %.

La baisse du produit net bancaire de l'activité capital développement résulte d'un effet de base, le 1er semestre 2018 ayant enregistré des plus-values exceptionnelles dans le cadre d'une cession particulièrement significative.

Les activités de marché, qui restent très limitées pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, réalisent une bonne performance après le contexte difficile de la fin de l'année 2018. Son produit net bancaire s'accroît de près de 26 % à 194 millions d'euros.

Résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement s'établissent à 4 567 millions d'euros. Ils sont en hausse de 3,3 % par rapport au 1er semestre 2018 en raison de la progression de l'activité, de l'accélération de la transformation numérique du groupe dans le cadre du plan stratégique 2019-2023 et de la hausse de la contribution au fonds de résolution unique.

Hors impact des contributions au Fonds de résolution unique (FRU), qui progressent de 17 millions d'euros à 155,2 millions et après neutralisation de l'entrée dans le périmètre de Banque de Luxembourg Investments, les frais de fonctionnement augmentent de 2,8 %, bien en deçà de la hausse des revenus (+6,4 %).

Le coefficient d'exploitation s'établit à 60,6 % et s'améliore de 1,9 point sur un an.

Le résultat brut d'exploitation, à 2 970 millions d'euros, s'inscrit en hausse de 11,7 % grâce à la bonne évolution du produit net bancaire comparée à celle des frais de fonctionnement.

Coût du risque

Le coût du risque subit une hausse importante de 113 millions d'euros en raison essentiellement d'une provision sur un dossier de place.

Les indicateurs de qualité de crédit continuent à s'améliorer : le taux de créances douteuses ressort à 3,03 % à fin juin 2019 (soit une baisse de 0,11 point par rapport à fin juin 2018) et le taux de couverture est quasiment stable sur un an à 69,9 %. Le coût du risque clientèle rapporté aux encours s'établit à 24 pb au 30 juin 2019 contre 22 pb au 31 décembre 2018.

Autres éléments du compte de résultat

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence : la baisse de ce poste qui passe de 59 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 à 19 millions au 1^{er} semestre 2019 résulte de la sortie du périmètre de consolidation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE Bank of Africa) au 31/12/2018, les titres étant reclassés en titres de placement.

Gains ou pertes sur autres actifs : Ce poste comptabilise un produit de 2 millions d'euros en baisse par rapport au 1^{er} semestre 2018 qui avait enregistré un élément non récurrent.

Variations de valeur des écarts d'acquisition : Néant.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt est en hausse de 6,3 % sur un an et s'établit à 2 528 millions d'euros au 1er semestre 2019.

L'impôt sur les bénéfices augmente de 8,3 % à 899 millions d'euros, tenant compte d'une anticipation d'un taux d'imposition à 34,43 %.

Résultat net

Le résultat net s'élève à 1 629 millions d'euros, en hausse de 5,2 %. Il traduit la forte dynamique commerciale des métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et son efficacité opérationnelle.

Résultats par activité

Description des pôles d'activité

BANQUE DE DÉTAIL : ce métier regroupe les caisses de Crédit Mutuel des 11 fédérations, le réseau CIC, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, CIC Iberbanco, les agences Targobank en Allemagne et en Espagne, le groupe Cofidis Participations, Banque Casino et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion d'actifs, épargne salariale et ventes et gestion immobilières.

ASSURANCE : l'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

BANQUE DE FINANCEMENT : La banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins, à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (New-York, Londres, Singapour, Hong Kong). Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle, et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés.

ACTIVITÉS DE MARCHÉ : les activités de marché de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont logées dans le bilan du CIC. Elles comprennent le métier investissement taux, actions et crédits et le métier commercial (CM-CIC Market Solutions) en France et dans les succursales de New York et Singapour.

BANQUE PRIVÉE : les sociétés qui composent le métier opèrent tant en France par le biais de CIC Banque Transatlantique qu'à l'étranger par l'intermédiaire des filiales et succursales Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres. Elles développent un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés.

CAPITAL DÉVELOPPEMENT : ce métier est exercé par CM-CIC Investissement qui, basé à Paris, dispose d'antennes à Lyon, Nantes, Lille, Bordeaux et Strasbourg assurant ainsi la proximité avec la clientèle, tout en abordant une phase de développement progressif à l'international. Il réunit les activités de prises de participations, de conseils en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

INFORMATIQUE, LOGISTIQUE et PRESSE : ce pôle rassemble les structures à vocation purement logistique : les sociétés informatiques du groupe, le GIE CCS (Centre de Conseil et de Service), EI Telecom, Euro Protection Surveillance, Lyf Pay ainsi que l'activité presse.

HOLDING : ce pôle rassemble les activités dépositaires et trésorerie centrale / refinancement du groupe ainsi que tous les éléments non affectés à une autre activité.

▪ **Banque de détail**

La banque de détail est de loin le secteur d'activité le plus important de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Au 30 juin 2019, le produit net bancaire provient à hauteur de 65 % du métier de la banque de détail.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018	évolution
Produit net bancaire	5 265	5 162	+2,0%
Frais de fonctionnement	(3 386)	(3 309)	+2,3%
Résultat brut d'exploitation	1 879	1 853	+1,4%
Coût du risque	(391)	(369)	+6,2%
Résultat d'exploitation	1 487	1 484	+0,2%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	3	4	-19,0%
Résultat avant impôt	1 490	1 488	+0,2%
Impôt sur les bénéficiaires	(551)	(524)	+5,3%
Résultat net	939	964	-2,6%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Les réseaux de banque de détail présentent une activité soutenue, grâce à une bonne dynamique commerciale et à des ventes croisées étendues à de nouveaux produits et services pour s'adapter à la fois aux besoins des clients et au contexte de taux d'intérêt durablement bas.

Le produit net bancaire de la bancassurance de détail augmente de 2 % par rapport au 1^{er} semestre 2018 et s'élève à 5 265 millions d'euros. Son augmentation résulte de celle de la marge d'intérêt (+101 millions), les commissions résistent (+0,4 % soit +9 millions) et les autres éléments de PNB diminuent de 6 millions.

La progression des frais de fonctionnement (+2,3 %) est en ligne avec celle des revenus, ils s'établissent à 3 386 millions d'euros.

Le coût du risque s'élève à 391 millions d'euros, en hausse de 22 millions d'euros sous l'effet du risque avéré (provision sur un dossier), le coût du risque non avéré étant en recul par rapport au 1^{er} semestre 2018.

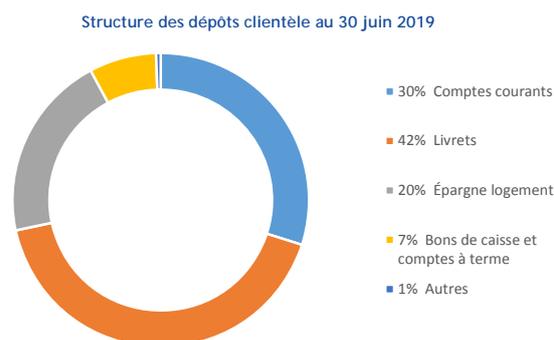
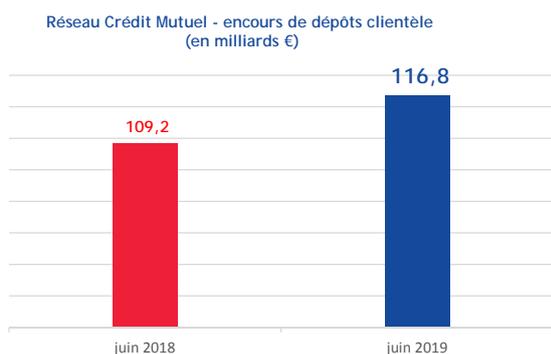
Le résultat net atteint 939 millions d'euros contre 964 millions au 1^{er} semestre 2018.

➤ Les réseaux bancaires

○ **Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel**

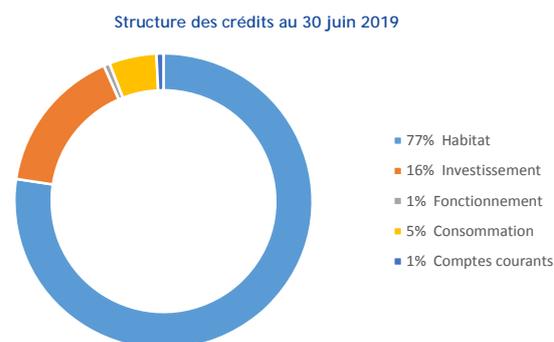
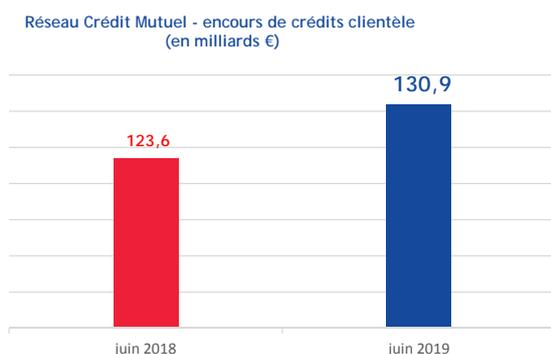
A fin juin 2019, le nombre de **clients** du réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel atteint 7,057 millions. Il progresse de 1,2 % sur un an. Les particuliers représentent 87 % du total, suivi par les professionnels et entreprises (8 %) dont le nombre a augmenté de 2,8 % et les associations (4 % du total) en hausse de 2,8 %.

Les encours de **dépôts** à la clientèle atteignent 116,8 milliards d'euros et sont en hausse sensible de 6,9 % portés par les dépôts à vue dont les encours ont progressé de 14,9 % sur un an, mais aussi par les livrets qui représentent un encours de près de 45,3 milliards en hausse de 6,5 % par rapport au 1^{er} semestre 2018



Les encours d'assurance-vie (39,8 milliards d'euros) poursuivent leur croissance (+5 %) mais l'épargne financière bancaire (7,7 milliards) est en recul de 12,2 %. Au total, l'épargne confiée par les clients du réseau bancaire des caisses de Crédit Mutuel atteint 164,2 milliards d'euros, en hausse de 5,4 %.

Les encours de **crédit** progressent de +6 % (130,9 milliards d'euros à fin juin 2019), portés par les crédits à l'habitat (+6,8 % à 100,7 milliards d'euros), principale composante de fidélisation de la clientèle, ainsi que par les crédits d'investissement (+4,2 %) et les crédits à la consommation (+3,5 %).



En matière de **services**, le réseau continue de promouvoir une gamme de produits d'assurance performants, le stock de contrats dépasse désormais les 10 millions en hausse de 3,6 %. Le nombre de contrats de téléphonie mobile atteint 804 028 et s'accroît de 5,4 % sur un an. Poursuivant par ailleurs sa stratégie d'innovation multiservice, le réseau propose depuis fin 2018 une Box Triple Play (Internet, téléphonie fixe et télévision) dont les ventes ont atteint près de 15 000 unités au 1er semestre 2019. En télésurveillance, le stock de contrats a augmenté de 4 037 unités (+4,2 %) depuis le début de l'année pour s'établir à 163 292.

Concernant le **compte de résultat**, le produit net bancaire du réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel s'apprécie de 1,2 % à 1 549 millions d'euros. Dans un contexte de taux de nouveau orientés à la baisse, l'effet volume a permis de compenser la pression sur les marges d'intérêt qui progressent de 2,4 %. La politique de gel des tarifs pour l'ensemble de la clientèle des particuliers et le plafonnement des frais d'incident pour la clientèle fragile ont un effet sur la croissance des commissions qui est limitée à +0,8 %.

Hors contribution au Fonds de résolution unique, la hausse des frais de fonctionnement est de 2,5 %.

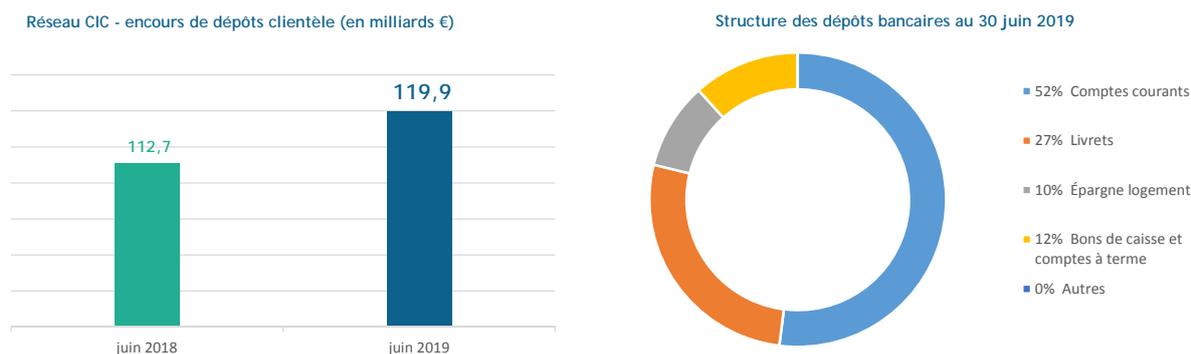
Le coût du risque est en forte baisse de 30 millions (1 million d'euros au 1er semestre 2019 contre 31 millions au 1er semestre 2018) : le coût du risque avéré recule de 11 millions et le coût du risque non avéré de 19 millions (reprise nette de 14 millions en 2019 contre dotation nette de 5 millions en 2018).

Le résultat avant impôt est ainsi en progression de 3,9 % à 391 millions d'euros

o Réseau de bancassurance du CIC

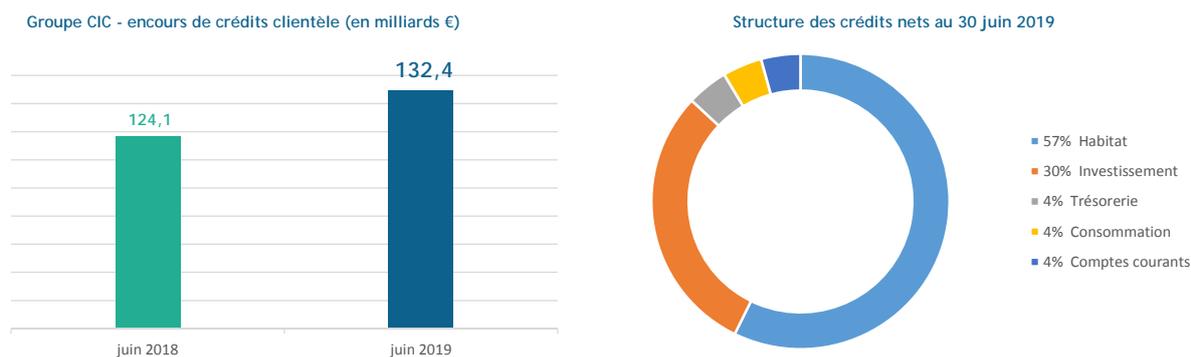
Le nombre de clients du réseau bancaire s'établit à 5,185 millions à fin juin 2019, en hausse de 1,9 % en un an. Sur le marché des professionnels et entreprises, la progression est de 3 % avec 1,020 million de clients à fin juin 2019 (20 % du total).

Les encours de dépôts marquent une progression de 6,4 % sur un an à 119,9 milliards d'euros, notamment du fait de l'importante collecte sur les livrets (+7,2 % de progression des encours). La hausse des comptes courants créditeurs se poursuit (+11 %)



L'épargne gérée et conservée à 60,2 milliards d'euros est stable par rapport à fin juin 2018. L'évolution des marchés pèse sur les encours d'OPCVM et actions tandis que les encours d'assurance vie sont en progression de 3 %.

L'accompagnement des clients se poursuit avec une hausse de 8,1 % des débloquages de crédit. Elle se traduit par un accroissement de 6,6 % des encours à 132,4 milliards d'euros. Les crédits d'investissements progressent de 10,2 % à 39,3 milliards, les crédits à l'habitat évoluent de 6,5 % à 75,8 milliards et les crédits à la consommation augmentent de 3,4 %.



Poursuite du développement de l'assurance et des services :

Les ventes croisées de produits et services au bénéfice de la clientèle se renforcent dans l'assurance avec une progression de 5,2 % du nombre de contrats en portefeuille (5 506 160) comme dans les services :

- + 9,9 % en banque à distance avec 2 865 419 contrats,
- + 4,5 % en protection vol (105 638 contrats),
- + 4 % en téléphonie (519 235 contrats),
- + 3,3 % en TPE (148 058 contrats),

La bonne dynamique commerciale favorise l'augmentation de 1,3 % du produit net bancaire du réseau. Il atteint 1 751 millions d'euros contre 1 728 millions un an plus tôt. La marge nette d'intérêt progresse de 4,6 % tandis que les commissions reculent de 2,1 % sous l'effet des commissions financières et de la politique de gel des tarifs décidée pour 2019.

Les frais de fonctionnement (1 130 millions d'euros) sont très bien maîtrisés, leur progression est limitée à 0,6 %

Le résultat brut d'exploitation s'accroît de 2,7% à 621 millions d'euros et le coefficient d'exploitation du réseau bancaire s'améliore de 0,9 point à 62,4 % (hors FRU).

Le coût du risque s'élève à 70 millions d'euros, en hausse de 21 millions d'euros sous l'effet du risque non avéré (+13 millions) et également en raison d'une dotation non récurrente sur un dossier.

Le réseau bancaire dégage un résultat net de 365 millions d'euros au 30 juin 2019, contre 357 millions au 30 juin 2018, en augmentation de 2,1 %.

○ **Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)**

La Banque Européenne du Crédit Mutuel intervient sur le marché des entreprises et des sociétés foncières en France et en Allemagne, ainsi que sur le marché de la promotion immobilière en France. Au service de plus de 21 400 clients, son réseau commercial est composé de 53 agences (dont 44 en France) et une filiale à Monaco.

Sur le périmètre élargi à la BECM Monaco, au 30 juin 2019, les crédits à la clientèle sont en progression de 14,5 % sur 12 mois glissants, à 16,4 milliards d'euros. Les ressources comptables sont en hausse de 4,7 % sur 12 mois glissants, à 12,7 milliards.

Au 30 juin 2019, le produit net bancaire est en hausse de 5,6 % à 156 millions d'euros. La marge d'intérêt progresse de 5,2 % en raison de la croissance des volumes de crédits à la clientèle et de la baisse du coût des ressources de la clientèle. Les commissions augmentent de 7,3 % notamment sur les commissions de comptes liées à la croissance des flux gérés et sur les commissions sur crédits en France et en Allemagne.

Les frais généraux s'établissent à 55 millions d'euros, soit +3,6 %.

Le coefficient d'exploitation ressort à 35,0 % en baisse de 0,6 point sur 1 an. Le résultat brut d'exploitation augmente de 6,8 %, à 102 millions d'euros.

Le coût du risque s'élève à 21,6 millions d'euros, en hausse de 9,3 millions sur un an. Il est composé du coût du risque avéré qui progresse de 5,2 millions. Le coût du risque non avéré est en hausse de 4,1 millions sur un an, mais stable depuis le 2e trimestre 2019.

L'impôt sur les sociétés en est augmentation du fait de la progression des taxes et charges non déductibles et de la hausse de l'impôt sur la BECM Monaco liée à la progression des résultats.

Le résultat net comptable s'établit à 49 millions d'euros au 30 juin 2019, contre 52 millions au 1er semestre 2018.

○ **TARGOBANK en Allemagne**

L'activité de banque de détail de TARGOBANK en Allemagne a été très dynamique au 1er semestre 2019.

Les encours de crédits affichent une progression de 9 % sur un an et s'établissent à 15,4 milliards d'euros au 30 juin. La production nette de prêts personnels directs du 1er semestre 2019 s'élève à 2,5 milliards d'euros, en progression de 376 millions d'euros (+17,8 %) par rapport à l'exercice précédent. Les parts de marché en matière de crédits aux particuliers (consommation et équivalent) ont progressé de 12 % par rapport à celles du 1er semestre 2018, atteignant un niveau record de 9,8 % contre 8,8 % l'an passé.

Enfin, les volumes de dépôts clientèle atteignent 17 milliards d'euros au 30 juin, en hausse de 10,6 % depuis le 30 juin 2018.

Sur le marché des entreprises, l'activité d'affacturage est en baisse de 5,4 % par rapport à l'an passé, les volumes de factures apportées par le portefeuille de clients de la joint-venture avec Commerzbank, CommerzFactoring, étant en retrait.

L'activité de crédit-bail continue de progresser. A fin juin 2019, la production affiche une hausse de 12,5 % à 285 millions d'euros. Le portefeuille s'établit en moyenne à 1,2 milliards d'euros, en hausse de 15 % par rapport au 1er semestre 2018.

Le produit net bancaire s'établit ainsi à 807 millions d'euros au 1er semestre 2019, en progression de 4,2 % par rapport à l'an passé. Le résultat avant impôt progresse quant à lui de 5,8 % à 255 millions d'euros

➤ Groupe COFIDIS Participations

L'activité commerciale est restée dynamique durant le 1er semestre, qu'il s'agisse des produits commercialisés en direct ou via des partenaires. La production s'accroît de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Les taux client restent orientés à la baisse du fait des taux de refinancement bas et du développement de l'activité crédit automobile.

L'encours progresse significativement également : +9,9 % par rapport à juin 2018. Ce sont toujours les encours de prêts personnels, de rachats de créances et de crédits automobiles, qui connaissent les plus fortes croissances.

Le produit net bancaire progresse de 25 millions d'euros. Il est porté par le développement de l'activité commerciale et par des conditions de refinancement sur les marchés qui restent très favorables.

Les charges d'exploitation sont maîtrisées. Leur hausse de 19 millions d'euros par rapport à 2018 est liée à l'augmentation des moyens mis en œuvre pour accompagner le développement vers de nouveaux marchés et à la migration informatique de l'activité automobile de Cofidis Portugal intervenue début juillet.

Le coût du risque est en amélioration en taux sur encours avec des entrées en impayés qui diminuent et des efficacités au recouvrement qui progressent.

Le résultat net du 1er semestre 2019 est quasiment stable par rapport à 2018 et s'établit à 96 millions d'euros

▪ *Assurance*

Au 30 juin 2019, le produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale provient à hauteur de 14% du métier assurance. Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs du résultat du métier assurance au 30 juin 2019 et 2018, tel que présenté dans les états financiers consolidés du groupe.

Assurance

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018	évolution
Produit net assurance	1 096	989	+10,9%
Frais de fonctionnement	(329)	(306)	+7,4%
Résultat brut d'exploitation	767	682	+12,4%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	15	13	+18,7%
Résultat avant impôt	783	695	+12,6%
Impôt sur les bénéfices	(277)	(235)	+18,0%
Résultat net	505	460	+9,8%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

L'activité d'assurance, exercée à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), est pleinement intégrée, commercialement et techniquement, dans Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au premier semestre 2019, les réseaux de distribution maintiennent une dynamique de développement toujours aussi soutenue. Le chiffre d'affaires assurance enregistre ainsi une progression de 3,5 % à 6,3 milliards d'euros.

En assurances de biens, le chiffre d'affaires augmente de 5,5 %, soit un rythme près de deux fois supérieur à celui constaté sur le marché (+3,0 % à fin mai 2019). Il est porté par la croissance continue des portefeuilles, notamment sur les contrats automobile, multirisque habitation et multirisque des professionnels.

En assurance-vie et capitalisation, dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas, la collecte brute enregistre une progression de 2,4 % pour s'établir à 3,6 milliards d'euros. La forte baisse des marchés financiers fin 2018 a cependant tempéré l'appétence des épargnants aux supports en unités de compte en début d'année. Leur part dans la collecte brute du GACM s'élève ainsi à 21,2 %, en baisse par rapport au premier semestre 2018 (30,8 %). Elle reste pour autant en ligne avec celle observée sur le marché (23,5 % à fin mai 2019).

Les assurances de personnes constituent également un axe fort de développement et un relais de croissance important. A ce titre, soutenue par les nouvelles offres santé et prévoyance commercialisées en 2018, l'activité a connu une progression de 4,8 %.

Portées par la croissance de l'activité, les commissions versées aux réseaux s'inscrivent quant à elles en progression de 5,3 %, à 782 millions d'euros, dont 618 millions d'euros versés à Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le résultat net contributif du GACM s'élève à 505 millions d'euros à fin juin 2019, en hausse de 9,8 % par rapport à juin 2018 (460 millions).

Ce résultat est le reflet de la performance commerciale des réseaux de distribution et de la bonne tenue des résultats techniques. Ces derniers ont toutefois été affectés par la hausse du nombre d'arrêts de travail en prévoyance et en assurance des emprunteurs - tendance globalement observée sur le marché de la protection sociale en France - et par le contexte législatif en assurances automobile. Enfin, le rebond des marchés financiers au cours du 1^{er} semestre 2019 a particulièrement contribué à la progression des résultats en normes IFRS.

▪ *Banque de financement et activités de marché*

Au 30 juin 2019, le produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale provient à hauteur de 5% des activités de financement et de marché. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat des activités de financement et de marché au 30 juin 2019 et 2018.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018	évolution
Produit net bancaire	383	341	+12,4%
Frais de fonctionnement	(196)	(182)	+7,7%
Résultat brut d'exploitation	187	159	+17,7%
Coût du risque	(81)	31	ns
Résultat avant impôt	106	190	-44,4%
Impôt sur les bénéfices	(19)	(69)	-72,9%
Résultat net	87	121	-28,1%

Banque de financement

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018	évolution
Produit net bancaire	188	186	+1,2%
Frais de fonctionnement	(70)	(61)	+15,1%
Résultat brut d'exploitation	119	126	-5,5%
Coût du risque	(81)	29	ns
Résultat avant impôt	38	155	-75,7%
Impôt sur les bénéfices	6	(53)	ns
Résultat net	44	102	-57,4%

A 21,8 milliards d'euros, l'encours de crédits de la banque de financement s'accroît de 12,2 % et les ressources clientèle s'inscrivent en forte hausse de 35,1 % à 7,8 milliards d'euros d'encours à fin juin 2019.

Le produit net bancaire du 1^{er} semestre 2019 s'élève à 188 millions d'euros en progression de 1,2 %. Il reflète le développement des synergies avec les autres entités du groupe.

Les frais de fonctionnement évoluent de 9 millions d'euros en un an. Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 119 millions d'euros contre 126 au 1^{er} semestre 2018.

Le coût du risque subit les effets du provisionnement exceptionnel d'un dossier de place au 1^{er} semestre 2019 et se compare à une situation de reprise nette de 29 millions d'euros pour le 1^{er} semestre 2018.

Le résultat net s'affiche à 44 millions d'euros contre 102 millions sur la même période un an auparavant

Activités de marché

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018	évolution
Produit net bancaire	194	154	+25,8%
Frais de fonctionnement	(126)	(121)	+4,0%
Résultat brut d'exploitation	68	33	x 2,1
Coût du risque	(0)	2	ns
Résultat avant impôt	68	35	x 2
Impôt sur les bénéfices	(25)	(16)	+52,7%
Résultat net	43	19	x 2,3

Le produit net bancaire est en hausse significative de 26 %. Il illustre une bonne capacité de rebond du métier après un 4e trimestre 2018 difficile.

Les frais de fonctionnement s'accroissent de 4 %, mais le résultat brut d'exploitation du métier est multiplié par deux à 68 millions d'euros.

Le coût du risque est nul après une reprise de provisions de 2 millions d'euros au 30 juin 2018. Le résultat net ressort donc en forte progression et s'établit à 43 millions d'euros

▪ *Banque privée*

Au 30 juin 2019, le produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale provient à hauteur de 3% du métier de la banque privée. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat de la banque privée :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018	évolution ⁽¹⁾
Produit net bancaire	273	250	+0,2%
Frais de fonctionnement	(204)	(179)	+10,5%
Résultat brut d'exploitation	68	71	-21,6%
Coût du risque	11	(5)	ns
Résultat d'exploitation	79	65	-2,8%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽²⁾	2	8	ns
Résultat avant impôt	81	73	-9,4%
Impôt sur les bénéfices	(16)	(16)	-29,1%
Résultat net	65	57	-2,6%

(1) A périmètre constant - voir précision méthodologique.

(2) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

▪ *Capital-développement*

Au 30 juin 2019, le produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale provient à hauteur de 2 % du métier de capital-développement. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat de ce métier

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018	évolution
Produit net bancaire	176	221	-20,6%
Frais de fonctionnement	(23)	(24)	-2,5%
Résultat brut d'exploitation	152	197	-22,8%
Coût du risque	(0)	(1)	ns
Résultat avant impôt	152	196	-22,4%
Impôt sur les bénéfices	1	0	ns
Résultat net	153	196	-21,9%

En gestion pour compte propre, un bon niveau d'investissement a été réalisé au 1er semestre 2019.

Sur 181 millions d'euros effectués, 110 millions ont été investis au travers de 15 nouveaux investissements. Les cessions ont représenté 100 millions d'euros.

Les encours investis en gestion pour compte propre s'élèvent au 30 juin 2019 à 2,5 milliards d'euros dont 89 % dans des entreprises non cotées. Le portefeuille est composé de 338 participations hors fonds, dont la très grande majorité est constituée d'entreprises clientes du groupe.

Les capitaux gérés pour compte de tiers s'élèvent à 121 millions d'euros.

La baisse du produit net bancaire, en recul de 20,6 %, est due à une importante plus-value enregistrée l'année dernière sur la même période. La performance de ces activités de capital-développement doit s'analyser à moyen et long terme.

Les frais généraux passent de 24 millions à 23 millions d'euros au 30 juin 2019, en baisse de 2,5 %. Il en ressort un résultat net de 153 millions d'euros contre 196 millions un an auparavant

▪ **Logistique et holding**

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018	évolution
Produit net bancaire	779	522	+49,2%
Frais de fonctionnement	(863)	(824)	+4,6%
Résultat brut d'exploitation	(84)	(303)	-72,2%
Coût du risque	(1)	(5)	ns
Résultat d'exploitation	(85)	(308)	-72,5%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	0	43	ns
Résultat avant impôt	(84)	(264)	-68,1%
Impôt sur les bénéfices	(37)	14	ns
Résultat net	(121)	(251)	-51,8%

Les activités de logistique et holding enregistrent un produit net bancaire de 779 millions d'euros au 30 juin 2019 contre 522 millions au 30 juin 2018. Ces chiffres s'expliquent comme suit :

- Les activités « informatique, logistique et presse » du groupe affichent un produit net bancaire de 873 millions d'euros au 30 juin 2019 (+7,2%). Cette variation découle principalement de l'amélioration des marges commerciales enregistrées au niveau d'Euro Information et de ses filiales.
- Les activités « holding » du groupe enregistrent un PNB négatif de 94,8 millions d'euros au 30 juin 2019 contre une charge de 293 millions d'euros au 30 juin 2018.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 863 millions d'euros au 30 juin 2019 contre 824 millions au 30 juin 2018 (+4,6%).

La baisse du poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » résulte de la sortie du périmètre de consolidation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE Bank of Africa) au 31/12/2018, les titres étant reclassés en titres de placement.

Précisions méthodologiques

À la suite de l'entrée dans le périmètre de consolidation au deuxième semestre 2018 de Banque de Luxembourg Investments, les variations à périmètre constant des soldes intermédiaires de la banque privée sont calculées après prise en compte de cette entité au 1er semestre 2018.

Ces éléments sont détaillés ci-après sur les différents soldes intermédiaires de gestion :

en millions €	1 ^{er} semestre 2019	1er semestre 2018			variations	
	publié	publié	var. de périmètre	à pér. constant	brutes	à pér. constant
Marge d'intérêt	106	103	0	103	+3,2%	+3,1%
Commissions	149	116	38	154	+28,9%	-3,1%
Autres PNB	17	31	(16)	15	-44,5%	+14,6%
Produit net bancaire	273	250	23	272	+9,3%	+0,2%
Frais de fonctionnement	(204)	(179)	(6)	(185)	+14,2%	+10,5%
Résultat brut d'exploitation	68	71	16	87	-3,3%	-21,6%
Coût du risque	11	(5)		(5)	ns	ns
Résultat d'exploitation	79	65	16	82	+21,7%	-2,8%
Gains/pertes nets s/autres actifs et MEE	2	8		8	ns	ns
Résultat avant impôt	81	73	16	90	+11,0%	-9,4%
Impôts sur les bénéfices	(16)	(16)	(7)	(23)	+0,8%	-29,1%
Résultat net	65	57	10	67	+13,9%	-2,6%

Indicateurs alternatifs de performance (IAP) – article 223-1 du règlement général de l'AMF / orientations de l'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition / mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
coefficient d'exploitation	ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes "charges générales d'exploitation" et "dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles" du compte de résultat consolidé) et le "produit net bancaire IFRS"	mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
coût du risque	poste "coût du risque" du compte de résultat consolidé publiable	mesure le niveau de risque
crédits à la clientèle	poste "prêts et créances sur la clientèle au coût amorti" de l'actif du bilan consolidé	mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
coût du risque non avéré	application de la norme IFRS 9 (IAS 39 pour 2017). Les dépréciations sont constatées, pour tous les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de perte à titre individuel	mesure le niveau de risque non avéré
dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	poste "dettes envers la clientèle au coût amorti" du passif du bilan consolidé	mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciaux
épargne assurance	encours d'assurance vie détenus par nos clients - données de gestion (compagnie d'assurance)	mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance vie
épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM ...) - données de gestion (entités du groupe)	mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance vie)
épargne totale	somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	somme des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	mesure le niveau des frais de fonctionnement
marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : - intérêts reçus = poste "intérêts et produits assimilés" du compte de résultat consolidé publiable - intérêts versés = poste "intérêts et charges assimilés" du compte de résultat consolidé publiable	mesure représentative de la rentabilité
production de crédits	montants des nouveaux crédits débloqués à la clientèle - source données de gestion, somme des données individuelles des entités du secteur "banque de détail - réseau bancaire" + COFIDIS	mesure de l'activité clientèle en matière de nouveaux crédits
taux de couverture global	déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (y compris provisions collectives) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation	ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut ("douteux")
part des douteux dans les crédits bruts	rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	indicateur de qualité des actifs

IAP, réconciliation avec les comptes :

(en millions d'euros)

Coefficient d'exploitation	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018
Frais généraux	(4 567)	(4 424)
Produit net bancaire	7 537	7 083
Coefficient d'exploitation	60,6%	62,5%

Taux de couverture global	30/06/2019	30/06/2018
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) + autres dépréciations (S3)	8 172	8 047
créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	11 695	11 490
Taux de couverture global	69,9%	70,0%

Taux de créances douteuses	30/06/2019	30/06/2018
créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	11 695	11 490
Crédits bruts à la clientèle	386 263	366 394
Taux de créances douteuses	3,03%	3,14%

Résultats du groupe BFCM

Les résultats du groupe BFCM au titre du premier semestre 2019 ont été portés par les mêmes facteurs qui ont influé sur les résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du groupe BFCM pour le premier semestre 2019 et le premier semestre 2018.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018	évolution
Produit net bancaire	5 617	5 222	+7,6%
Frais de fonctionnement	(3 172)	(3 087)	+2,8%
Résultat brut d'exploitation	2 445	2 135	+14,5%
Coût du risque	(460)	(314)	+46,3%
Résultat d'exploitation	1 985	1 821	+9,0%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	37	89	-58,3%
Résultat avant impôt	2 023	1 910	+5,9%
Impôt sur les bénéfices	(639)	(654)	-2,2%
Résultat net	1 383	1 256	+10,1%
Intérêts minoritaires	206	188	+9,3%
Résultat net part du groupe	1 177	1 068	+10,3%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Produit net bancaire (PNB)

Le produit net bancaire du groupe BFCM ressort à 5 617 millions d'euros au 30 juin 2019 contre 5 222 millions d'euros au 30 juin 2018, en hausse de 7,6%. Les principaux éléments expliquant cette évolution du produit net bancaire du groupe BFCM entre le premier semestre 2018 et le premier semestre 2019 sont détaillés ci-dessous et résultent de facteurs identiques à ceux qui ont touché Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

Produit net bancaire des métiers opérationnels

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2019	1 ^{er} semestre 2018	évolution	
			en %	en M€
Banque de détail	3 713	3 628	+2,3%	+85
Assurance	1 037	939	+10,5%	+99
Métiers spécialisés	831	811	+2,4%	+20
Banque privée	273	250	+9,3 % *	+23
Banque de financement	188	186	+1,2%	+2
Activités de marché	194	154	+25,8%	+40
Capital développement	176	221	-20,6%	(46)
Informatique, logistique et presse	133	138	-4,1%	(6)

* +0,2 % à périmètre comparable

Malgré les effets persistants des taux bas sur les revenus, le produit net bancaire de la banque de détail progresse de 2,3 % sur un an à 3 713 millions d'euros. Il représente 65 % du produit net bancaire des métiers opérationnels.

L'assurance, qui en représente 18 %, voit ses revenus progresser sensiblement de près de 11 % à 1 037 millions d'euros.

Le produit net bancaire de la banque privée progresse de 9,3 % sur un an et s'élève à 273 millions d'euros. A périmètre comparable l'évolution serait de 0,2 %.

La baisse du produit net bancaire de l'activité capital développement résulte d'un effet de base, le 1er semestre 2018 ayant enregistré des plus-values exceptionnelles dans le cadre d'une cession particulièrement significative.

Les activités de marché, qui restent très limitées pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, réalisent une bonne performance après le contexte difficile de la fin de l'année 2018. Son produit net bancaire s'accroît de près de 26 % à 194 millions d'euros.

Résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement s'établissent à 3 172 millions d'euros. Ils sont en hausse de 2,8 % par rapport au 1er semestre 2018 en raison de la progression de l'activité, de l'accélération de la transformation numérique du groupe dans le cadre du plan stratégique 2019-2023 et de la hausse de la contribution au fonds de résolution unique.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 56,5 % et s'améliore de 2,6 points sur un an.

Le résultat brut d'exploitation, à 2 445 millions d'euros, s'inscrit en hausse de 14,5 % grâce à la bonne évolution du produit net bancaire comparée à celle des frais de fonctionnement.

Coût du risque

Le coût du risque subit une hausse importante de 145 millions d'euros en raison essentiellement d'une provision sur un dossier de place.

Autres éléments du compte de résultat

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence : la baisse de ce poste qui passe de 81 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 à 37 millions au 1^{er} semestre 2019 résulte de la sortie du périmètre de consolidation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE Bank of Africa) au 31/12/2018, les titres étant reclassés en titres de placement.

Gains ou pertes sur autres actifs : Néant au 1^{er} semestre 2019 contre un produit de 8 millions au 1^{er} semestre 2018 qui avait enregistré un élément non récurrent.

Variations de valeur des écarts d'acquisition : Néant.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt est en hausse de 5,9 % sur un an et s'établit à 2 023 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019.

L'impôt sur les bénéfices baisse de 2,2 % à 639 millions d'euros, tenant compte d'une anticipation d'un taux d'imposition à 34,43 %.

Résultat net

Le résultat net s'élève à 1 383 millions d'euros, en hausse de 10,1 %. Il traduit la forte dynamique commerciale des métiers du groupe BFCM et son efficacité opérationnelle.

Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Au 30 juin 2019, les encours de crédits accordés aux entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du groupe BFCM s'établissent à 34,2 milliards d'euros.

Le résultat brut d'exploitation du groupe BFCM est issu, à hauteur de -112 millions d'euros, d'opérations réalisées avec des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du groupe BFCM (principalement les caisses locales et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel). Au premier semestre 2019, les revenus nets d'intérêts issus de ces opérations totalisent 174 millions d'euros, les commissions nettes versées s'élèvent à -17 millions et le solde net des autres produits et charges et des frais généraux enregistré par ces entités ressortent à -270 millions d'euros.

1.3 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2019

Le total de bilan s'élève à 704,7 milliards d'euros au 30 juin 2019 en hausse de 5,6% par rapport au 31 décembre 2018 (+37 milliards).

Actifs

Les actifs consolidés du groupe s'établissent à 704,7 milliards d'euros au 30 juin 2019 contre 667,4 milliards au 31 décembre 2018, en hausse de 37 milliards. Cette hausse du total des actifs découle de plusieurs éléments : accroissement des actifs financiers à la juste valeur par résultat (+15,4 milliards), des prêts et créances sur la clientèle (+7,2 milliards), des encours caisse, banques centrales (+6,7 milliards) et des placements des activités d'assurance (+5 milliards).

Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques. Suite à la décision du groupe de différer l'application de la norme IFRS9 par ses filiales du secteur de l'assurance, l'ensemble des actifs financiers et des placements immobiliers détenus par ces dernières a été regroupé sur une ligne spécifique du bilan dans laquelle les actifs financiers restent comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IAS39. Au 30 juin 2019, les placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques s'élèvent à 127 milliards d'euros.

Prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 378,1 milliards d'euros au 30 juin 2019 contre 370,9 milliards au 31 décembre 2018, reflétant la dynamique commerciale du groupe.

Passifs (hors capitaux propres)

Les passifs consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors capitaux propres s'établissent à 659,1 milliards d'euros au 30 juin 2019 contre 623,8 milliards au 31 décembre 2018. Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 8,2 milliards d'euros au 30 juin 2019, encours en hausse de 1 milliard par rapport au 31 décembre 2018. L'augmentation des passifs hors capitaux propres au cours du premier semestre 2018 résulte principalement de la hausse des passifs financiers à la juste valeur par résultat de 16,8 milliards d'euros, des dettes envers la clientèle (+12,2 milliards) et des dettes représentées par un titre de 6,8 milliards.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 21,2 milliards d'euros au 30 juin 2019, en hausse de 16,8 milliards sur le semestre.

Dettes envers les établissements de crédit. Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 43,2 milliards d'euros au 30 juin 2019 contre 53,6 milliards d'euros au 31 décembre 2018, soit une baisse de 10,5 milliards.

Dettes envers la clientèle. Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pension de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 316,5 milliards d'euros au 30 juin 2019 contre 304,3 milliards

au 31 décembre 2018 soit +12,2 milliards, la hausse principale de ce poste se situant au niveau des comptes à vue.

Dettes représentées par un titre. Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre sont en hausse de 6,8 milliard d'euros à 126,4 milliards d'euros au 30 juin 2019. Une présentation des programmes d'émission de titres du groupe figure sous le titre «Liquidité et refinancement».

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe représentent 42,5 milliards d'euros au 30 juin 2019, contre 40,3 milliards au 31 décembre 2018 soit une hausse de 2,2 milliard s'expliquant principalement par le report du résultat.

Les intérêts minoritaires ressortent à 3,2 milliards d'euros au 30 juin 2019 contre 3,3 milliards au 31 décembre 2018.

Liquidité et refinancement

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une position solide en matière de liquidité. La Banque Fédérative de Crédit Mutuel (BFCM) procède régulièrement à des émissions obligataires placées sur les marchés financiers de moyen long terme, auprès d'investisseurs en zone euro et hors zone euro.

Au 30 juin 2019, les ressources de marché du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale ressortent à 143,9 milliards d'euros et se décomposent en 62% d'encours levés à moyen et long terme et 38% de ressources de marché monétaire.

Les ressources de marché monétaire se situent à 55,2 milliards d'euros en hausse de 5,7 milliards par rapport à mi-2018 (49,5 milliards d'euros) ; ces ressources bénéficient d'une bonne diversification, elles sont levées à l'origine principalement en Euro (56%), en dollar US (31%) et en livre sterling (12%).

Par rapport aux 13,3 milliards d'euros de tombées de ressources à moyen et long terme sur l'ensemble de l'année 2019, et à l'objectif annuel d'émission de 15 milliards d'euros, un total de 11,8 milliards d'euros a d'ores et déjà été levé auprès des investisseurs au 1er juillet 2019.

Le groupe a réalisé des opérations publiques pour un total de 8,136 milliards d'euros qui se répartissent de la façon suivante :

Sous la signature BFCM :

- 1 250 millions d'euros à 4 ans + en janvier
- 444 millions d'euros (équivalents) en GBP à 5 ans en janvier
- 89 millions d'euros (équivalents) en CHF à 5 ans en février
- 1 000 millions d'euros pour l'émission inaugurale de dette Senior Non Préférée, à 10 ans en mars
- 177 millions d'euros (équivalents) en CHF à 6 ans+ en avril
- 1 500 millions d'euros à 7 ans+ en avril
- 111 millions d'euros (équivalents) en CHF à 7 ans en juin
- 565 millions d'euros (équivalents) en GBP à 5 ans+ en juin
- 1 000 millions d'euros à 5 ans- en juin.

Sous la signature Crédit Mutuel Home Loan SFH :

- 1 000 millions d'euros à 5 an+ en janvier
- 1 000 millions d'euros à 10 ans en janvier

Une émission de dette subordonnée BFCM a eu lieu en juin, pour 1 000 millions d'euros avec une échéance à 10 ans.

Les 2,6 milliards d'euros restants se répartissent en placements privés EMTN.

Le dispositif de liquidité du groupe reste confortablement sécurisé puisqu'au 30 juin 2019 un total de 119,8 milliards d'euros d'actifs liquides et éligibles à la BCE couvre à hauteur de 179,5% les tombées de ressources de marchés dans les 12 prochains mois hors remboursement de TLTRO.

Exposition à la dette souveraine européenne

Le tableau ci-dessous présente au 30 juin 2019, l'exposition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux dettes souveraines les plus fragiles :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2019
Portugal	161
Irlande	200
Total des expositions sur le Portugal et l'Irlande *	361
Italie	505
Espagne	819
Total des expositions sur l'Italie et l'Espagne *	1 324

*après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance

Au 30 juin 2019, l'ensemble des titres représentatifs de la dette publique du Portugal et de l'Irlande qui étaient détenus par le groupe représentait 0,8 % de ses capitaux propres. Des informations complémentaires concernant l'exposition du groupe à la dette souveraine européenne sont fournies dans la note 7b des états financiers du premier semestre 2019 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Ratios d'adéquation des fonds propres

Au 30 juin 2019, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à 45,6 milliards d'euros (42,5 milliards d'euros au 30 juin 2018).

A fin mars 2019, la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale reste très solide, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 16,4 %¹ en hausse de 30 points de base sur un an. Le ratio Tier 1 s'établit à 16,4 %¹ à fin mars 2019 et le ratio global de solvabilité atteint 19,4 %¹.

Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élèvent à 219,5 milliards d'euros au 31 mars 2019 (contre 201,2 milliards à fin mars 2018 soit +9,1 %). Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 89,5 % du total, à 196,4 milliards d'euros.

En intégrant le résultat du 1er trimestre 2019, le ratio CET1 1 s'élève à 16,7 % contre 16,6 % au 31 décembre 2018.

Le ratio de levier¹ est de 6,1 % au 31 mars 2019 (6,2 % à fin décembre 2018).

MREL

Sur la base des données au 31 décembre 2017, le Conseil de Résolution Unique (« CRU ») a communiqué au Groupe Crédit Mutuel (le « Groupe », le « Crédit Mutuel ») une exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (« MREL ») applicable sur base consolidée de 23,7% des risques pondérés (« RWA ») du Groupe² (>8 % du total des passifs et des fonds propres (« TLOF »)).

¹ Sans mesures transitoires.

² Le niveau requis correspond à la calibration par défaut communiquée publiquement par le CRU, soit un $LAA=P1+P2R+CBR$, un $RCA=P1+P2R$, et un $MCC=CBR-125bp$.

Au 31 décembre 2017, l'exigence MREL est respectée par le Groupe avec un MREL représentant 14,97% du TLOF et 38,18 % des RWA.

Etant donné que le Groupe satisfait déjà à l'exigence de MREL déterminée sur la base du cycle de résolution 2018, ce seuil est immédiatement applicable.

Le Crédit Mutuel place au cœur de ses objectifs sa solidité financière. Son développement repose sur l'accumulation sous forme de réserves de la quasi-totalité de ses résultats.

En prévision des évolutions de l'environnement réglementaire, le Groupe entend consolider l'ensemble du passif éligible, y compris celui émis par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Notations¹

Les notations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à fin juin 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Contrepartie LT / CT *	Émetteur / Dette senior préférée LT	Perspective	Dette senior préférée CT	Date de la dernière publication
Standard & Poor's	A+ / A-1	A	Stable	A-1	24/10/2018
Moody's	Aa2 / P-1	Aa3	Stable	P-1	2/05/2019
Fitch Ratings	A+	A+	Stable	F1	12/04/2019

**Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.*

¹ Standard & Poor's : notes périmètre Groupe Crédit Mutuel ; Moody's et Fitch : notes périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2. États financiers consolidés au 30 juin 2019 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité

Bilan actif

En millions d'euros	30.06.2019	31.12.2018	Notes
Caisse, Banques centrales	63 358	56 696	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33 947	18 590	5a
Instruments dérivés de couverture	2 747	2 640	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	29 350	27 182	7
Titres au coût amorti	2 920	2 990	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	42 376	44 168	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	378 091	370 886	10c
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 581	1 169	6b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	126 961	122 004	13a
Actifs d'impôts courants	1 368	1 852	14a
Actifs d'impôts différés	1 346	1 473	14b
Compte de régularisation et actifs divers	9 621	9 100	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	736	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	759	719	16
Immeubles de placement	86	86	17
Immobilisations corporelles	3 612	2 973	18a
Immobilisations incorporelles	735	719	18b
Ecarts d'acquisition	4 118	4 118	19
Total de l'actif	704 715	667 364	

Bilan passif

En millions d'euros	30.06.2019	31.12.2018	Notes
Banques centrales	160	350	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21 219	4 392	5b
Instruments dérivés de couverture	2 496	2 350	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	126 449	119 680	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	43 159	53 635	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	316 517	304 319	11c
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	32	19	6b
Passifs d'impôts courants	934	648	14a
Passifs d'impôts différés	1 262	1 031	14b
Compte de régularisation et passifs divers	12 633	11 290	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	734	0	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	122 025	115 565	13b
Provisions	3 244	3 266	20
Dettes subordonnées au coût amorti	8 224	7 224	21
Capitaux propres totaux	45 625	43 595	22
Capitaux propres - Part du Groupe	42 450	40 290	22
Capital et réserves liées	6 396	6 167	22a
Réserves consolidées	33 504	30 926	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 090	502	22b
Résultat de l'exercice	1 460	2 695	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	3 175	3 305	
Total du passif	704 715	667 364	

COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2019	30.06.2018 retraité	Notes
Intérêts et produits assimilés	8 788	7 940	24
Intérêts et charges assimilées	-5 509	-4 842	24
Commissions (produits)	2 286	2 384	25
Commissions (charges)	-529	-642	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	497	306	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	75	76	27
Produits nets des activités d'assurance	1 543	1 366	28
Produits des autres activités	909	908	29
Charges des autres activités	-524	-415	29
Produit net bancaire	7 537	7 083	
Charges générales d'exploitation	-4 274	-4 204	30 a,b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-294	-220	30 c
Résultat brut d'exploitation	2 969	2 659	
Coût du risque de contrepartie	-462	-349	31
Résultat d'exploitation	2 507	2 310	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	19	59	16
Gains ou pertes sur autres actifs	2	9	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	33
Résultat avant impôt	2 528	2 378	
Impôts sur les bénéfices	-899	-830	34
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	0	0	
Résultat net	1 629	1 548	
Résultat - Intérêts minoritaires	169	154	
Résultat net (part du Groupe)	1 460	1 395	

Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2019	30.06.2018
Résultat net	1 629	1 548
Ecart de conversion	7	27
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	40	-75
Réévaluation des placements des activités d'assurance	633	-54
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3	-1
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	4	5
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	681	-98
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	31	140
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	29	0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-17	31
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-1	1
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	42	173
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 352	1 623
Dont part du Groupe	2 048	1 378
Dont part des intérêts minoritaires	304	246

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions	Capital	Primes	Réserves (1)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
				Ecart de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2017	6 010	0	29 035	-55	1 670	4	-273	38 600	2 390	40 990
Impact de première application d'IFRS 9			-429	-476				-904	-86	-991
Capitaux propres au 1er janvier 2018	6 010	0	28 607	-55	1 194	4	-273	37 696	2 304	40 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 208					0		0
Augmentation de capital	82		-81					82	-78	82
Distribution de dividendes			4					-81	-101	-159
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle								4	-101	-98
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	82	0	2 131	0	0	0	0	5	-179	-175
Résultat consolidé de la période					2	-1		1 395	154	1 548
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres								1	-14	-13
dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)										
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO				31			31	31	0	31
Variation des écarts actuariels								31	1	31
Variation des taux de conversion										
Sous-total	0	0	0	31	2	-1	31	1 457	141	1 598
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires										
Autres variations								171	964	1 135
								-28	2	-26
Capitaux propres au 30 juin 2018	6 092	0	30 960	-24	1 116	3	-242	39 300	3 222	42 522
Impact de première application d'IFRS 9 (ajustement 2ème semestre)			-8	1				-8	-11	-19
Affectation du résultat de l'exercice précédent								0		0
Augmentation de capital	75							75		75
Distribution de dividendes								0	1	1
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle								0	5	5
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	75	0	0	0	0	0	0	75	6	81
Résultat consolidé de la période								1 300	144	1 444
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								-352	-47	-399
dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)										
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO								949	97	1 046
Variation des écarts actuariels										
Variation des taux de conversion										
Sous-total	0	0	0	13	-367	0	2	949	97	1 046
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires										
Autres variations								-39	-6	-45
								13	-2	11
Capitaux propres au 31 décembre 2018	6 167	0	30 926	-11	750	3	-240	40 290	3 306	43 596
Affectation du résultat de l'exercice précédent								0		0
Augmentation de capital	229							229		229
Distribution de dividendes								-88	-430	-518
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle								0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	229	0	2 607	0	0	0	0	141	-430	-289
Résultat consolidé de la période								1 460	169	1 629
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								588	135	693
dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)										
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO								2 018	304	2 322
Variation des écarts actuariels										
Variation des taux de conversion										
Sous-total	0	0	-30	9	598	-2	-16	2 018	304	2 322
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires								0	-4	-4
Autres variations								0		0
Capitaux propres au 30 juin 2019	6 396	0	33 504	-2	1 348	1	-256	42 449	3 176	45 625

(1) Les réserves sont constituées au 30 juin 2019 par la réserve légale pour 366 M€, les réserves statutaires pour 542 M€, et les autres réserves pour 2144 M€.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

	30/06/2019	30/06/2018
Résultat net	1 629	1 548
Impôt	899	830
Résultat avant impôts	2 528	2 378
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	292	223
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	-1
+/- Dotations nettes aux provisions	114	98
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-19	-59
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	27	-21
+/- Autres mouvements	5 076	-901
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 490	-660
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-10 621	4 428
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	4 585	-5 777
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-74	611
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	451	2 594
- Impôts versés	-199	-500
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-5 859	1 356
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	2 159	3 074
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	221	-470
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-3	-652
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-232	-193
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-13	-1 314
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-290	-80
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	3 281	2 615
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	2 991	2 535
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE	31	38
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 167	4 333
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	2 159	3 074
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-13	-1 314
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 991	2 535
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	31	38
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	<u>53 510</u>	<u>51 511</u>
Caisse, banques centrales, CCP	56 346	56 766
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-2 837	-5 255
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	<u>58 677</u>	<u>55 844</u>
Caisse, banques centrales, CCP	63 200	61 915
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-4 523	-6 071
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	5 167	4 333

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 1 - Principes et méthodes comptables

1.1 *Référentiel comptable*

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2019.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Ces états financiers intermédiaires sont établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui permet la publication d'états financiers condensés. Ils viennent en complément des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentés dans le document de référence 2018.

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2019 :

- ✓ la norme IFRS 16

Adoptée par l'Union Européenne en date du 31 octobre 2017, elle remplace la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, les dispositions retenues restent substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement sont comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a choisi en première application :

- de retenir :
 - la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours.
 - l'approche rétrospective modifiée, sans impact en capitaux propres, et d'opter pour les mesures de simplification afférentes. Notamment, les contrats en tacite reconduction ont été exclus du fait de l'exception du §C10c,
 - un montant de dépréciation des droits d'utilisation égal à la provision des contrats à titre onéreux en application d'IAS 37.
- d'opter pour les exemptions proposées par la norme IFRS 16.C10 en ce qui concerne les contrats de location dont le terme est inférieur à 12 mois à la date de première application ainsi que les contrats de faible valeur (fixée à 5 000 €). Le Groupe a également fait le choix

d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application.

Le Groupe a principalement activé ses contrats immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction), leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes.

Les impacts au 1er janvier 2019 sont les suivants (en millions d'euros) :

Actif	01.01.2019
Droits d'utilisation - Immobilier	679
Droits d'utilisation - Autres	37
Passif	01.01.2019
Obligations locatives - Immobilier	679
Obligations locatives - Autres	37

✓ IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1^{er} janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés,
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte / n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Le champ d'application de ce texte se limite à l'impôt sur le résultat (courant/différé). Le groupe considère qu'il n'entraîne pas de changement par rapport à la pratique actuelle. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

Les impacts de présentation au bilan (reclassement de la ligne provision en impôts courants passifs) sont précisés en note 20.

- ✓ D'autres amendements ne présentant pas d'impact pour le groupe en 2019
- Amendement à IAS 28

Il concerne tous les instruments financiers représentatifs des « autres intérêts » dans une entreprise associée ou co-entreprise auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou co-entreprise (par exemple les prêts accordés à ces entités). Cette comptabilisation se fait en deux étapes :

- l'instrument financier est comptabilisé selon IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation des actifs financiers,
- puis les dispositions d'IAS 28 s'appliquent ce qui peut conduire à réduire sa valeur comptable par imputation des pertes cumulées de l'entité mise en équivalence, lorsque la valeur de mise en équivalence a déjà été ramenée à zéro.

Lors de la première application de cet amendement, les émetteurs peuvent comptabiliser les impacts dans les capitaux propres d'ouverture 2019, sans retraiter l'information comparative. A date d'arrêté, le groupe n'a pas identifié de cas dans le périmètre de cet amendement.

- Amendement à IAS 19

Il porte sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net. Le coût des services rendus et l'intérêt net de la période post modification, réduction ou liquidation sont obligatoirement déterminés en utilisant les hypothèses actuarielles retenues pour la comptabilisation de ces événements. A date d'arrêté, le groupe ne connaît pas de cas dans le périmètre de cet amendement.

- Amendement à IAS 12

Il précise que les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres doivent être comptabilisés en résultat net, peu importe leur origine, à la date de comptabilisation de la dette de dividendes. Comptablement, les dividendes sont déduits des capitaux propres. Fiscalement, il s'agit d'un instrument de dettes dont les coupons sont déductibles. Le groupe comptabilise les titres perpétuels en instruments de dettes et non de capitaux propres. Il n'est donc pas concerné à ce jour par cet amendement.

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Entité consolidante

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe 11 fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée et Anjou.

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les Caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du Groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité consolidante est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité consolidante à la tête du Groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Ainsi, l'entité consolidante est constituée par :

- La Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), et la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA). Organes politiques des Groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses.
- La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du Groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.).

- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM et FCMA : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du Groupe

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

- *Des entités contrôlées de manière exclusive* : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

- *Des entités sous contrôle conjoint* : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- *Des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

□ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

□ Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Ecarts d'acquisition

❑ Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

❑ Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en «Variations de valeur des écarts d'acquisition».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus

élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

1.3.1.1. Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

□ Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé¹ est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat,
 - les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.
- ✓ Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raisons des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

¹ Le Groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

- ✓ Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

✓ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 1.3.1.8. Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

✓ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat". Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le Groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique " produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture". En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 30 juin 2019 présentés selon cette définition, les chiffres publiés au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2018 ont été retraités en note 25.

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

□ Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

✓ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais

constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

✓ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

1.3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- ✓ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
 - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
 - les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

✓ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.1.3. Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.1.4. Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

1.3.1.5. Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes:

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.),
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul,
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

❑ Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

❑ Classification des dérivés et comptabilité de couverture

- ✓ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

- ✓ Comptabilités de couverture

Risques couverts

Le Groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui visent généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont

comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

1.3.1.6. Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

1.3.1.8. Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 - encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 - encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 - encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

□ Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.
- Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

□ Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courant...
- ✓ les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courant...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- ✓ tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- ✓ en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

✓ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

✓ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

□ Statuts 1 et 2 - Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

✓ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981

✓ Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste)

✓ Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

✓ Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la

vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

❑ Statut 3 - Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

❑ Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

❑ Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 1.3.1.6. Garanties financières et engagements de financement » et « 1.3.3.2. « Provisions » »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

1.3.1.9. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

❑ Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

❑ Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

❑ Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

1.3.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du

passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

1.3.2.1. Activités d'assurance - Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- passifs financiers au coût amorti

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 1.3.1.9.

- Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

b) Instruments en juste valeur sur option :

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- a. instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,

- b. instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- c. instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « *Produits nets des activités d'assurance* ».

- Actifs financiers disponibles à la vente

Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *juste valeur par résultat* ».

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « *Produits nets des activités d'assurance* », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « *Produits nets des activités d'assurance* ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou différés* ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque* », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

- ❑ Prêts et créances

Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

- ❑ Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

1.3.2.2. Activités d'assurance - Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

1.3.2.3. Activités d'assurance - Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

1.3.3 Instruments non financiers

1.3.3.1. Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

□ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 1.3.1.8. Evaluation du risque de crédit »).

❑ Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.3.2. Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- ✓ les risques opérationnels ;
- ✓ les engagements sociaux ;
- ✓ les risques d'exécution des engagements par signature ;
- ✓ les litiges et garanties de passif ;
- ✓ les risques fiscaux ;
- ✓ les risques liés à l'épargne logement.
- ✓

1.3.3.3. Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

▪ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

- **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

- **Avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

- **Retraite supplémentaire des salariés**

Les salariés des entités relevant de la convention collective de groupe bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

- **Les avantages à court terme**

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.3.4. Immobilisations

▪ Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions - gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions - équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

▪ Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux en situation de tacite reconduction (tenu du préavis de 6 mois). La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatique et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentés dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, le groupe suit la position ANC: tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans,
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe,
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables,

Les modifications ultérieures tant en termes de loyer que de durée conduisent à la réévaluation de l'actif et du passif.

1.3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

1.3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

- **Impôts différés**

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.3.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.4 Jugements et estimations utilisées dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues
- provisions
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition
- impôts différés actifs

1.4 Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

□ Amendements à IFRS 3 et 11

Il s'agit de clarifier le traitement comptable de l'acquisition d'un intérêt dans une activité conjointe. Le groupe n'est concerné que par les co-entreprises et non par les activités conjointes.

L'amendement à IFRS 3 porte sur la clarification de la définition d'une activité qui relève d'IFRS 3 (vs l'acquisition d'actif, comptabilisée selon la norme qui lui est applicable, par exemple IFRS 9).

1.5 Normes et interprétations non adoptées par l'union européenne

□ IFRS 17 - Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur. La date d'application initialement prévue en 2021 devrait être repoussée d'un an, via un amendement sur lequel une consultation a été lancée fin juin 2019. Il est attendu que l'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé soit également décalée à la même date.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

□ **Amendement à IAS 1 et IAS 8**

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Sous réserve d'adoption européenne, une information présenterait un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

NOTE 2 - Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe les caisses du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne et en Espagne, Cofidis ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que la presse et les structures de logistique : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques, la presse et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

2a - Répartition du compte de résultat par activité

30.06.2019	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développement	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	5 265	1 096	383	273	176	779	-433	7 537
Frais généraux	-3 386	-329	-196	-204	-23	-863	433	-4 567
Résultat brut d'exploitation	1 879	767	187	68	152	-84	0	2 970
Coût du risque de contrepartie	-391		-81	11	0	-1		-463
Gains sur autres actifs *	3	15		2		0		21
Résultat avant impôts	1 491	783	106	81	152	-84	0	2 528
Impôt sur les sociétés	-551	-277	-19	-16	1	-37		-899
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés								0
Résultat net comptable	939	505	87	65	153	-121	0	1 629
Minoritaires								169
Résultat net part du groupe								1 460

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19)

30.06.2018	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développement	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	5 162	989	341	250	221	522	-400	7 083
Frais généraux	-3 309	-306	-182	-179	-24	-824	400	-4 424
Résultat brut d'exploitation	1 853	683	159	71	197	-303	0	2 659
Coût du risque de contrepartie	-369		31	-5	-1	-5		-349
Gains sur autres actifs *	4	13		8		43		68
Résultat avant impôts	1 488	695	190	73	196	-265	0	2 378
Impôt sur les sociétés	-524	-235	-69	-16	0	14		-830
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés								0
Résultat net comptable	965	461	121	57	196	-251	0	1 548
Minoritaires								154
Résultat net part du groupe								1 395

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

2b - Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30.06.2019				30.06.2018			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire **	5 917	1 505	115	7 537	5 559	1 420	104	7 083
Frais généraux	-3 638	-883	-47	-4 567	-3 550	-832	-41	-4 424
Résultat brut d'exploitation	2 279	622	68	2 970	2 009	588	62	2 659
Coût du risque de contrepartie	-260	-203	1	-462	-185	-176	12	-349
Gains sur autres actifs ***	0	3	18	21	2	11	54	68
Résultat avant impôts	2 020	421	87	2 528	1 826	424	128	2 378
Résultat net global	1 256	296	77	1 629	1 138	294	115	1 548
Résultat net part du Groupe	1 116	272	72	1 460	1 017	270	108	1 395

* USA, Singapour, Hong-Kong, Saint Martin,

Tunisie et Maroc

** 22,5% du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2019.

*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

3a - Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE),
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE),
- la Fédération du Crédit Mutuel d'Île-de-France (FCMIDF),
- la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB),
- la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA),
- la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest (FCMLACO),
- la Fédération du Crédit Mutuel Centre (FCMC)
- la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV),
- la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM),
- la Fédération du Crédit Mutuel Normandie (FCMN),
- la Fédération du Crédit Mutuel Anjou (FCMA)

- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CRCMSE),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France (CRCMIDF),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA),
- la Caisse Régionale du Crédit Loire-Atlantique Centre-Ouest (CRCMLACO),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre (CRCMC),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie (CRCMN),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou (CRMA)
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Normandie,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Anjou.

Depuis le 31 décembre 2018, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- Entrées de périmètre : CM-CIC Leasing Nederland (inclus dans CM-CIC Leasing Benelux jusqu'en 2018), Ebra Services, EBRA events, Newco1, Newco2.
- Fusions, absorptions : Cofacredit avec Factofrance, C2C avec BFCM
- Changement de méthode de consolidation : aucun
- Sortie de périmètre : aucune

	Pays	30.06.2019			31.12.2018		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
A. Réseau bancaire							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	98	IG	100	98	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Iberbanco	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Grand Cayman (succursale du CIC) **	Iles Caimans	100	98	IG	100	98	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	98	IG	100	98	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	98	IG	100	98	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Targobank AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
B. Filiales du réseau bancaire							
Bancas	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
Cartes et crédits à la consommation	France			FU	100	98	IG
CM-CIC Asset Management	France	90	92	IG	90	92	IG
CM-CIC Bail	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Caution Habitat SA	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Epargne salariale	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Factor	France	95	96	IG	95	96	IG
CM-CIC Gestion	France	100	92	IG	100	92	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Lease	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Benelux)***	Pays-Bas	100	98	IG			
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Leasing Solutions SAS	France	100	98	IG	100	98	IG
Cofacredit SA	France			FU	100	98	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis France	France	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis Italie	Italie	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	69	IG	100	69	IG
Creatis	France	100	69	IG	100	69	IG
Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	98	IG	100	98	IG
Gesteurop	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA	France	44	43	ME	46	45	ME
Monabanq	France	100	69	IG	100	69	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
C. Banque de financement et activités de marché							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	30.06.2019			31.12.2018		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
<i>D. Banque privée</i>							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
DublyTransatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG
<i>E. Capital développement</i>							
CM-CIC Capital	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Conseil	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Innovation	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Investissement SCR	France	100	98	IG	100	98	IG
<i>F. Logistique et holding</i>							
Actimut	France	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	34	33	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	50	53	ME	50	53	ME
CIC Participations	France	100	98	IG	100	98	IG
Centre de conseil et de service (CCS)	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Participations	France	71	69	IG	71	69	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	40	ME	50	40	ME
Euro-Information	France	80	80	IG	80	80	IG
Euro-Information Développement	France	100	80	IG	100	80	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
EI Telecom	France	95	76	IG	95	76	IG
Euro Protection Surveillance	France	100	84	IG	100	84	IG
Lyf SAS	France	45	36	ME	46	36	ME
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	98	IG	100	98	IG
L'Est Républicain	France	100	98	IG	100	98	IG
Mutuelles Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
SAP Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH Singapour (succursale de Targo Technol	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
<i>G. Sociétés d'assurance</i>							
ACM GIE	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM IARD	France	97	76	IG	97	76	IG
ACM Services	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM Vie SA	France	100	78	IG	100	78	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Adepi	France	100	100	IG	100	100	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	75	IG	95	75	IG
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, S.A.	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
AMDIF	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	100	78	IG	100	78	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	63	IG	80	63	IG
Asistencia Avanzada Barcelona	Espagne	100	75	IG	100	75	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	23	ME	30	23	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	63	IG	80	63	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	47	IG	60	47	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	70	IG	88	70	IG
GACM España	Espagne	100	78	IG	100	78	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	80	78	IG	80	78	IG
ICM Life	Luxembourg	100	78	IG	100	78	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	69	IG	100	69	IG
MTRL	France	100	100	IG	100	100	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	78	IG	100	78	IG
Nord Europe Life Luxembourg (NELL)	Luxembourg	100	78	IG	100	78	IG
Partners	Belgique	100	78	IG	100	78	IG
Procourtage	France	100	78	IG	100	78	IG

	Pays	30.06.2019			31.12.2018		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Royale Marocaine d'Assurance	Maroc	22	17	ME	22	17	ME
Serenis Assurances	France	100	78	IG	100	78	IG
Targo seguros mediacion	Espagne	90	69	IG	90	69	IG
H. Autres sociétés							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	97	IG	100	97	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	97	IG	100	97	IG
CM-CIC Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA events	France	100	98	IG			
EBRA services	France	100	98	IG			
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Foncière Massena	France	100	78	IG	100	78	IG
France Régie	France	100	97	IG	100	97	IG
GEIE Synergie	France	100	69	IG	100	69	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	49	ME	50	49	ME
La Liberté de l'Est	France	97	95	IG	97	95	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Mediaportage	France	100	98	IG	100	98	IG
Newco 1	France	100	98	IG			
Newco 2	France	100	98	IG			
Presse Diffusion	France	100	98	IG	100	98	IG
Publiprint Province n°1	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain - TV news	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI ACM	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI ACM Cotentin	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Saint Augustin	France	100	78	IG	100	78	IG
SCI Tombe Issoire	France	100	78	IG	100	78	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (S)	France	100	98	IG	100	98	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Equivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée

** Entité incluse dans les comptes de la succursale de New York, ayant pour vocation unique le refinancement de la succursale de New York à travers des opérations d'emprunt en dollars auprès de money market funds.

*** Entité comprise dans les comptes de CM-CIC Leasing Benelux en 2018

3 b - Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

30.06.2019	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Euro Information	20%	12	226	-1	1 541	56	0	656
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	22%	109	1 920	-405	121 728	489	1 524	1 039
Cofidis Belgique	31%	2	221	0	874	6	-1	47
Cofidis France	31%	9	341	0	9 066	31	-7	271

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

31.12.2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Euro Information	20%	19	211	-1	1 495	112	0	1 279
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	22%	182	2 035	-74	116 041	806	938	1 722
Cofidis Belgique	31%	4	217	0	852	13	0	97
Cofidis France	31%	19	334	0	8 593	71	-4	546

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	30.06.2019	31.12.2018
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	62 113	55 460
dont réserves obligatoires	2 871	2 745
Caisse	1 245	1 236
Total	63 358	56 696
Banques centrales - passif	160	350

NOTE 5 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2019				31.12.2018			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
. Titres	11 764	456	4 635	16 855	10 455	418	4 413	15 286
- Effets publics	1 703	0	0	1 703	774	0	0	774
- Obligations et autres titres de dettes	9 196	456	151	9 803	9 135	418	149	9 702
. Cotés	9 195	88	26	9 309	9 135	82	25	9 242
. Non cotés	1	368	125	494	0	336	124	460
dont OPC	132		1	133	130		7	137
- Actions et autres instruments de capitaux propres	865		3 426	4 291	546		3 253	3 799
. Cotés	865		1 087	1 952	546		1 068	1 614
. Non cotés	0		2 339	2 339	0		2 185	2 185
- Titres immobilisés			1 058	1 058			1 011	1 011
. Titres de participations			351	351			365	365
. Autres titres détenus à long terme			245	245			180	180
. Parts dans les entreprises liées			433	433			437	437
. Autres titres immobilisés			29	29			29	29
. Instruments dérivés	3 315			3 315	3 302			3 302
. Prêts et créances	13 777	0	0	13 777		0	0	0
dont pensions (1)	13 777	0		13 777		0		0
TOTAL	28 856	456	4 635	33 947	13 757	418	4 413	18 588

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti (10b et 10c).

5b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2019	31.12.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	21 219	4 392
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	21 219	4 392

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	30.06.2019	31.12.2018
. Vente à découvert de titres	1 543	1 227
- Effets publics	1	3
- Obligations et autres titres de dettes	956	585
- Actions et autres instruments de capitaux propres	586	639
. Dettes représentatives des titres donnés en pension (1)	16 550	0
. Instruments dérivés de transaction	3 098	3 160
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	28	5
TOTAL	21 219	4 392

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti (11b et 11c).

5c - Analyse des instruments dérivés de transaction

	30.06.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction				
<i>Instrument de taux</i>	2 084	1 836	1 945	1 814
Swaps	1 956	1 646	1 600	1 682
Autres contrats fermes	6	5	6	4
Options et instruments conditionnels	122	185	339	128
<i>Instrument de change</i>	926	818	980	881
Swaps	30	33	37	44
Autres contrats fermes	821	710	846	740
Options et instruments conditionnels	75	75	97	97
<i>Autres que taux et change</i>	305	444	375	466
Swaps	107	170	93	130
Autres contrats fermes	11	110	14	90
Options et instruments conditionnels	187	164	268	246
Total	3 315	3 098	3 300	3 161

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 6 - Couverture

6a - Instruments dérivés de couverture

	30.06.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture				
Couverture de Fair Value Hedge				
Swaps	2 746	2 496	2 640	2 350
Autres contrats fermes	2 749	2 494	2 643	2 349
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge				
Swaps	(3)	2	(3)	1
Autres contrats fermes	0	1	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0
Total	2 746	2 497	2 640	2 350

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

6b - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30.06.2019	31.12.2018
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
. d'actifs financiers	2 581	1 169
. de passifs financiers	32	19

NOTE 7 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

7a - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	30.06.2019	31.12.2018
. Effets publics	10 384	9 574
. Obligations et autres titres de dettes	18 425	17 081
- Cotés	18 053	16 700
- Non cotés	372	381
. Créances rattachées	136	156
Sous-total brut titres de dettes	28 945	26 811
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	2	2
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-12	-11
Autres dépréciations (S3)	-1	-1
Sous-total net titres de dettes	28 932	26 799
. Actions et autres instruments de capitaux propres	18	22
- Cotés	15	19
- Non cotés	3	3
. Titres immobilisés	399	362
- Titres de participations	45	44
- Autres titres détenus à long terme	285	243
- Parts dans les entreprises liées	69	75
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCI douteuses	0	0
. Créances rattachées	1	0
Sous-total instruments de capitaux propres	418	384
TOTAL	29 350	27 183
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux	53	-54
Dont titres de participation cotés.	-6	-6

7b - Exposition au risque souverain

Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes*	30.06.2019		31.12.2018	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	39	22	22	
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	100	135		195
Placements des activités d'assurance	23	43	18	22
TOTAL	161	200	39	217

* Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Durée résiduelle contractuelle	30.06.2019		31.12.2018	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
<1 an	4	4		89
1 à 3 ans	1	36	1	5
3 à 5 ans	28			30
5 à 10 ans	125	138	19	93
Sup à 10 ans	3	21	19	
TOTAL	161	200	39	217

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

Expositions nettes	30.06.2019		31.12.2018	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	102	255	65	93
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	717	250	504	290
TOTAL	819	505	569	383

Activités de marché en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

Durée résiduelle contractuelle	Espagne	Italie	Espagne	Italie
<1 an	73	443		283
1 à 3 ans	83	33	14	51
3 à 5 ans	261	18	41	40
5 à 10 ans	387	0	124	5
Sup à 10 ans	15	12	390	4
TOTAL	819	505	569	383

NOTE 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30.06.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	24 963	2 933	1 454	29 350
- Effets publics et valeurs assimilées	10 383	67	0	10 450
- Obligations et autres titres de dettes	14 395	2 864	1 231	18 490
- Actions et autres instruments de capitaux propres	15	2	0	17
- Participations et ATDLT	170	0	162	333
- Parts entreprises liées	0	0	61	61
Transaction / JVO /Autres	11 219	18 285	4 443	33 947
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 480	223	0	1 703
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	7 345	1 697	154	9 196
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	33	20	402	456
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	103	0	49	151
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	865	0	0	865
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR (1)	1 221	0	2 205	3 426
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	1	0	605	607
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	446	446
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Transaction	0	5 995	0	5 995
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	7 781	0	7 781
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	171	2 567	582	3 320
Instruments dérivés de couverture	0	2 743	4	2 747
Total	36 182	23 961	5 901	66 044
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	23 075	5 164	0	28 239
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	2 435	2 419	0	4 854
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	20 640	2 745	0	23 385
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	77 782	2 526	534	80 843
dont actifs SPPI	64 162	147	9	64 318
- Effets publics et valeurs assimilées	18 072	0	0	18 072
- Obligations et autres titres de dettes	46 960	251	0	47 211
- Actions et autres instruments de capitaux propres	11 903	2 276	0	14 179
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	847	0	534	1 381
Total	100 857	7 690	534	109 081
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	1 712	18 907	600	21 219
Instruments dérivés de couverture	0	2 477	20	2 496
Total	1 712	21 383	620	23 715
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	6 243	0	6 243
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option	0	6 243	0	6 243
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	0	6 243	0	6 243

(1) comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital développement du groupe

31.12.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	23 080	2 726	1 376	27 182
- Effets publics et valeurs assimilées	9 612	37	0	9 648
- Obligations et autres titres de dettes	13 320	2 687	1 152	17 159
- Actions et autres instruments de capitaux propres	19	2	0	22
- Participations et ATDLT	129	0	159	288
- Parts entreprises liées	0	0	65	65
Transaction / JVO /Autres	10 658	3 613	4 318	18 589
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	615	159	0	774
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	7 882	926	327	9 135
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	35	20	363	418
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	102	0	48	149
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	546	0	0	546
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR (1)	1 227	0	2 027	3 254
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	4	1	552	556
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	442	442
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	247	2 507	560	3 314
Instruments dérivés de couverture	0	2 628	11	2 640
Total	33 738	8 967	5 706	48 411
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	22 771	4 752	0	27 523
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	2 275	3 094	0	5 369
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	20 496	1 658	0	22 154
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	72 562	2 234	520	75 316
dont actifs SPPI	61 284	89	9	61 382
- Effets publics et valeurs assimilées	18 200	104	0	18 303
- Obligations et autres titres de dettes	43 811	81	0	43 893
- Actions et autres instruments de capitaux propres	9 786	2 024	1	11 811
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	765	25	519	1 309
Total	95 333	6 986	520	102 839
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	1 443	2 168	781	4 392
Instruments dérivés de couverture	0	2 329	21	2 350
Total	1 443	4 497	802	6 741
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	6 007	0	6 007
- Transaction	0	-1	0	-1
- Juste valeur sur option	0	6 008	0	6 008
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	0	6 007	0	6 007

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Note 9 - Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable	Valeur comptable
	30.06.2019	31.12.2018
RMBS	1 466	1 518
CMBS	417	543
CLO	3 583	3 211
Autres ABS	2 018	2 404
Sous-total	7 485	7 677
Lignes de liquidité des programmes ABCP	215	215
TOTAL	7 700	7 892

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 30/06/2019	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	469	-	27	174	669
Coût amorti	80	-	287	232	600
Juste valeur - Autres	9	-	-	-	9
Juste valeur par capitaux propres	909	417	3 269	1 612	6 207
TOTAL	1 466	417	3 583	2 018	7 485
France	183	-	607	534	1 323
Espagne	134	-	-	150	285
Royaume Uni	261	-	142	117	520
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	442	-	378	1 024	1 844
USA	265	417	697	0	1 379
Autres	181	-	1 759	193	2 134
TOTAL	1 466	417	3 583	2 018	7 485
US Agencies	246	-	-	-	246
AAA	956	417	3 400	1 259	6 032
AA	206	-	132	523	861
A	18	-	40	30	88
BBB	8	-	-	200	207
BB	15	-	-	7	22
Inférieur ou égal à B	17	-	-	-	17
Non noté	-	-	11	-	11
TOTAL	1 466	417	3 583	2 018	7 485
Origination 2005 et avant	49	-	-	-	49
Origination 2006-2008	123	-	-	25	148
Origination 2009-2011	74	1	-	-	75
Origination 2012-2018	1 220	416	3 583	1 993	7 212
TOTAL	1 466	417	3 583	2 018	7 485

Expositions au 31/12/2018	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	472	0	0	253	725
Coût amorti	237	0	260	256	753
Juste valeur - Autres	9	-	-	-	9
Juste valeur par capitaux propres	801	543	2 951	1 895	6 190
TOTAL	1 518	543	3 211	2 404	7 677
France	251	0	555	644	1 450
Espagne	125	0	0	195	320
Royaume Uni	344	0	135	211	690
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	310	0	363	1 199	1 871
USA	293	543	639	1	1 476
Autres	197	0	1 519	155	1 870
TOTAL	1 518	543	3 211	2 404	7 677
US Agencies	125	0	0	0	125
AAA	1 045	543	3 041	1 634	6 262
AA	141	0	120	508	770
A	20	0	38	57	115
BBB	7	0	0	200	207
BB	18	0	0	7	24
Inférieur ou égal à B	162	0	0	0	162
Non noté	0	0	11	0	11
TOTAL	1 518	543	3 211	2 404	7 677
Origination 2005 et avant	60	0	0	0	60
Origination 2006-2008	283	0	0	56	338
Origination 2009-2011	31	1	0	0	32
Origination 2012-2018	1 144	542	3 211	2 349	7 247
TOTAL	1 518	543	3 211	2 404	7 677

NOTE 10 - Actifs financiers au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	42 376	44 168
Prêts et créances sur la clientèle	378 091	370 886
Titres au coût amorti	2 920	2 990
Total	423 387	418 044

10a - Titres au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
. Titres	3 072	3 189
- Effets publics	1 825	1 921
- Obligations et autres titres de dettes	1 247	1 268
. Cotés	498	489
. Non cotés	749	779
. Créances rattachées	16	14
TOTAL BRUT	3 088	3 203
dont actifs dépréciés (S3)	193	392
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	-167	-213
TOTAL NET	2 920	2 990

10b - Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
. Créances saines (S1/S2)	42 135	43 890
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	26 033	22 503
Autres comptes ordinaires	2 149	3 385
Prêts	4 281	3 898
Autres créances	7 368	6 927
Pensions (2)	2 304	7 177
. Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
. Créances rattachées	243	281
. Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-3	-3
. Autres dépréciations (S3)	0	0
Total	42 376	44 168

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

(2) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

10c - Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
Créances saines (S1/S2)	359 655	353 154
. Créances commerciales	15 228	15 357
. Autres concours à la clientèle	343 752	337 163
- crédits à l'habitat	185 688	179 338
- autres concours et créances diverses dont pensions	158 064	157 825
. Créances rattachées	675	634
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	11 258	11 150
Créances brutes	370 913	364 304
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1 750	-1 736
Autres dépréciations (S3)	-6 129	-6 073
SOUS TOTAL I	363 034	356 495
Location financement (investissement net)	14 914	14 263
. Mobilier	10 445	9 983
. Immobilier	4 469	4 280
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	437	427
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-107	-110
Autres dépréciations (S3)	-186	-190
SOUS TOTAL II	15 058	14 390
TOTAL	378 091	370 885
dont prêts subordonnés	14	13
dont pensions (1)	3 555	9 205

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2019
Valeur brute comptable	14 690	1 216	-563	8	15 351
Dépréciations des loyers non recouvrables	-300	-73	81	0	-293
Valeur nette comptable	14 390	1 143	-482	8	15 058

NOTE 11 - Passifs financiers au coût amorti

11a- Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
Bons de caisse	139	216
TMI & TCN	59 891	56 406
Emprunts obligataires	64 726	62 293
Titres seniors non préférés	1 000	0
Dettes rattachées	693	766
TOTAL	126 449	119 681

11b- Dettes envers les établissements de crédit

	30.06.2019	31.12.2018
Autres comptes ordinaires	1 953	2 546
Emprunts	17 022	15 934
Autres dettes	6 078	6 158
Pensions (1)	18 003	28 897
Dettes rattachées	103	100
TOTAL	43 159	53 635

Le groupe participe au TLTRO II (Targeted Long Term Refinancing Operation) proposé par la BCE à hauteur de 9 994 millions d'euros au 30 juin 2019.

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

	30.06.2019	31.12.2018
. Comptes d'épargne à régime spécial	129 914	126 222
- à vue	89 104	86 016
- à terme	40 810	40 206
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	675	31
Sous-total	130 589	126 253
. Comptes à vue	140 460	133 501
. Comptes et emprunts à terme	44 591	42 230
. Pensions (1)	615	2 024
. Dettes rattachées	252	301
. Autres dettes	11	11
Sous-total	185 929	178 067
TOTAL	316 518	304 320

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

NOTE 12 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	30.06.2019	31.12.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	42 379	44 171
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	42 378	44 158
- aux pertes attendues à maturité (S2)	1	13
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis	386 263	378 995
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	351 839	346 423
- aux pertes attendues à maturité (S2)	22 728	20 995
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	11 695	11 532
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	45
Actifs financiers au coût amorti - titres	3 087	3 203
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 894	2 810
- soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	193	392
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	28 945	26 811
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	28 900	26 702
- aux pertes attendues à maturité (S2)	43	107
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	2	2
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Total	460 674	453 180

12b. Cadrage des dépréciations

	31.12.2018	Dotation	Reprise	Autres	30.06.2019
Prêts et créances Etablissements de crédit	-3	-2	2	0	-3
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-3	-2	2	0	-3
- pertes attendues à maturité (S2)	-3	0	0	3	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-8 109	-1 229	1 184	-18	-8 172
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-844	-199	156	2	-885
- pertes attendues à maturité (S2)	-1 002	-299	329	0	-972
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-6 263	-731	699	-20	-6 315
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-213	0	1	45	-167
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
- pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-213	0	1	45	-167
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	-12	-3	2	0	-13
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-11	-3	2	0	-12
- pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-1	0	0	0	-1
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Total	-8 337	-1 234	1 189	27	-8 355

NOTE 13- Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

13a - Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

	30.06.2019	31.12.2018
Actifs financiers		
Juste valeur par résultat	28 239	27 523
- Transaction	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	4 854	5 369
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	23 385	22 154
Instruments dérivés de couverture	0	0
Disponibles à la vente (1)	80 843	75 316
- Effets publics et valeurs assimilées	18 072	18 303
- Obligations et autres titres de dettes	47 211	43 893
- Actions et autres instruments de capitaux propres	14 179	11 811
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 381	1 309
Prêts et créances	3 330	3 033
Détenus jusqu'à l'échéance	10 390	11 988
Sous total actifs financiers	122 802	117 860
Immeubles de placement	3 426	3 383
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	733	762
TOTAL	126 961	122 005

(1) Dont actifs SPPI 64 318 millions d'euros

13b - Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

	30.06.2019	31.12.2018
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Vie	97 265	92 551
Non vie	3 908	3 764
Unités de compte	13 082	12 129
Autres	350	307
Total	114 605	108 751
Dont participation aux bénéfices différée passive	16 467	12 225
Part des réassureurs dans les provisions techniques	343	348
Provisions techniques nettes	114 262	108 403
Passifs financiers		
Juste valeur par résultat	6 243	6 007
- Transaction	0	-1
- Juste valeur sur option	6 243	6 008
Dettes envers les établissements de crédit	180	167
Dettes subordonnées	300	300
Sous-total	6 723	6 474
Autres passifs	696	339
Total	7 419	6 813
Total des passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	122 024	115 564

NOTE 14 - Impôts

14a - Impôts courants

	30.06.2019	31.12.2018
Actif (par résultat)	1 368	1 852
Passif (par résultat)	934	648

14b - Impôts différés

	30.06.2019	31.12.2018
Actif (par résultat)	1 180	1 291
Actif (par capitaux propres)	167	182
Passif (par résultat)	660	650
Passif (par capitaux propres)	603	381

NOTE 15- Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a - Comptes de régularisation et actifs divers

	30.06.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	369	291
Comptes d'ajustement sur devises	105	268
Produits à recevoir	606	533
Comptes de régularisation divers	3 851	3 735
Sous-total	4 931	4 827
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	169	104
Débiteurs divers	4 423	4 077
Stocks et assimilés	49	44
Autres emplois divers	49	48
Sous-total	4 690	4 273
Total	9 621	9 100

	30.06.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	239	26
Comptes d'ajustement sur devises	124	85
Charges à payer	1 435	1 500
Produits constatés d'avance	1 439	1 463
Comptes de régularisation divers	6 383	6 001
Sous-total	9 620	9 075
Autres passifs		
Obligations locatives - Immobilier*	635	0
Obligations locatives - Autres*	31	0
Comptes de règlement sur opérations sur titres	555	422
Versements restant à effectuer sur titres	52	71
Créditeurs divers	1 740	1 722
Sous-total	3 013	2 215
Total	12 633	11 290

* liés à l'application de la norme IFRS16 à compter du 1er janvier 2019

15c - Obligations locatives par durée résiduelle

30.06.2019	≤ 1 an	1 an < ≤ 3 ans	3 ans < ≤ 6 ans	6 ans < ≤ 9 ans	> 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	30	152	211	180	93	666
- Immobilier	30	121	211	180	93	635
- Autres	0	31	0	0	0	31

NOTE 16 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

30.06.2019	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	15	4	1	35
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	169	3	5	180
Caisse Centrale du Crédit Mutuel**	France	53,48%	347	3	2	NC*
LYF SA	France	43,75%	7	0	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance	Maroc	22,02%	130	11	0	NC*
Autres participations			-1	-6		
Total (1)			667	15	8	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00%	1	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00%	20	1	0	NC*
Banque du Groupe Casino	France	50,00%	71	3	0	NC*
Total (2)			92	4	0	
TOTAL (1)+(2)			759	19	8	

* NC : Non communiqué

** La Caisse Centrale de Crédit Mutuel a été maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote devenu supérieur à 50% au premier semestre 2019 .

31.12.2018	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	14	1	1	19
Banque de Tunisie	Tunisie	34,00%	160	16	7	171
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)**	Maroc	NA	NA	56	19	NA
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	53,17%	341	7	2	NC*
LYF SA (ex Fivory)	France	46,00%	8	-1	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22,02%	130	17	12	NC*
Autres participations			-9	-12		
Total (1)			643	85	40	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00%	1	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00%	19	-23	6	NC*
Banque du Groupe Casino	France	50,00%	55	5	0	NC*
Total (2)			75	-19	6	
TOTAL (1)+(2)			719	67	46	

* NC : Non communiqué

** Sortie de périmètre de BMCE en 2018 suite à la perte de l'influence notable

NOTE 17 - Immeubles de placement

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2019
Coût historique	160	7	-5	0	162
Amortissement et dépréciation	-74	-2	1	-1	-76
Montant net	86	5	-4	-1	86

NOTE 18 - Immobilisations corporelles et incorporelles

18a - Immobilisations corporelles

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres (1)	30.06.2019
Coût historique					
Terrains d'exploitation	571	10	0	-1	580
Constructions d'exploitation	4 973	44	-26	1	4 992
Droits d'utilisation - Immobilier	0	17	-3	678	692
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	37	37
Autres immobilisations corporelles	2 713	186	-124	0	2 775
Total	8 257	257	-153	715	9 076
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-9	-1	0	-1	-10
Constructions d'exploitation	-3 136	-88	23	-1	-3 202
Droits d'utilisation - Immobilier	0	-60	1	-2	-61
Droits d'utilisation - Autres	0	-6	0	0	-6
Autres immobilisations corporelles	-2 139	-103	58	-1	-2 185
Total	-5 284	-258	82	-5	-5 464
Montant net	2 973	-1	-71	710	3 612

(1) Dont 716 millions d'euros d'impact de première application de la norme IFRS16.

Dont immeubles loués en location financement

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2019
Terrains d'exploitation	7				7
Constructions d'exploitation	106			-1	105
Total	113	0	0	-1	112

18b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2019
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	2 030	58	-4	20	2 104
- logiciels	519	12	0	0	531
- autres	1 511	46	-4	20	1 573
Total	2 030	58	-4	20	2 104
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	-1 311	-41	2	-19	-1 369
- logiciels	-474	-9	0	0	-483
- autres	-837	-32	2	-19	-886
Total	-1 311	-41	2	-19	-1 369
Montant net	719	17	-2	1	735

NOTE 19 - Ecart d'acquisition

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	30.06.2019
Ecart d'acquisition brut	4 613				0	4 613
Dépréciations	-495				0	-495
Ecart d'acquisition net	4 118				0	4 118

Filiales	Valeur de l'EA au 31.12.2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 30.06.2019
Targobank Allemagne	2 851					2 851
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497					497
Cofidis Participations	378					378
Cofidis France	79					79
El Telecom	78					78
Factofrance SA	68					68
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	53					53
SIIC Foncière Massena	26					26
CM-CIC Investissement SCR	21					21
Banque de Luxembourg	13					13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	12					12
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Dubly Transatlantique Gestion	5					5
Autres	22					22
TOTAL	4 118	0	0	0	0	4 118

Le Groupe n'a identifié aucun indice de perte de valeur sur le 1er semestre 2019.

NOTE 20 - Provisions et passifs éventuels

20a-Provisions

	31.12.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30.06.2019
Provisions pour risques	410	143	-9	-126	-2	416
Sur engagements de garantie	205	61	-1	-54	0	211
- dont pertes attendues à 12 mois (S1)	32	14	0	-12	1	35
- dont pertes attendues à maturité (S2)	37	17	0	-18	-1	35
Sur engagements de financement	61	50	0	-42	1	70
- dont pertes attendues à 12 mois (S1)	50	34	0	-28	0	56
- dont pertes attendues à maturité (S2)	10	16	0	-13	1	14
Provision pour impôt	25	0	0	-6	-2	17
Provisions pour litiges	84	24	-8	-11	-1	88
Provisions pour risques sur créances diverses	35	7	0	-11	-2	29
Autres provisions	1 535	174	-31	-43	-149	1 486
- Provision pour épargne logement	199	8	0	0	0	207
- Provisions pour éventualités diverses (2)	925	125	-16	-8	-119	907
- Autres provisions (1)	411	41	-15	-35	-30	372
Provisions pour engagements de retraite	1 321	18	-15	-3	22	1 343
Total	3 266	335	-55	-172	-129	3 245

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 306 millions d'euros.

(2) Conformément à la norme IAS1, le groupe a procédé à un reclassement de 120 millions d'euros de la ligne "Provisions pour éventualités diverses" vers la ligne "Impôts courants (passif)"(note 14)

20b- Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30.06.2019
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite :					
Indemnités de fin de carrière	942	21	-15	60	1 008
Compléments de retraite	208	3	-3	-45	163
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	148	0	0	0	148
Sous-total comptabilisé	1 298	24	-18	15	1 319
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe :					
Engagements envers les salariés et retraités (2)	23	0	0	1	24
Juste valeur des actifs					
Sous-total comptabilisé	23	0	0	1	24
Total comptabilisé	1 321	24	-18	16	1 343

Regime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles	30.06.2019	31.12.2018
Taux d'actualisation (3)	1,00%	1,5%
Taux attendu d'augmentation des salaires (4)	Minimum 1%	Minimum 1%

(2) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(3) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(4) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires; elle est également fonction de l'âge du salarié.

Note 21- Dettes subordonnées

	30.06.2019	31.12.2018
Dettes subordonnées	7 117	6 116
Emprunts participatifs	21	21
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 003	1 006
Dettes rattachées	83	81
TOTAL	8 224	7 224

Principales dettes subordonnées

en M€	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice (1)	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22.10.2010	1000 M€	918 M€	4,00	22.10.2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	1000 M€	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	1000 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	1000 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	700 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	500 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	500 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	500 M€	2,5	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	8 M€	(2)	(3)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	734 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	(5)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

(4) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(5) CMS 10 ans ISDA + 10 points de base

NOTE 22 - Réserves liées au capital et réserves

22a - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30.06.2019	31.12.2018
. Capital et réserves liées au capital	6 396	6 167
- Capital	6 396	6 167
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	0	0
. Réserves consolidées	33 504	30 926
- dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	-24	6
- dont report à nouveau	116	114
Total	39 900	37 093

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles,
- de parts B négociables,
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1er janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois.
- les parts souscrites à compter du 1er janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique, et par la caisse de crédit mutuel « Cautionnement Mutuel de l'Habitat », société de caution mutuelle de crédits qui a émis depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires dont la souscription est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au 30 juin 2019, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 199 millions d'euros au titre des parts A
- 6 186,3 millions d'euros au titre des parts B
- 10,7 millions d'euros au titre des parts P

22b - Gains ou pertes latents ou différés

	30.06.2019	31.12.2018
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	1 293	794
- actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables - instruments de dettes	18	-23
- actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables - instruments de capitaux propres	36	-22
- dérivés de couverture (CFH)	0	3
- Autres	-257	-249
Total	1 090	503

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

22c- Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30.06.2019	31.12.2018
	Mouvements	Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	7	42
Sous-total	7	42
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	40	-169
Sous-total	40	-169
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	29	-1
Autres mouvements	31	56
Sous-total	60	55
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-3	-2
Sous-total	-3	-2
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	633	-274
Sous-total	633	-274
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-17	33
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3	-10
Total	723	-326

22d - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30.06.2019			31.12.2018		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	7	0	7	42	0	42
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	56	-16	40	-204	34	-170
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	64	-4	60	55	0	55
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3	1	-2	-3	1	-2
Réévaluation des placements des activités d'assurance	856	-224	632	-433	158	-275
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-14	-2	-16	37	-4	33
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3	0	3	-10	0	-10
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	969	-245	724	-516	189	-327

NOTE 23 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	30.06.2019	31.12.2018
Engagements de financement	67 448	65 447
Engagements en faveur d'établissements de crédit	892	1 143
Engagements en faveur de la clientèle	66 556	64 304
Engagements de garantie	21 650	21 878
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 451	4 527
Engagements d'ordre de la clientèle	17 199	17 351
Engagements sur titres	3 215	3 440
Autres engagements donnés	3 215	3 440
Engagements donnés de l'activité d'assurance	2 710	2 562

Engagements reçus	30.06.2019	31.12.2018
Engagements de financement	12 883	13 322
Engagements reçus d'établissements de crédit	12 883	13 322
Engagements de garantie	77 428	75 943
Engagements reçus d'établissements de crédit	47 527	46 296
Engagements reçus de la clientèle	29 901	29 647
Engagements sur titres	2 634	1 598
Autres engagements reçus	2 634	1 598
Engagements reçus de l'activité d'assurance	4 039	4 740

NOTE 24 - Intérêts et produits/charges assimilés

	30.06.2019		30.06.2018 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	224	-314	184	-279
. Clientèle	6 681	-2 941	6 436	-2 758
- dont crédit-bail	2 142	-1 968	1 992	-1 815
- dont obligation locative	0	-4	0	0
. Instruments dérivés de couverture	1 227	-1 245	913	-1 015
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	405	-65	158	-4
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	199	0	179	0
. Titres au coût amorti	52	0	70	0
. Dettes représentées par un titre	0	-938	0	-780
. Dettes subordonnées	0	-6	0	-6
TOTAL	8 788	-5 509	7 940	-4 842

Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :

7 156 -4 199

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat". Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés. En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le Groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à a juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique " produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture".

En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 30 juin 2019 présentés selon cette définition, les chiffres publiés au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2018 ont été retraités et figurent ci-dessous :

	30.06.2018 publié		30.06.2018 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	184	-279	184	-279
. Clientèle	6 436	-2 758	6 436	-2 758
- dont location financement et location simple	1 992	-1 815	1 992	-1 815
. Instruments dérivés de couverture	913	-1 015	913	-1 015
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	243	-114	158	-4
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	179	0	179	0
. Titres au coût amorti	70	0	70	0
. Dettes représentées par un titre	0	-780	0	-780
. Dettes subordonnées	0	-6	0	-6
TOTAL	8 025	-4 952	7 940	-4 842

	31.12.2018 publié		31.12.2018 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	374	-629	374	-629
. Clientèle	12 997	-5 699	12 997	-5 699
- dont location financement et location simple	4 061	-3 711	4 061	-3 711
. Instruments dérivés de couverture	3 161	-2 843	3 251	-3 427
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 923	-4 907	532	-22
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	385	0	385	0
. Titres au coût amorti	135	0	135	0
. Dettes représentées par un titre	0	-1 676	0	-1 676
. Dettes subordonnées	0	-12	0	-12
TOTAL	21 975	-15 766	17 674	-11 465

NOTE 25 - Commissions

	30.06.2019		30.06.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	4	-4	5	-4
Clientèle	849	-18	866	-17
Titres	428	-23	385	-25
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	319	0	274	0
Instruments dérivés	3	-5	2	-4
Change	10	-1	10	-1
Engagements de financement et de garantie	31	-1	36	-2
Prestations de services	961	-477	1 080	-590
TOTAL	2 286	-529	2 384	-643

NOTE 26 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2019	30.06.2018 retraité
Instruments de transaction	226	223
Instruments à la juste valeur sur option	12	10
Inefficacité des couvertures	-55	-17
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	-55	-17
. Variations de juste valeur des éléments couverts	735	41
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	-790	-58
Résultat de change	63	63
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat (1)	251	28
Total des variations de juste valeur	497	307

(1) dont 149 millions d'euros provenant de l'activité de capital développement au premier semestre 2019 contre 195 millions d'euros au premier semestre 2018

*Depuis l'exercice 2018, les intérêts perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.
En 2019, le Groupe a également affiné la présentation des revenus et des charges sur ces instruments (cf note 25).
Pour information, les données publiées et retraitées du 30 juin 2018 figurent ci-dessous :*

	30.06.2018 publié	30.06.2018 retraité
Instruments de transaction	248	223
Instruments à la juste valeur sur option	10	10
Inefficacité des couvertures	-17	-17
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	-17	-17
. Variations de juste valeur des éléments couverts	41	41
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	-58	-58
Résultat de change	63	63
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	28	28
Total des variations de juste valeur	332	307

NOTE 27 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30.06.2019	30.06.2018
. Dividendes	28	21
. PV/MV réalisées sur instruments de dettes	47	55
Total	75	76

NOTE 28 - Produits nets des activités d'assurance

	30.06.2019	30.06.2018
Contrats d'assurance		
Primes acquises	6 162	5 947
Charges des prestations	-4 386	-4 678
Variations des provisions	-3 106	-1 246
Autres charges et produits techniques et non techniques	35	34
Produits nets des placements	2 838	1 331
Produits nets sur contrats d'assurance	1 543	1 388
. Marge d'intérêt/commissions	-5	-5
Produits nets sur actifs financiers	-5	-5
Autres produits nets	6	-17
Produits nets des activités d'assurance	1 543	1 366

NOTE 29 - Produits et charges des autres activités

	30.06.2019	30.06.2018
Produits des autres activités		
. Charges refacturées	18	19
. Autres produits	891	889
Sous-total	909	908
Charges des autres activités		
. Immeubles de placement :		
- dotations aux provisions/amortissements	-2	-2
. Autres charges	-522	-413
Sous-total	-524	-415
Total net des autres produits et charges	385	493

NOTE 30 - Frais généraux

	30.06.2019	30.06.2018
Charges de personnel	-2 617	-2 516
Autres charges	-1 951	-1 906
TOTAL	-4 568	-4 422

30a - Charges de personnel

	30.06.2019	30.06.2018
Salaires et traitements	-1 692	-1 632
Charges sociales	-572	-584
Avantages du personnel à court terme	-1	-1
Intéressement et participation des salariés	-159	-114
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-192	-185
Autres	-1	0
TOTAL	-2 617	-2 516

Effectifs

	30.06.2019	30.06.2018*
Effectifs moyens		
Techniciens de la banque	38 951	38 307
Cadres	26 213	25 344
Total	65 164	63 651
Dont France	52 460	51 651
Dont étranger	12 704	120 400
Total	65 164	63 651

* après application de la méthode Groupe au calcul des ETP du groupe Targo Allemagne.

	30.06.2019	30.06.2018
Effectifs inscrits*	70 819	69 618

*Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

30b - Autres charges d'exploitation

	30.06.2019	30.06.2018
Impôts et taxes	-358	-356
Locations	-154	-207
- locations à court terme d'actifs	-88	-189
- locations d'actifs de faible valeur/substituables	-60	-18
- autres locations	-6	0
Autres services extérieurs	-1 084	-1 066
Autres charges diverses	-61	-57
Total	-1 657	-1 686

	30.06.2019	30.06.2018
Amortissements :	-294	-220
- immobilisations corporelles	-255	-188
- immobilisations incorporelles	-39	-32
Dépréciations :	0	0
- immobilisations corporelles	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
Total	-294	-220

NOTE 31 - Coût du risque de contrepartie

	30.06.2019	30.06.2018
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-52	-53
- pertes attendues à maturité (S2)	27	21
- actifs dépréciés (S3)	-437	-319
Total	-462	-349

30.06.2019	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
pertes attendues à 12 mois (S1)	-253	201				-52
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-2	2				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-199	156				-43
- dont location financement	-20	23				3
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-3	2				-1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-49	41				-8
pertes attendues à maturité (S2)	-332	360				28
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-299	329				30
- dont location financement	-27	25				-2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-33	31				-2
Actifs dépréciés (S3)	-741	708	-327	-147	70	-437
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-703	664	-324	-146	70	-439
- dont location financement	-8	12	-4	-3	0	-3
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-1	2	0	0	0	1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	-37	42	-3	-1	0	1
Total	-1 326	1 268	-327	-147	70	-462

30.06.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
pertes attendues à 12 mois (S1)	-182	129				-53
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-1	0				-1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-166	117				-49
- dont location financement	-3	1				-2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-1	0				-1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-14	12				-2
pertes attendues à maturité (S2)	-165	186				21
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	2				2
- Prêts et créances clientèle au coût amorti *	-154	160				6
- dont location financement	-1	3				2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-11	24				13
Actifs dépréciés (S3)	-722	855	-318	-214	80	-319
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-536	672	-313	-209	76	-310
- dont location financement	-25	29	-6	-2	1	-3
- Actifs financiers au coût amorti - titres	-1	1	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-133	0	-1	-3	4	-133
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	-52	182	-4	-2	0	124
Total	-1 069	1 170	-318	-214	80	-351

NOTE 32 - Gains ou pertes sur autres actifs

	30.06.2019	30.06.2018
Immobilisations corporelles et incorporelles	1	9
. Moins-values de cession	-8	-8
. Plus-values de cession	9	17
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	1	0
TOTAL	2	9

NOTE 33 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30.06.2019	30.06.2018
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	0

NOTE 34 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	30.06.2019	30.06.2018
Charge d'impôt exigible	-865	-765
Charge d'impôt différé	-116	-55
Ajustements au titre des exercices antérieurs	82	-10
TOTAL	-899	-830

NOTE 35 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	30.06.2019		31.12.2018	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Actifs				
Actifs à la juste valeur par résultat	46	38	35	42
Actifs financiers à la JVCP	0	40	0	40
Actifs financiers au coût amorti	3 284	4 503	3 158	4 673
Placements des activités d'assurance	0	650	0	609
Actifs divers	5	5	16	22
TOTAL	3 335	5 235	3 209	5 387
Passifs				
Passifs à la juste valeur par résultat	0	24	0	36
Dettes représentées par un titre	0	23	0	29
Dettes envers les établissements de crédit	1 337	1 211	1 144	1 625
Dettes envers la clientèle	23	1 530	28	1 532
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	196	0	196
Dettes subordonnées	0	0	0	0
Passifs divers	0	6	0	0
TOTAL	1 360	2 988	1 172	3 417
Engagements de financement donnés	120	0	115	0
Engagements de garantie donnés	15	124	15	109
Engagements de financement reçus	0	10	0	0
Engagements de garanties reçus	0	659	0	629

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	30.06.2019		30.06.2018	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	(2)	64	(1)	17
Intérêts versés	0	(57)	0	(8)
Commissions reçues	0	4	0	5
Commissions versées	0	(1)	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	7	10	33	4
Produits nets des activités d'assurance	(8)	(114)	(6)	(104)
Autres produits et charges	12	42	11	46
Frais généraux	1	(9)	1	(7)
TOTAL	11	(61)	39	(47)

3. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

PricewaterhouseCoopers France
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.R.L. au capital de € 86.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 des annexes aux comptes « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » qui décrit les modalités d'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1er janvier 2019, ainsi que sur les notes 24 et 26 qui présentent le changement de méthode relatif à la présentation des produits et charges d'intérêts de certains instruments financiers à la juste valeur par résultat.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 août 2019

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France

ERNST & YOUNG et Autres

Jacques Lévi

Hassan Baaj

4. Etats financiers consolidés au 30 juin 2019 du groupe BFCM

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité

Bilan actif

En millions d'euros	30.06.2019	31.12.2018	Notes
Caisse, Banques centrales	62 133	55 518	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33 772	18 287	5a
Instruments dérivés de couverture	3 961	3 063	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	29 363	27 194	7
Titres au coût amorti	2 887	2 957	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	54 116	57 322	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	247 308	244 000	10c
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux techniques	1 188	696	6b
	112 430	108 740	13a
Actifs d'impôts courants	725	1 111	14a
Actifs d'impôts différés	1 029	1 132	14b
Compte de régularisation et actifs divers	8 201	7 867	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	736	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	821	782	16
Immuebles de placement	53	53	17
Immobilisations corporelles	2 351	1 829	18a
Immobilisations incorporelles	520	513	18b
Ecart d'acquisition	4 049	4 049	19
Total de l'actif	565 644	535 112	

Bilan passif

En millions d'euros	30.06.2019	31.12.2018	Notes
Banques centrales	160	350	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21 218	4 390	5b
Instruments dérivés de couverture	2 495	2 356	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	126 661	119 755	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	51 296	62 197	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	200 687	193 459	11c
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	32	19	6b
Passifs d'impôts courants	509	373	14a
Passifs d'impôts différés	1 156	958	14b
Compte de régularisation et passifs divers	10 325	8 406	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	734	0	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	108 204	102 868	13b
Provisions	2 561	2 601	20
Dettes subordonnées au coût amorti	8 724	7 724	21
Capitaux propres totaux	30 881	29 654	22
Capitaux propres - Part du Groupe	26 794	25 290	22
Capital et réserves liées	6 198	6 197	22a
Réserves consolidées	18 584	16 662	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	835	347	22b
Résultat de l'exercice	1 177	2 084	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	4 086	4 364	
Total du passif	565 644	535 112	

COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2019	30.06.2018 retraité	Notes
Intérêts et produits assimilés	7 510	6 693	24
Intérêts et charges assimilées	-4 999	-4 355	24
Commissions (produits)	1 735	1 820	25
Commissions (charges)	-476	-585	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	477	314	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	75	76	27
Produits nets des activités d'assurance	1 236	1 082	28
Produits des autres activités	345	360	29
Charges des autres activités	-284	-183	29
Produit net bancaire	5 617	5 222	
Charges générales d'exploitation	-3 038	-2 993	30a,30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-135	-94	30c
Résultat brut d'exploitation	2 445	2 135	
Coût du risque de contrepartie	-460	-314	31
Résultat d'exploitation	1 985	1 821	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	37	81	16
Gains ou pertes sur autres actifs	0	8	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	33
Résultat avant impôt	2 023	1 910	
Impôts sur les bénéfices	-639	-654	34
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	0	0	
Résultat net	1 383	1 256	
Résultat - Intérêts minoritaires	206	188	
Résultat net (part du Groupe)	1 177	1 068	

Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2019	30.06.2018
Résultat net	1 383	1 256
Ecart de conversion	7	27
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	38	-90
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat	0	0
Réévaluation des placements des activités d'assurance	592	-36
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3	-1
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	4	5
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	638	-96
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	31	143
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	29	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-4	24
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-1	2
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	55	169
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 076	1 329
Dont part du Groupe	1 666	1 071
Dont part des intérêts minoritaires	410	258

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions	Capital	Primes	Réserves (1)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
				Ecart de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels				
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 689	4 509	15 393	-56	1 323	4	-218	1 549	24 192	3 412	27 604
Impact de première application d'IFRS 9			-339		-411				-750	-75	-825
Capitaux propres au 1er janvier 2018	1 689	4 509	15 054	-56	912	4	-218	1 549	23 442	3 336	26 778
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 549						0	0	0
Augmentation de capital	0		-81						0	0	0
Distribution de dividendes			4						-81	-131	-212
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									4	-75	-71
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1 471	0	0	0	0	-1 549	-206	-283	-283
Résultat consolidé de la période								1 068	1 068	188	1 256
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)				16		-1			15	-23	-8
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO				31			25		25	0	24
Variation des écarts actuariels									31	0	31
Variation des taux de conversion											
Sous-total	0	0	0	31	16	-1	25	1 068	1 138	165	1 304
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			210		-67				143	982	1 125
Autres variations		0	-38						-38	-1	-39
Capitaux propres au 30 juin 2018	1 689	4 509	16 698	25	861	3	194	1 068	24 608	4 277	28 885
Impact de première application d'IFRS 9 (ajustement 2ème semestre)			-12		2				-10	-11	-21
Affectation du résultat de l'exercice précédent			0					0	0	0	0
Augmentation de capital	0		0						0	0	0
Distribution de dividendes			0						0	0	0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			0						0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat consolidé de la période								1 017	1 017	167	1 184
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)				14	-324	-1	9		-301	-70	-371
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO											
Sous-total	0	0	-35	14	-324	-1	9	1 017	716	97	813
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			12						-35	-10	-45
Autres variations		0							12	5	17
Capitaux propres au 31 décembre 2018	1 689	4 509	16 662	-11	540	3	-185	2 084	25 290	4 364	29 654
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 084						0	0	0
Augmentation de capital	0		-130						0	0	0
Distribution de dividendes			0						-130	-685	-815
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			0						0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1 954	0	0	0	0	-2 084	-130	-685	-815
Résultat consolidé de la période								1 177	1 177	206	1 383
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)				9	485	-2	-3		459	204	663
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO											
Sous-total	0	0	-30	9	485	-2	-3	1 177	1 636	410	2 046
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			0						0	0	0
Autres variations		0	-2						-2	-2	-4
Capitaux propres au 30 juin 2019	1 689	4 509	18 584	-2	1 024	1	-187	1 177	26 794	4 086	30 881

(1) Les réserves sont constituées au 30 juin 2019 par la réserve légale pour 0 ME, les réserves statutaires pour 0 ME, et les autres réserves pour 18 584 ME.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

	30.06.2019	30.06.2018
Résultat net	1 383	1 256
Impôt	639	654
Résultat avant impôts	2 023	1 910
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	137	91
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	1
+/- Dotations nettes aux provisions	159	-24
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-37	-81
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	27	-19
+/- Autres mouvements	3 872	-1 219
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	4 159	-1 252
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-9 534	5 184
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	3 853	-5 879
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 391	746
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 618	2 118
- Impôts versés	-205	-305
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-2 877	1 864
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	3 304	2 522
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	229	-463
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-2	-632
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-96	-43
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	130	-1 138
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-815	-212
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	3 281	2 608
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	2 466	2 396
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE	31	38
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 931	3 818
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	3 304	2 522
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	130	-1 138
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 466	2 396
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	31	38
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	<u>43 077</u>	<u>42 745</u>
Caisse, banques centrales, CCP	55 169	55 658
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-12 092	-12 913
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	<u>49 008</u>	<u>46 564</u>
Caisse, banques centrales, CCP	61 975	60 751
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-12 967	-14 188
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	5 931	3 819

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1 : principes et méthodes comptables

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2019.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Ces états financiers intermédiaires sont établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui permet la publication d'états financiers condensés. Ils viennent en complément des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentés dans le document de référence 2018.

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2019 :

- ✓ la norme IFRS 16

Adoptée par l'Union Européenne en date du 31 octobre 2017, elle remplace la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, les dispositions retenues restent substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement sont comptabilisées selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a choisi en première application :

- de retenir :
 - la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours.
 - l'approche rétrospective modifiée, sans impact en capitaux propres, et d'opter pour les mesures de simplification afférentes. Notamment, les contrats en tacite reconduction ont été exclus du fait de l'exception du §C10c,
 - un montant de dépréciation des droits d'utilisation égal à la provision des contrats à titre onéreux en application d'IAS 37.
- d'opter pour les exemptions proposées par la norme IFRS 16.C10 en ce qui concerne les contrats de location dont le terme est inférieur à 12 mois à la date de première application ainsi que les contrats de faible valeur (fixée à 5 000 €). Le Groupe a également fait le choix

d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application.

Le Groupe a principalement activé ses contrats immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction), leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes.

Les impacts au 1er janvier 2019 sont les suivants (en millions d'euros) :

Actif	01.01.2019
Droits d'utilisation - Immobilier	679
Droits d'utilisation - Autres	37
Passif	01.01.2019
Obligations locatives - Immobilier	679
Obligations locatives - Autres	37

✓ IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1^{er} janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés,
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte / n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Le champ d'application de ce texte se limite à l'impôt sur le résultat (courant/différé). Le groupe considère qu'il n'entraîne pas de changement par rapport à la pratique actuelle. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

Les impacts de présentation au bilan (reclassement de la ligne provision en impôts courants passifs) sont précisés en note 20.

- ✓ D'autres amendements ne présentant pas d'impact pour le groupe en 2019
- Amendement à IAS 28

Il concerne tous les instruments financiers représentatifs des « autres intérêts » dans une entreprise associée ou co-entreprise auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou co-entreprise (par exemple les prêts accordés à ces entités). Cette comptabilisation se fait en deux étapes :

- l'instrument financier est comptabilisé selon IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation des actifs financiers,
- puis les dispositions d'IAS 28 s'appliquent ce qui peut conduire à réduire sa valeur comptable par imputation des pertes cumulées de l'entité mise en équivalence, lorsque la valeur de mise en équivalence a déjà été ramenée à zéro.

Lors de la première application de cet amendement, les émetteurs peuvent comptabiliser les impacts dans les capitaux propres d'ouverture 2019, sans retraiter l'information comparative. A date d'arrêté, le groupe n'a pas identifié de cas dans le périmètre de cet amendement.

- Amendement à IAS 19

Il porte sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net. Le coût des services rendus et l'intérêt net de la période post modification, réduction ou liquidation sont obligatoirement déterminés en utilisant les hypothèses actuarielles retenues pour la comptabilisation de ces événements. A date d'arrêté, le groupe ne connaît pas de cas dans le périmètre de cet amendement.

- Amendement à IAS 12

Il précise que les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres doivent être comptabilisés en résultat net, peu importe leur origine, à la date de comptabilisation de la dette de dividendes. Comptablement, les dividendes sont déduits des capitaux propres. Fiscalement, il s'agit d'un instrument de dettes dont les coupons sont déductibles. Le groupe comptabilise les titres perpétuels en instruments de dettes et non de capitaux propres. Il n'est donc pas concerné à ce jour par cet amendement.

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Entité consolidante

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

- *Des entités contrôlées de manière exclusive* : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

- *Des entités sous contrôle conjoint* : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- *Des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

□ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

□ Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Ecarts d'acquisition

□ Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

□ Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à

l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en «Variations de valeur des écarts d'acquisition».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.5 Instruments financiers selon IFRS 9

1.3.1.2. Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

□ Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou

- le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé⁵ est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

⁵ Le Groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

✓ Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raisons des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

✓ Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

✓ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat". Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le Groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique " produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture". En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 30 juin 2019 présentés selon cette définition, les chiffres publiés au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2018 ont été retraités en note 25.

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

✓ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A compter du 1er janvier 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement a été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour être avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

❑ Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
 - sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.
- ✓ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

✓ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

1.3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- ✓ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
 - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
 - les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés

dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

- ✓ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.1.4. Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.1.10. Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

1.3.1.11. Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes:

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.),
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul,
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

❑ Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

❑ Classification des dérivés et comptabilité de couverture

- ✓ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

- ✓ Comptabilités de couverture

Risques couverts

Le Groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

1.3.1.12. Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

1.3.1.13. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

1.3.1.14. Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 - encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 - encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 - encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

❑ Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.
- Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

❑ Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- ✓ les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés

de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courant...

- ✓ les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courant...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- ✓ tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- ✓ en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

- ✓ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

- ✓ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

❑ Statuts 1 et 2 - Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

- ✓ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981
- ✓ Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste)
- ✓ Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

- ✓ Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

❑ Statut 3 - Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

❑ Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et

font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

❑ Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 1.3.1.6. Garanties financières et engagements de financement » et « 1.3.3.2. « Provisions » »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

1.3.1.15. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

❑ Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

❑ Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

1.3.6 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

1.3.1.1 Activités d'assurance - Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- passifs financiers au coût amorti

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 1.3.1.9.

- ❑ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

b) Instruments en juste valeur sur option :

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- ✓ instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- ✓ instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- ✓ instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

- ❑ Actifs financiers disponibles à la vente

Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *juste valeur par résultat* ».

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

Dépréciation et risque de crédit

a) *Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres*

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou différés* ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque* », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

- ❑ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

- ❑ Prêts et créances

Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux

d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

❑ Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

1.3.1.2 Activités d'assurance - Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

1.3.1.3 Activités d'assurance - Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

1.3.7 Instruments non financiers

1.3.3.1. Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

❑ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 1.3.1.8. Evaluation du risque de crédit »).

❑ Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- ✓ les risques opérationnels ;
- ✓ les engagements sociaux ;
- ✓ les risques d'exécution des engagements par signature ;
- ✓ les litiges et garanties de passif ;
- ✓ les risques fiscaux ;
- ✓ les risques liés à l'épargne logement.

1.3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de

personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

- **Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

- **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

- **Avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

- **Retraite supplémentaire des salariés**

Les salariés des entités relevant de la convention collective de groupe bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

- **Les avantages à court terme**

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.3.4 Immobilisations

- **Immobilisations dont le Groupe est propriétaire**

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions - gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions - équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

▪ **Immobilisations dont le groupe est locataire**

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,

- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux en situation de tacite reconduction (tenu du préavis de 6 mois). La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatique et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentés dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, le groupe suit la position ANC: tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans,
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe,
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables,

Les modifications ultérieures tant en termes de loyer que de durée conduisent à la réévaluation de l'actif et du passif.

1.3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

1.3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

▪ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.3.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.8 Jugements et estimations utilisées dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement

- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues
- provisions
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition
- impôts différés actifs

1.4 Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

□ Amendements à IFRS 3 et 11

Il s'agit de clarifier le traitement comptable de l'acquisition d'un intérêt dans une activité conjointe. Le groupe n'est concerné que par les co-entreprises et non par les activités conjointes.

L'amendement à IFRS 3 porte sur la clarification de la définition d'une activité qui relève d'IFRS 3 (vs l'acquisition d'actif, comptabilisée selon la norme qui lui est applicable, par exemple IFRS 9).

1.5 Normes et interprétations non adoptées par l'union européenne

□ IFRS 17 - Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur. La date d'application initialement prévue en 2021 devrait être repoussée d'un an, via un amendement sur lequel une consultation a été lancée fin juin 2019. Il est attendu que l'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé soit également décalée à la même date.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

□ Amendement à IAS 1 et IAS 8

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Sous réserve d'adoption européenne, une information présenterait un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

NOTE 2 - Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe les banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne et en Espagne, Cofidis ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que la presse et les structures de logistique les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques, la presse et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

2a- Répartition du compte de résultat par activité

30.06.2019	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développement	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	3 713	1 037	383	273	176	70	-34	5 617
Frais généraux	-2 226	-312	-196	-204	-23	-245	34	-3 173
Résultat brut d'exploitation	1 487	726	187	68	152	-175	0	2 445
Coût du risque de contrepartie	-390		-81	11	0	1		-459
Gains sur autres actifs *	3	15		2		17		37
Résultat avant impôts	1 100	741	106	81	152	-157		2 023
Impôt sur les sociétés	-376	-254	-19	-16	1	25		
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0							0
Résultat net comptable	724	487	87	65	153	-132		1 384
Minoritaires								206
Résultat net part du groupe								1 177

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19)

30.06.2018	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développement	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	3 628	939	341	250	221	-121	-34	5 222
Frais généraux	-2 182	-290	-182	-179	-24	-265	34	-3 087
Résultat brut d'exploitation	1 446	649	159	71	197	-386	0	2 135
Coût du risque de contrepartie	-338		31	-5	-1	-1		-314
Gains sur autres actifs *	3	13		8		65		89
Résultat avant impôts	1 111	661	190	73	196	-322	0	1 910
Impôt sur les sociétés	-389	-223	-69	-16	0	43		-654
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0							0
Résultat net comptable	723	438	121	57	196	-279	0	1 256
Minoritaires								188
Résultat net part du groupe								1 068

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

2b - Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30.06.2019				30.06.2018			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire **	3 998	1 505	115	5 618	3 698	1 420	104	5 222
Frais généraux	-2 243	-883	-47	-3 173	-2 214	-832	-41	-3 087
Résultat brut d'exploitation	1 755	622	68	2 445	1 485	588	62	2 135
Coût du risque de contrepartie	-257	-203	1	-460	-150	-176	12	-314
Gains sur autres actifs ***	17	2	18	37	27	8	54	89
Résultat avant impôts	1 516	420	87	2 023	1 361	420	128	1 910
Résultat net global	1 011	295	77	1 383	851	292	113	1 256
Résultat net part du Groupe	832	274	71	1 177	691	268	108	1 068

* USA, Singapour, Hong-Kong, Saint Martin,
Tunisie et Maroc

**29 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2019

*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

3a - Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Depuis le 31 décembre 2018, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- Entrées de périmètre : CM-CIC Leasing Nederland (inclus dans CM-CIC Leasing Benelux jusqu'en 2018), Ebra Services, EBRA events, Newco1, Newco2.
- Fusions, absorptions : Cofacredit avec Factofrance, C2C avec BFCM.
- Changement de méthode de consolidation : aucun.
- Sortie de périmètre : aucune.

	Pays	30.06.2019			31.12.2018		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode*	Pourcentage	Pourcentage	Méthode*
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
A. Réseau bancaire							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	96	IG	100	96	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	96	IG	100	96	IG
CIC Est	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Iberbanco	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Nord Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Sud Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	99	IG	100	99	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	99	IG	100	99	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	99	IG	100	99	IG
CIC Grand Cayman (succursale du CIC) **	Iles Cayman	100	99	IG	100	98	IG
Targobank AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire							
Bancas	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	96	IG	100	96	IG
Cartes et crédits à la consommation	France			FU	100	100	IG
CM-CIC Asset Management	France	74	74	IG	74	74	IG
CM-CIC Bail	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	Espagne	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Caution Habitat SA	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Epargne salariale	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Factor	France	95	95	IG	95	95	IG
CM-CIC Gestion	France	100	74	IG	100	74	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Leasing Nederland (succursale de CM-CIC Leasing Benelux)***	Belgique	100	99	IG			
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Leasing Solutions SAS	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofacredit SA	France			FU	100	100	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis France	France	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis Italie	Italie	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	71	IG	100	71	IG
Creatis	France	100	71	IG	100	71	IG
Factofrance S.A.	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	France	100	99	IG	100	99	IG
LYF SA (ex Fivory)	France	44	44	ME	46	46	ME
Monabanq	France	100	71	IG	100	71	IG
SCI La Tréfilère	France	46	46	ME	46	46	ME
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. Banque de financement et activités de marché							
Cigogne Management	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque privée							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
CIC Suisse	Suisse	100	99	IG	100	99	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	99	IG	100	99	IG

	Pays	30.06.2019			31.12.2018		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
E. Capital développement							
CM-CIC Capital	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Conseil	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Innovation	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Investissement	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Investissement SCR	France	100	99	IG	100	99	IG
F. Logistique et holding							
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	34	34	ME
CIC Participations	France	100	99	IG	100	99	IG
Cofidis Participations	France	71	71	IG	71	71	IG
Euro-Information	France	26	26	ME	26	26	ME
Euro Protection Surveillance	France	25	25	ME	25	25	ME
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	100	IG	100	100	IG
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	90	90	IG	90	90	IG
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	100	IG	100	100	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH Singapour (succursale de Targo Technology GmbH)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
G. Sociétés d'assurance							
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM IARD	France	96	64	IG	96	64	IG
ACM Services	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG
Adepi	France	100	99	IG	100	99	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	63	IG	95	63	IG
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, S.A. (ex Agrupación pensiones)	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
AMDF	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
SA	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG
Asistencia Avanzada Barcelona	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	20	ME	30	20	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	40	IG	60	40	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	59	IG	88	59	IG
GACM España	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG
ICM Life	Luxembourg	100	66	IG	100	66	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	71	IG	100	71	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
Nord Europe Life Luxembourg (NELL)	Luxembourg	100	66	IG	100	66	IG
Partners	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
Procurtage	France	100	66	IG	100	66	IG
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22	15	ME	22	15	ME
Serenis Assurances	France	100	66	IG	100	66	IG
Targo seguros mediacion (ex Voy Mediación)	Espagne	90	58	IG	90	58	IG
H. Autres sociétés							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA services	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
France Régie	France	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	71	IG	100	71	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
La Liberté de l'Est	France	97	97	IG	97	97	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
Newco 1	France	100	100	IG	100	100	IG
Newco 2	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	30.06.2019			31.12.2018		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Presse Diffusion	France	100	100	IG	100	100	IG
Publiprint Province n° 1	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain - TV news	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI ACM	France	78	51	IG	78	51	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI Saint Augustin	France	88	58	IG	88	58	IG
SCI Tombe Issoire	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (S)	France	100	100	IG	100	100	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Equivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée

** Entité incluse dans les comptes de la succursale de New York, ayant pour vocation unique le refinancement de la succursale de New York à travers des opérations d'emprunt en dollars auprès de money market funds.

*** Entité comprise dans les comptes de CM-CIC Leasing Benelux en 2018

3b- Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

30.06.2019	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34%	171	3 295	-663	121 787	489	1 524	1 037
Cofidis Belgique	29%	2	211	0	874	6	-1	47
Cofidis France	29%	9	326	0	9 066	31	-7	271

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

31.12.2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34%	284	3 472	-128	116 088	806	938	1 720
Cofidis Belgique	29%	4	207	0	852	13	0	97
Cofidis France	29%	19	320	0	8 593	71	-4	546

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	30.06.2019	31.12.2018
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	61 308	54 659
dont réserves obligatoires	2 065	1 980
Caisse	826	859
Total	62 134	55 518
Banques centrales - passif	160	350

NOTE 5 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2019				31.12.2018			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
. Titres	11 764	456	4 235	16 455	10 455	418	4 014	14 887
- Effets publics	1 703	0	0	1 703	774	0	0	774
- Obligations et autres titres de dettes	9 196	456	151	9 803	9 135	418	149	9 702
. Cotés	9 195	88	26	9 309	9 135	82	25	9 242
. Non cotés	1	368	125	494	0	336	124	460
dont OPC	132		1	133	130		7	137
- Actions et autres instruments de capitaux propres	865		3 329	4 194	546		3 158	3 704
. Cotés	865		1 026	1 891	546		1 007	1 553
. Non cotés	0		2 303	2 303	0		2 151	2 151
- Titres immobilisés			755	755			707	707
. Titres de participations			190	190			202	202
. Autres titres détenus à long terme			245	245			180	180
. Parts dans les entreprises liées			319	319			324	324
. Autres titres immobilisés			1	1			1	1
. Instruments dérivés	3 510			3 510	3 398			3 398
. Prêts et créances	13 807	0	0	13 807		0	0	0
dont pensions (1)	13 807	0		13 807		0		0
TOTAL	29 081	456	4 235	33 772	13 853	418	4 014	18 285

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti (10b et 10c).

5b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2019	31.12.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	21 218	4 390
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	21 217	4 390

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	30.06.2019	31.12.2018
. Vente à découvert de titres	1 543	1 227
- Effets publics	1	3
- Obligations et autres titres de dettes	956	585
- Actions et autres instruments de capitaux propres	586	639
. Dettes représentatives des titres donnés en pension (1)	16 550	0
. Instruments dérivés de transaction	3 097	3 159
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	28	4
TOTAL	21 218	4 390

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti (10b et 10c).

5c - Analyse des instruments dérivés de transaction

	30.06.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction				
<i>Instrument de taux</i>				
Swaps	2 280	1 835	2 042	1 812
Autres contrats fermes	2 152	1 645	1 697	1 680
Options et instruments conditionnels	6	5	6	4
<i>Instrument de change</i>				
Swaps	122	185	339	128
Autres contrats fermes	926	818	980	881
Options et instruments conditionnels	30	33	37	44
<i>Autres que taux et change</i>				
Swaps	821	710	846	740
Autres contrats fermes	75	75	97	97
Options et instruments conditionnels	305	444	375	466
Total	3 511	3 097	3 397	3 159

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 6 - Couverture

6a - Instruments dérivés de couverture

	30.06.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture				
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>				
Swaps	3 960	2 495	3 064	2 357
Autres contrats fermes	3 963	2 494	3 067	2 356
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0
<i>Couverture de Cash Flow Hedge</i>				
Swaps	(3)	1	(3)	1
Autres contrats fermes	0	1	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0
Total	3 960	2 496	3 064	2 357

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

6b - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30.06.2019	31.12.2018
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
. d'actifs financiers	1 188	696
. de passifs financiers	32	19

NOTE 7 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

7a - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	30.06.2019	31.12.2018
. Effets publics	10 384	9 574
. Obligations et autres titres de dettes	18 422	17 078
- Cotés	18 050	16 697
- Non cotés	372	381
. Créances rattachées	136	156
Sous-total brut titres de dettes	28 942	26 808
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	2	2
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-12	-11
Autres dépréciations (S3)	-1	-1
Sous-total net titres de dettes	28 929	26 796
. Actions et autres instruments de capitaux propres	11	16
- Cotés	8	13
- Non cotés	3	3
. Titres immobilisés	422	383
- Titres de participations	61	60
- Autres titres détenus à long terme	228	185
- Parts dans les entreprises liées	133	138
Sous-total instruments de capitaux propres	433	399
TOTAL	29 363	27 195
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	8	-97
Dont titres de participation cotés.	-1	-1

7b - Exposition au risque souverain

Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes*	30.06.2019		31.12.2018	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	39	22	22	
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	100	135		195
Placements des activités d'assurance	22	41	17	21
TOTAL	161	198	38	216

* Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Durée résiduelle contractuelle	30.06.2019		31.12.2018	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
<1 an	4	4		88
1 à 3 ans	1	36	1	5
3 à 5 ans	28			30
5 à 10 ans	124	138	19	93
Sup à 10 ans	3	20	18	
TOTAL	161	198	38	216

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

Expositions nettes	30.06.2019		31.12.2018	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	102	255	65	93
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	717	250	504	290
TOTAL	819	505	569	383

Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

<i>Durée résiduelle contractuelle</i>	Espagne	Italie	Espagne	Italie
<1 an	73	443		283
1 à 3 ans	83	33	14	51
3 à 5 ans	261	18	41	40
5 à 10 ans	387	0	124	5
Sup à 10 ans	15	12	390	4
TOTAL	819	505	569	383

NOTE 8- Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30.06.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	24 933	2 933	1 496	29 363
- Effets publics et valeurs assimilées	10 383	67	0	10 450
- Obligations et autres titres de dettes	14 365	2 864	1 231	18 460
- Actions et autres instruments de capitaux propres	15	2	0	17
- Participations et ATDLT	170	0	104	275
- Parts entreprises liées	0	0	161	161
Transaction / JVO /Autres	11 183	18 531	4 058	33 771
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 480	223	0	1 703
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	7 345	1 697	154	9 196
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	33	20	402	456
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	103	0	49	151
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	865	0	0	865
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR (1)	1 185	0	2 205	3 390
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	1	0	444	445
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	222	223
- Prêts et créances sur établissements de crédit - transaction	0	5 995	0	5 995
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - transaction	0	7 811	0	7 811
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	171	2 783	582	3 536
Instruments dérivés de couverture	0	3 958	3	3 961
Total	36 116	25 422	5 557	67 095
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	21 253	5 051	0	26 303
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	2 347	2 417	0	4 765
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	18 905	2 633	0	21 538
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	67 559	2 271	534	70 364
<i>dont actifs SPPI</i>	64 162	147	9	64 318
- Effets publics et valeurs assimilées	15 988	0	0	15 988
- Obligations et autres titres de dettes	40 364	237	0	40 601
- Actions et autres instruments de capitaux propres	10 343	2 034	0	12 378
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	863	0	534	1 397
Total	88 812	7 322	534	96 667
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	1 712	18 907	599	21 218
Instruments dérivés de couverture	0	2 477	19	2 495
Total	1 712	21 383	618	23 713
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	5 415	0	5 415
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option	0	5 415	0	5 415
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	0	5 415	0	5 415

(1) comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital développement du groupe

31.12.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	23 053	2 726	1 415	27 193
- Effets publics et valeurs assimilées	9 612	37	0	9 648
- Obligations et autres titres de dettes	13 293	2 687	1 152	17 147
- Actions et autres instruments de capitaux propres	19	2	0	15
- Participations et ATDLT	129	0	101	245
- Parts entreprises liées	0	0	161	138
Transaction / JVO /Autres	10 623	3 734	3 930	18 286
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	615	159	0	774
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	7 882	926	327	9 135
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	35	20	363	418
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	102	0	48	149
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	546	0	0	546
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR (1)	1 193	0	2 026	3 158
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	3	0	389	383
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	217	325
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	247	2 629	560	3 398
Instruments dérivés de couverture	0	3 052	11	3 063
Total	33 676	9 512	5 356	48 542

Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	21 348	4 751	0	26 099
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	2 167	3 093	0	5 260
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	19 181	1 658	0	20 839
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	63 048	1 911	520	65 479
dont actifs SPPI	61284	89	9	61382
- Effets publics et valeurs assimilées	16 066	0	0	16 066
- Obligations et autres titres de dettes	37 742	81	0	37 824
- Actions et autres instruments de capitaux propres	8 458	1 809	1	10 267
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	782	21	519	1 322
Total	84 396	6 662	520	91 579

Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	1 443	2 168	779	4 390
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 443	2 168	779	4 390
Instruments dérivés de couverture	0	2 336	21	2 356
Total	1 443	4 503	800	6 746

Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	5 315	0	5 315
- Transaction	0	-1	0	-1
- Juste valeur sur option	0	5 316	0	5 316
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	0	5 315	0	5 315

(1) comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital développement du groupe

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Note 9 - Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable	Valeur comptable
	30.06.2019	31.12.2018
RMBS	1 466	1 518
CMBS	417	543
CLO	3 583	3 211
Autres ABS	2 018	2 404
Sous-total	7 485	7 677
Lignes de liquidité des programmes ABCP	215	215
TOTAL	7 700	7 892

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 30/06/2019	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	469	-	27	174	669
Coût amorti	80	-	287	232	600
Juste valeur - Autres	9	-	-	-	9
Juste valeur par capitaux propres	909	417	3 269	1 612	6 207
TOTAL	1 466	417	3 583	2 018	7 485
France	183	-	607	534	1 323
Espagne	134	-	-	150	285
Royaume Uni	261	-	142	117	520
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	442	-	378	1 024	1 844
USA	265	417	697	0	1 379
Autres	181	-	1 759	193	2 134
TOTAL	1 466	417	3 583	2 018	7 485
US Agencies	246	-	-	-	246
AAA	956	417	3 400	1 259	6 032
AA	206	-	132	523	861
A	18	-	40	30	88
BBB	8	-	-	200	207
BB	15	-	-	7	22
Inférieur ou égal à B	17	-	-	-	17
Non noté	-	-	11	-	11
TOTAL	1 466	417	3 583	2 018	7 485
Origination 2005 et avant	49	-	-	-	49
Origination 2006-2008	123	-	-	25	148
Origination 2009-2011	74	1	-	-	75
Origination 2012-2018	1 220	416	3 583	1 993	7 212
TOTAL	1 466	417	3 583	2 018	7 485

Expositions au 31/12/2018	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	472	0	0	253	725
Coût amorti	237	0	260	256	753
Juste valeur - Autres	9				9
Juste valeur par capitaux propres	801	543	2951	1 895	6 190
TOTAL	1 518	543	3 211	2 404	7 677
France	251	0	555	644	1 450
Espagne	125	0	0	195	320
Royaume Uni	344	0	135	211	690
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	310	0	363	1 199	1 871
USA	293	543	639	1	1 476
Autres	197	0	1519	155	1 870
TOTAL	1 518	543	3 211	2 404	7 677
US Agencies	125	0	0	0	125
AAA	1 045	543	3041	1 634	6 262
AA	141	0	120	508	770
A	20	0	38	57	115
BBB	7	0	0	200	207
BB	18	0	0	7	24
Inférieur ou égal à B	162	0	0	0	162
Non noté	0	0	11	0	11
TOTAL	1 518	543	3 211	2 404	7 677
Origination 2005 et avant	60	0	0	0	60
Origination 2006-2008	283	0	0	56	338
Origination 2009-2011	31	1	0	0	32
Origination 2012-2017	1144	542	3211	2 349	7 247
TOTAL	1 518	543	3 211	2 404	7 677

Note 10 - Actifs financiers au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	54 116	57 322
Prêts et créances sur la clientèle	247 308	243 999
Titres au coût amorti	2 887	2 957
Total	304 311	304 278

10a - Titres au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
. Titres	3 040	3 156
- Effets publics	1 825	1 921
- Obligations et autres titres de dettes	1 215	1 235
. Cotés	498	489
. Non cotés	717	746
. Créances rattachées	16	14
TOTAL BRUT	3 054	3 170
dont actifs dépréciés (S3)	193	392
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	-167	-213
TOTAL NET	2 887	2 957

10b - Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
. Créances saines (S1/S2)	53 867	57 076
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	7 018	5 757
Autres comptes ordinaires	2 123	3 365
Prêts	36 925	35 832
Autres créances	5 498	4 945
Pensions (2)	2 304	7 177
. Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
. Créances rattachées	252	249
. Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-3	-3
. Autres dépréciations (S3)	0	0
Total	54 116	57 322

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

(2) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

10c - Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
Créances saines (S1/S2)	229 682	227 075
. Créances commerciales	15 179	15 323
. Autres concours à la clientèle	214 030	211 317
- crédits à l'habitat	85 110	82 037
- autres concours et créances diverses dont pensions	128 920	129 280
. Créances rattachées	474	436
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	9 215	9 064
Créances brutes	238 897	236 139
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1 448	-1 419
Autres dépréciations (S3)	-5 208	-5 120
SOUS TOTAL I	232 241	229 600
Location financement (investissement net)	14 922	14 273
. Mobilier	10 445	9 983
. Immobilier	4 477	4 290
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	437	427
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-107	-110
Autres dépréciations (S3)	-185	-190
SOUS TOTAL II	15 067	14 400
TOTAL	247 308	244 000
dont prêts subordonnés	14	13
dont pensions (1)	3 645	9 350

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2019
Valeur brute comptable	14 700	1 216	-566	9	15 359
Dépréciations des loyers non recouvrables	-300	-73	81	0	-292
Valeur nette comptable	14 400	1 143	-485	9	15 067

NOTE 11 - Passifs financiers au coût amorti

11a - Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
Bons de caisse	30	38
TMI & TCN	59 891	56 406
Emprunts obligataires	65 042	62 544
Titres seniors non préférés	1 000	0
Dettes rattachées	697	767
TOTAL	126 660	119 755

11b - Dettes envers les établissements de crédit

	30.06.2019	31.12.2018
Autres comptes ordinaires	12 317	13 920
Emprunts	16 274	15 182
Autres dettes	4 696	4 193
Pensions (1)	17 916	28 807
Dettes rattachées	94	95
TOTAL	51 297	62 197

Le groupe participe au TLTRO II (Targeted Long Term Refinancing Operation) proposé par la BCE à hauteur de 9 994 millions d'euros au 30 juin 2019.

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

11c - Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
. Comptes d'épargne à régime spécial	57 254	55 208
- à vue	42 033	40 349
- à terme	15 221	14 859
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	234	1
Sous-total	57 487	55 209
. Comptes à vue	105 752	101 845
. Comptes et emprunts à terme	36 708	34 227
. Pensions (1)	615	2 024
. Dettes rattachées	115	144
. Autres dettes	10	10
Sous-total	143 200	138 250
TOTAL	200 687	193 459

(1) Le changement de modèle de gestion d'une partie des pensions a conduit le Groupe à classer les opérations initiées à compter du 1er janvier 2019 dans le portefeuille à la juste valeur par résultat. Ce changement ne concerne que les opérations présentant une stratégie de trading ou visant à refinancer un book de trading. Les opérations de banking book restent logées dans le portefeuille au coût amorti.

NOTE 12 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a. Valeurs brutes soumises à dépréciation

	30.06.2019	31.12.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	54 119	57 325
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	54 118	57 312
- aux pertes attendues à maturité (S2)	1	13
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis	254 256	250 840
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	228 618	220 047
- aux pertes attendues à maturité (S2)	15 986	21 302
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	9 652	9 447
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	44
Actifs financiers au coût amorti - titres	3 054	3 170
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 861	2 778
- soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	193	392
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	28 942	26 808
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	28 897	26 699
- aux pertes attendues à maturité (S2)	43	107
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	2	2
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Total	340 371	338 143

12b. Cadrage des dépréciations

	31.12.2018	Dotation	Reprise	Autres	30.06.2019
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-6	-2	2	3	-3
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-6	-2	2	3	-3
- pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-6 839	-1 010	920	-19	-6 948
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-755	-160	118	0	-797
- pertes attendues à maturité (S2)	-774	-203	218	1	-758
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-5 311	-647	584	-19	-5 393
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-213	0	1	45	-167
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
- pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-213	0	1	45	-167
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	-12	-3	2	0	-13
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-11	-3	2	0	-12
- pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-1	0	0	0	-1
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
- pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Total	-7 070	-1 015	925	29	-7 131

NOTE 13- Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

13a - Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

	30.06.2019	31.12.2018
Actifs financiers		
Juste valeur par résultat	26 303	26 099
- Transaction	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	4 765	5 260
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	21 538	20 839
Instruments dérivés de couverture	0	0
Disponibles à la vente (1)	70 364	65 479
- Effets publics et valeurs assimilées	15 988	16 066
- Obligations et autres titres de dettes	40 601	37 824
- Actions et autres instruments de capitaux propres	12 378	10 267
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 397	1 322
Prêts et créances	2 764	2 624
Détenus jusqu'à l'échéance	9 007	10 559
Sous total actifs financiers	108 438	104 761
Immeubles de placement	3 269	3 228
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	723	751
Total	112 430	108 740

(1) Dont actifs SPPI 64 318 millions d'euros

13b - Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

	30.06.2019	31.12.2018
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Vie	84 841	80 963
Non vie	3 907	3 763
Unités de compte	12 561	11 716
Autres	350	307
Total	101 659	96 749
Dont participation aux bénéfices différée passive	13 951	10 302
Part des réassureurs dans les provisions techniques	343	348
Provisions techniques nettes	101 316	96 401

	30.06.2019	31.12.2018
Passifs financiers		
Juste valeur par résultat	5 415	5 315
- Transaction	0	-1
- Juste valeur sur option	5 415	5 316
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	180	167
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	300	300
Sous-total	5 895	5 782
Autres passifs	651	337
Total	6 546	6 119
Total des passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	108 205	102 868

NOTE 14 - Impôts

14a - Impôts courants

	30.06.2019	31.12.2018
Actif (par résultat)	725	1 111
Passif (par résultat)	509	373

14b - Impôts différés

	30.06.2019	31.12.2018
Actif (par résultat)	867	950
Actif (par capitaux propres)	163	182
Passif (par résultat)	625	614
Passif (par capitaux propres)	532	344

NOTE 15- Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a - Comptes de régularisation et actifs divers

	30.06.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	66	158
Comptes d'ajustement sur devises	105	267
Produits à recevoir	495	483
Comptes de régularisation divers	3 521	3 194
Sous-total	4 187	4 102
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	168	103
Débiteurs divers	3 786	3 604
Stocks et assimilés	26	25
Autres emplois divers	34	32
Sous-total	4 014	3 764
Total	8 201	7 866

15b - Comptes de régularisation et passifs divers

	30.06.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	238	25
Comptes d'ajustement sur devises	124	85
Charges à payer	896	891
Produits constatés d'avance	642	664
Comptes de régularisation divers	5 940	5 002
Sous-total	7 840	6 667
Autres passifs		
Obligations locatives - Immobilier*	541	0
Obligations locatives - Autres*	1	0
Comptes de règlement sur opérations sur titres	553	422
Versements restant à effectuer sur titres	52	71
Créditeurs divers	1 338	1 245
Sous-total	2 485	1 738
Total	10 325	8 405

* liés à l'application de la norme IFRS16 à compter du 1er janvier 2019

15c - Obligations locatives par durée résiduelle

30.06.2019	≤ 1 an	1 an < ≤ 3 ans	3 ans < ≤ 6 ans	6 ans < ≤ 9 ans	> 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	29	107	174	146	86	542
- Immobilier	29	106	174	146	86	541
- Autres	0	1	0	0	0	1

NOTE 16 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

30.06.2019	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	15	4	1	35
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	169	3	5	180
Euro-Information	France	26,36%	378	13	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	25,00%	38	3	0	NC*
LYF SA (ex Fivory)	France	43,75%	7	0	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22,02%	130	11	0	NC*
SCI La Tréfilère	France	46,09%	10	0	0	NC*
Autres participations			1	0		NC*
Total (1)			749	34	7	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00%	1	0	0	NC*
Banque du groupe Casino	France	50,00%	71	3	0	NC*
Total (2)			72	3	0	
TOTAL (1)+(2)			821	37	7	

* NC : Non communiqué

31.12.2018	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	14	1	1	19
Banque de Tunisie	Tunisie	34,00%	160	16	7	171
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)**	Maroc	NA	NA	56	19	NA
Euro-Information	France	26,36%	367	28	0	NC*
Euro Protection Surveillance	France	25,00%	35	6	0	NC*
LYF SA (ex Ivory)	France	46,00%	8	-1	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22,02%	130	17	12	NC*
SCI La Tréfilère	France	46,09%	10	0	0	NC*
Autres participations			2	0		NC*
Total (1)			726	125	39	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00%	1	0	0	NC*
Banque du groupe Casino	France	50,00%	55	5	0	NC*
Total (2)			56	5	0	
TOTAL (1)+(2)			782	130	39	

* NC : Non communiqué

** Sortie de périmètre de BMCE en 2018 suite à la perte de l'influence notable.

NOTE 17 - Immeubles de placement

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2019
Coût historique	91	6	-4	0	93
Amortissement et dépréciation	-39	-1	1	-1	-40
Montant net	52	5	-3	-1	53

NOTE 18 - Immobilisations corporelles et incorporelles

18a - Immobilisations corporelles

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres (1)	30.06.2019
Coût historique					
Terrains d'exploitation	489	8	0	1	498
Constructions d'exploitation	3 071	22	-17	1	3 077
Droits d'utilisation - Immobilier	0	16	-3	573	586
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	1	1
Autres immobilisations corporelles	1 153	57	-46	0	1 164
Total	4 713	103	-66	576	5 326
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-9	-1	0	0	-10
Constructions d'exploitation	-1 978	-47	15	-1	-2 011
Droits d'utilisation - Immobilier	0	-49	1	-3	-51
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	-898	-27	22	0	-903
Total	-2 885	-124	38	-4	-2 975
Montant net	1 828	-21	-28	572	2 351

(1) Dont 575 millions d'euros d'impact de première application de la norme IFRS16.

18b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2019
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	1 427	22	-3	0	1 446
- logiciels	519	12	0	0	531
- autres	908	10	-3	0	915
Total	1 427	22	-3	0	1 446
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	-914	-14	2	0	-926
- logiciels	-474	-9	0	0	-483
- autres	-440	-5	2	0	-443
Total	-914	-14	2	0	-926
Montant net	513	8	-1	0	520

NOTE 19 - Ecart d'acquisition

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	30.06.2019
Ecart d'acquisition brut	4 544				0	4 544
Dépréciations	-495				0	-495
Ecart d'acquisition net	4 049				0	4 049

Filiales	Valeur de l'EA au 31.12.2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 30.06.2019
Targobank Allemagne	2 851					2 851
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506					506
Cofidis Participations	378					378
Cofidis France	79					79
FactoFrance SA	68					68
Heller GmbH et Targo Leasing GmbH	0					0
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	53					53
SIIC Foncière Massena	26					26
CM-CIC Investissement SCR	21					21
Banque de Luxembourg	13					13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	12					12
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Dubly Transatlantique Gestion	5					5
Autres	22					22
TOTAL	4 049	0	0	0	0	4 049

Le Groupe n'a identifié aucun indice de perte de valeur sur le 1er semestre 2019.

NOTE 20 - Provisions et passifs éventuels

20a-Provisions

	31.12.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30.06.2019
Provisions pour risques :	377	131	-7	-111	-5	385
Sur engagements de garantie	187	55	0	-49	1	194
- dont pertes attendues à 12 mois (S1)	31	14	0	-12	1	34
- dont pertes attendues à maturité (S2)	33	16	0	-17	0	32
Sur engagements de financement	53	45	0	-36	1	63
- dont pertes attendues à 12 mois (S1)	45	30	0	-25	1	51
- dont pertes attendues à maturité (S2)	8	15	0	-11	0	12
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	26	0	0	-6	-2	18
Provisions pour litiges	76	24	-7	-10	-2	81
Provisions pour risques sur créances diverses	33	7	0	-11	0	29
Autres provisions :	1 355	166	-26	-43	-149	1 303
- Provision pour épargne logement	64	4	0	0	0	68
- Provisions pour éventualités diverses (2)	880	121	-10	-8	-120	863
- Autres provisions (1)	411	41	-15	-35	-30	372
Provisions pour engagements de retraite	869	18	-15	-3	4	873
TOTAL	2 601	315	-48	-157	-150	2 561

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 306 millions d'euros.

(2) Conformément à la norme IAS1, le groupe a procédé à un reclassement de 120 millions d'euros de la ligne "Provisions pour éventualités diverses" vers la ligne "Impôts courants (passif)"(note 14)

20b- Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30.06.2019
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses					
Indemnités de fin de carrière	640	14	-15	49	688
Compléments de retraite	136	3	-3	-46	90
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	71	0	0	0	71
sous-total comptabilisé	847	17	-18	3	849
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe :					
Engagements envers les salariés et retraités (2)	23	0	0	1	24
Juste valeur des actifs					
sous-total comptabilisé	23	0	0	1	24
Autres engagements	0	0	0	0	0
Total comptabilisé	870	17	-18	4	873

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles

	30.06.2019	31.12.2018
Taux d'actualisation (3)	1,0%	1,5%
Taux attendu d'augmentation des salaires (4)	Minimum 1%	Minimum 1%

(2) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(3) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(4) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires; elle est également fonction de l'âge du salarié.

Note 21- Dettes subordonnées

	30.06.2019	31.12.2018
Dettes subordonnées	7 118	6 116
Emprunts participatifs	21	21
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 503	1 506
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	83	81
TOTAL	8 725	7 724

Principales dettes subordonnées

en M€	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice (1)	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22.10.2010	1000 M€	918 M€	4,00	22.10.2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	1000 M€	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	1000 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	1000 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	700 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	500 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	500 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	500 M€	2,500	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	8 M€	(2)	(3)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	730 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	(5)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85% (TAM-TMO)/2 Maximum 130% (TAM-TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

(4) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(5) CMS 10 ans ISDA + 10 points de base

NOTE 22 - Réserves liées au capital et réserves

22a - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30.06.2019	31.12.2018
. Capital et réserves liées au capital	6 198	6 198
- Capital	1 689	1 689
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 509	4 509
. Réserves consolidées	18 585	16 662
- Réserves réglementées	9	9
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	18 575	16 653
- dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	-24	6
- dont Report à nouveau	1	0
Total	24 783	22 860

22b - Gains ou pertes latents ou différés

	30.06.2019	31.12.2018
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	1 008	621
- actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables - instruments de dettes	9	-30
- actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables - instruments de capitaux propres	7	-51
- dérivés de couverture (CFH)	1	3
- Autres	-188	-195
Total	837	348

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

22c- Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30.06.2019	31.12.2018
	Mouvements	Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	7	42
Sous-total	7	42
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	38	-177
Sous-total	38	-177
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	29	-1
Autres mouvements	31	56
Sous-total	60	55
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	592	-241
Sous-total	592	-241
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-3	-2
Sous-total	-3	-2
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-4	34
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	-9
Total	693	-299

22d - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30.06.2019			31.12.2018		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	7	0	7	42	0	42
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	53	-16	37	-211	34	-177
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	64	-4	60	55	0	55
Réévaluation des placements des activités d'assurance	783	-190	592	-382	140	-241
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3	1	-2	-3	1	-2
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-1	-3	-4	42	-8	34
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	0	2	-9	0	-9
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	905	-212	692	-466	167	-298

NOTE 23 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	30.06.2019	31.12.2018
Engagements de financement	50 952	49 605
Engagements en faveur d'établissements de crédit	892	1 143
Engagements en faveur de la clientèle	50 060	48 462
Engagements de garantie	23 060	21 525
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 435	4 512
Engagements d'ordre de la clientèle	18 625	17 013
Engagements sur titres	3 206	3 425
Autres engagements donnés	3 206	3 425
Engagements donnés de l'activité d'assurance	2 432	2 314

Engagements reçus	30.06.2019	31.12.2018
Engagements de financement	12 883	13 322
Engagements reçus d'établissements de crédit	12 883	13 322
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	67 368	65 882
Engagements reçus d'établissements de crédit	45 760	44 320
Engagements reçus de la clientèle	21 608	21 562
Engagements sur titres	2 625	1 583
Autres engagements reçus	2 625	1 583
Engagements reçus de l'activité d'assurance	3 489	4 340

NOTE 24 - Intérêts et produits/charges assimilés

	30.06.2019		30.06.2018 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	244	-323	229	-290
. Clientèle	5 296	-2 413	5 019	-2 247
- dont crédit-bail	2 143	-1 968	1 992	-1 815
- dont obligation locative	0	-3	0	0
. Instruments dérivés de couverture	1 314	-1 251	1 038	-1 020
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	405	-65	158	-4
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	199	0	179	0
. Titres au coût amorti	52	0	70	0
. Dettes représentées par un titre	0	-941	0	-781
. Dettes subordonnées	0	-6	0	-13
TOTAL	7 510	-4 999	6 693	-4 355

Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :

5 791 -3 683

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat". Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés. En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le Groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique " produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture".

En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 30 juin 2019 présentés selon cette définition, les chiffres publiés au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2018 ont été retraités et figurent ci-dessous :

	30.06.2018 publié		30.06.2018 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	229	-290	229	-290
. Clientèle	5 019	-2 247	5 019	-2 247
- dont location financement et location simple	1 992	-1 815	1 992	-1 815
- dont obligation locative	0	0	0	0
. Instruments dérivés de couverture	1 038	-1 020	1 038	-1 020
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	243	-114	158	-4
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	179	0	179	0
. Titres au coût amorti	70	0	70	0
. Dettes représentées par un titre	0	-781	0	-781
. Dettes subordonnées	0	-13	0	-13
TOTAL	6 778	-4 465	6 693	-4 355

	31.12.2018 publié		31.12.2018 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	446	-609	446	-609
. Clientèle	10 191	-4 612	10 191	-4 612
- dont location financement et location simple	4 062	-3 711	4 062	-3 711
. Instruments dérivés de couverture	3 278	-2 845	3 481	-3 442
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 038	-4 920	534	-22
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	385	0	385	0
. Titres au coût amorti	135	0	135	0
. Dettes représentées par un titre	0	-1 679	0	-1 679
. Dettes subordonnées	0	-25	0	-25
TOTAL	19 473	-14 690	15 172	-10 389

NOTE 25 - Commissions

	30.06.2019		30.06.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1	-3	1	-3
Clientèle	579	-9	584	-8
Titres	404	-31	360	-34
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	306	0	260	0
Instruments dérivés	3	-5	2	-4
Change	9	-1	9	-1
Engagements de financement et de garantie	20	-1	23	-2
Prestations de services	718	-426	840	-533
TOTAL	1 735	-476	1 819	-585

NOTE 26 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2019	30.06.2018 retraité
Instruments de transaction	225	224
Instruments à la juste valeur sur option (1)	12	10
Inefficacité des couvertures	-52	-16
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	-52	-16
. Variations de juste valeur des éléments couverts	-184	-7
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	132	-9
Résultat de change	56	56
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat (1)	236	40
Total des variations de juste valeur	477	314

(1) dont 149 millions d'euros provenant de l'activité de capital développement au premier semestre 2019 contre 195 millions d'euros au premier semestre 2018.

Depuis l'exercice 2018, les intérêts perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.
En 2019, le Groupe a également affiné la présentation des revenus et des charges sur ces instruments (cf note 25).

	30.06.2018 publié	30.06.2018 retraité
Instruments de transaction	249	224
Instruments à la juste valeur sur option	10	10
Inefficacité des couvertures	-16	-16
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	-16	-16
. Variations de juste valeur des éléments couverts	-7	-7
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	-9	-9
Résultat de change	56	56
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	40	40
Total des variations de juste valeur	339	314

NOTE 27 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30.06.2019	30.06.2018
. Dividendes	28	21
dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période		
. PV/MV réalisées sur instruments de dettes	47	55
Total	75	76

NOTE 28 - Produits nets des activités d'assurance

	30.06.2019	30.06.2018
Contrats d'assurance		
Primes acquises	5 645	5 641
Charges des prestations	-4 096	-4 361
Variations des provisions	-2 675	-1 096
Autres charges et produits techniques et non techniques	36	34
Produits nets des placements	2 326	885
Produits nets sur contrats d'assurance	1 236	1 103
. Marge d'intérêt/commissions	-5	-5
Produits nets sur actifs financiers	-5	-5
Autres produits nets	6	-16
Produits nets des activités d'assurance	1 237	1 082

NOTE 29 - Produits et charges des autres activités

	30.06.2019	30.06.2018
Produits des autres activités		
. Charges refacturées	14	14
. Autres produits	331	346
Sous-total	345	360
Charges des autres activités		
. Immeubles de placement :		
- dotations aux provisions/amortissements	-1	-1
- moins values de cession	-1	-1
. Autres charges	0	0
Sous-total	-283	-182
Total net des autres produits et charges	61	177

NOTE 30 - Frais généraux

	30.06.2019	30.06.2018
Charges de personnel	-1 673	-1 618
Autres charges	-1 500	-1 470
TOTAL	-3 173	-3 088

30 a - Charges de personnel

	30.06.2019	30.06.2018
Salaires et traitements	-1 118	-1 083
Charges sociales	-369	-374
Avantages du personnel à court terme	-1	-1
Intéressement et participation des salariés	-81	-60
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-103	-100
Autres	-1	0
TOTAL	-1 673	-1 618

Effectifs moyens

	30.06.2019	30.06.2018*
Techniciens de la banque	25 083	24 471
Cadres	16 577	16 122
Total	41 660	40 593
Dont France	28 956	28 593
Dont étranger	12 704	12 000
Total	41 660	40 593

* après application de la méthode Groupe au calcul des ETP du groupe Targo Allemagne.

Effectifs inscrits*	46 756	46 085
----------------------------	---------------	---------------

*Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

30 b - Autres charges d'exploitation

	30.06.2019	30.06.2018
Impôts et taxes	-272	-274
Locations	-110	
- locations à court terme d'actifs	-65	
- locations d'actifs de faible valeur/substituables	-40	
- autres locations	-5	
Autres services extérieurs	-993	-1 122
Autres charges diverses	9	20
Total	-1 366	-1 376

30 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30.06.2019	30.06.2018
Amortissements :		
- immobilisations corporelles	-134	-94
- immobilisations incorporelles	-121	-75
- immobilisations incorporelles	-13	-19
Total	-134	-94

NOTE 31 - Coût du risque de contrepartie

	30.06.2019	30.06.2018
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-50	-45
- pertes attendues à maturité (S2)	13	19
- actifs dépréciés (S3)	-421	-288
Total	-458	-314

30.06.2019	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
pertes attendues à 12 mois (S1)	-209	159				-50
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-2	2				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-160	118				-42
- dont location financement	-20	23				3
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-3	2				-1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-44	37				-7
pertes attendues à maturité (S2)	-233	246				13
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-203	218				15
- dont location financement	-27	25				-2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-30	28				-2
Actifs dépréciés (S3)	-654	589	-282	-141	67	-421
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-622	554	-282	-140	67	-423
- dont location financement	-8	12	-4	-3	0	-3
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	-32	35	0	-1	0	2
Total	-1 096	992	-282	-141	67	-460

30.06.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
pertes attendues à 12 mois (S1)	-172	127				-45
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-1	0				-1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-158	114				-43
- dont location financement	-3	1				-2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-1	0				-1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-12	11				-1
pertes attendues à maturité (S2)	-142	162				19
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	2				2
- Prêts et créances clientèle au coût amorti*	-134	140				6
- dont location financement	-1	3				2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-9	19				10
Actifs dépréciés (S3)	-631	748	-277	-207	79	-288
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-450	572	-276	-203	74	-283
- dont location financement	-25	29	-6	-2	1	-3
- Actifs financiers au coût amorti - titres	-1	1	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-132	0	-1	-3	4	-131
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	-48	176	-1	-2	0	125
Total	-945	1 037	-277	-207	79	-314

NOTE 32 - Gains ou pertes sur autres actifs

	30.06.2019	30.06.2018
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	8
. Moins-values de cession	-4	-4
. Plus-values de cession	4	12
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
TOTAL	0	8

NOTE 33 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30.06.2019	30.06.2018
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	0

NOTE 34 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	30.06.2019	30.06.2018
Charge d'impôt exigible	-631	-613
Charge d'impôt différé	-88	-31
Ajustements au titre des exercices antérieurs	80	-10
TOTAL	-639	-654

NOTE 35 - Résultat par action

	30.06.2019	30.06.2018
Résultat net part du Groupe	1 177	1 068
Nombre d'actions à l'ouverture	33 770 590	33 770 590
Nombre d'actions à la clôture	33 770 590	33 770 590
Nombre moyen pondéré d'actions	33 770 590	33 770 590
Résultat de base par action	34,85	31,63
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	34,85	31,63

NOTE 36 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	30.06.2019			31.12.2018		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Actifs						
Actifs à la juste valeur par résultat	20	64	196	20	57	97
Instruments dérivés de couverture	0	0	1 215	0	0	424
Actifs financiers à la JVCP	0	40	0	0	40	0
Actifs financiers au coût amorti	1 034	2 581	32 827	1 047	2 621	32 129
Placements des activités d'assurance	0	560	0	0	519	0
Actifs divers	0	0	0	1	11	7
TOTAL	1 055	3 244	34 237	1 068	3 248	32 657
Passifs						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	24	0	0	36	0
Dettes représentées par un titre	0	23	0	0	29	0
Dettes envers les établissements de crédit	52	566	11 133	37	561	11 727
Dettes envers la clientèle	513	1 530	25	467	1 532	25
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	196	0	0	196	0
Dettes subordonnées	0	0	500	0	0	500
Passifs divers	53	6	0	67	0	0
TOTAL	619	2 344	11 658	571	2 354	12 252
Engagements de financement donnés	120	0	0	115	0	0
Engagements de garantie donnés	0	13	1 988	0	0	210
Engagements de financement reçus	0	10	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	659	2 060	0	629	1 986

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	30.06.2019			30.06.2018		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	7	56	197	7	7	253
Intérêts versés	0	(57)	(23)	0	(8)	(24)
Commissions reçues	7	0	1	6	0	2
Commissions versées	(19)	(1)	(17)	(12)	0	(18)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	6	10	(0)	26	1	1
Produits nets des activités d'assurance	(8)	(114)	(245)	(6)	(104)	(230)
Autres produits et charges	(5)	0	0	(3)	0	0
Frais généraux	(301)	0	(25)	(278)	0	(23)
TOTAL	(313)	(107)	(112)	(259)	(105)	(40)

5. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle du groupe BFCM

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.R.L. au capital de € 86.000

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la BFCM, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 des annexes « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » qui décrit les modalités d'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019, ainsi que sur les notes 24 et 26 qui présentent le changement de méthode relatif à la présentation des produits et charges d'intérêts de certains instruments financiers à la juste valeur par résultat.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 août 2019

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France

ERNST & YOUNG et Autres

Jacques Lévi

Hassan Baaj

6. Gouvernance

6.1 BFCM – rapport sur le gouvernement d’entreprise

Composition des organes de direction au 30 juin 2019

Conseil d'administration

Nicolas THÉRY, Président

Michel VIEUX, Vice-Président

Gérard BONTOUX

CFCM Maine-Anjou Basse Normandie,
représentée par M. Jean-Marc BUSNEL

Gérard CORMORECHE

Claude COURTOIS

Philippe GALIENNE

Albert MAYER

Gislhaine RAVANEL

René SCHWARTZ

Francis SINGLER

Alain TETEDOIE

Dominique TRINQUET

Censeurs

Michel ANDRZEJEWSKI

Jean-Louis BAZILLE

Yves BLANC

Pascal DAVID

Jean-Claude LORDELOT

Christian MULLER

Jacques SIMON

Alain TESSIER

Philippe TUFFREAU

Direction générale

Daniel BAAL, directeur général et dirigeant effectif,

Alexandre SAADA, directeur général adjoint et dirigeant effectif,

Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

PricewaterhouseCoopers France

Conditions de préparation et d'organisation du conseil

Les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale mentionnée à l'article L. 225-27-4 un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Toutefois, les informations correspondantes peuvent être présentées au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

N'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef sur ce même sujet.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. À ce titre, il est rappelé que l'Autorité bancaire européenne a émis des orientations relatives à la gouvernance interne en date du 26 septembre 2017 (EBA/GL/2017/11), auxquelles l'ACPR entend se conformer pleinement. L'Autorité bancaire européenne et l'Autorité européenne des marchés financiers ont également émis des orientations relatives aux évaluations de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés en date du 26 septembre 2017 (EBA/GL/2017/12), auxquels l'ACPR entend se conformer partiellement dans la notice publiée le 4 juin 2018 et dont un extrait est reproduit ci-dessous :

« Sans préjudice des compétences de la Banque centrale européenne, l'ACPR entend se conformer partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude du 26 septembre 2017. L'ACPR entend se conformer aux orientations, à l'exception des dispositions prévoyant l'évaluation par l'autorité de supervision de l'aptitude des titulaires de postes clés à chaque nomination ou renouvellement. La déclaration de non-conformité s'applique aux paragraphes 162 et 176 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne) ainsi qu'aux paragraphes 171 et 172 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants dans les organes de surveillance avec deux réserves d'interprétation :

- *l'indépendance formelle ne constitue pas un critère d'aptitude obligatoire au titre de la réglementation, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul fondement d'une candidature individuelle au titre du fit and proper ;*
- *le seul fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 91) ne disqualifie pas l'indépendance d'un membre. Ces présomptions n'épuisent pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres critères, notamment ceux qui seraient élaborés par les entreprises françaises en application du Code de commerce et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif.*

En application du paragraphe 89)b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements CRD entièrement détenus par un établissement CRD et dans les établissements CRD n'ayant pas d'importance significative qui sont des entreprises d'investissement. »

Le présent rapport de gouvernement d'entreprise explique comment la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a mis en œuvre ces orientations.

Préparation et organisation des travaux du conseil

Composition du conseil

Règles de fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 14 à 18 des statuts.

Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé au minimum de 3 et au maximum de 18 membres, personnes physiques ou morales, élus pour une durée de 3 ans renouvelables.

Le conseil d'administration peut nommer des censeurs, dont le mandat est de trois ans. Ils participent avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration. Ils peuvent, par décision prise à la majorité des voix des censeurs présents ou représentés, requérir une seconde délibération du conseil.

Limite d'âge

La limite d'âge individuelle est fixée à soixante-dix ans pour chaque administrateur et à soixante-quinze ans pour chaque censeur. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire.

Cumul avec un contrat de travail

Aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées.

Compétence et formation des administrateurs

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs. Pour accéder aux fonctions d'administrateur ou censeur au conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, chaque candidat doit disposer d'une expérience d' élu et de président ou de vice-président de conseil d'administration ou de surveillance au sein d'une caisse locale de Crédit Mutuel, participer aux instances et travaux de son district ou de sa fédération de Crédit Mutuel, et participer aux actions de formation prévues pour les élus.

Un module spécifique de formation des administrateurs a été mis en place sous l'impulsion de la commission interfédérale de formation des élus permettant de consolider les connaissances et compétences des administrateurs et censeurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au regard des compétences réglementaires exigées depuis la transposition en France de la directive CRD IV.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels pour les membres du conseil d'administration et le directeur général vis-à-vis de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Le code d'éthique et de déontologie applicable à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel vise à prévenir et le cas échéant gérer les situations de conflits d'intérêts.

Les travaux du conseil au cours du premier semestre 2019

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au 30 juin 2019, le conseil d'administration s'est réuni deux fois. Le taux de présence aux conseils a été de 87%.

Réunion du 20 février 2019

Le conseil du 20 février 2019 a été principalement dédié à l'examen et à l'arrêt des comptes. Le conseil a examiné les comptes de l'exercice 2018, après avoir entendu le rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 18 février 2019, entendu les observations des commissaires aux comptes et pris connaissance des opérations sur les filiales. Il a également pris connaissance des éléments d'activité de trésorerie et de holding. Le conseil a pris acte du rapport du comité de suivi des risques groupe et a validé le corps de règles 2019 de la trésorerie groupe pour 2019 et approuvé les politiques sectorielles. Durant cette séance, le conseil a adopté une charte de moyens d'exercice des mandats et décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur général ne seraient plus rémunérés à compter du 1^{er} juin 2019. Le conseil a examiné et autorisé la poursuite des conventions réglementées précédemment autorisés et décidé d'instaurer l'obligation d'obtention préalable de son accord pour tout investissement supérieur à 100 millions d'euros.

Réunion du 4 avril 2019

Lors de sa réunion du 4 avril 2019, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a agréé à la cession d'actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux caisses adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane. Le conseil a approuvé la répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice sous réserve de l'adoption de cette enveloppe lors de l'assemblée générale et il a également approuvé qu'une partie de l'enveloppe allouée par l'Assemblée Générale soit versée aux censeurs. Le conseil a ratifié la cooptation de MM. Francis Singler, René Schwartz et Albert Mayer ainsi que le renouvellement de M. Gérard Cormorèche. Le conseil a par ailleurs nommé MM. Philippe Gallienne, Dominique Trinquet, Claude Courtois et Mme Ravanel. Durant cette séance, le conseil a préparé et convoqué l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai.

Direction générale

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L. 511-13 al. 2 du Code monétaire et financier, la réglementation bancaire impose de dissocier les fonctions de président de l'organe de surveillance et de dirigeant effectif de l'établissement. La direction effective de l'établissement est assumée par au moins deux personnes. La direction effective bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

Composition de la direction générale

La direction générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composée de :

M. Daniel Baal, Directeur général et dirigeant effectif ;

M. Alexandre Saada, Directeur général adjoint et dirigeant effectif.

Prérogatives de la direction générale

Les conseils du 6 avril 2017 et du 21 février 2018 n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

L'adhésion aux comités réglementaires du Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Dans un but de cohérence au niveau du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM) réuni le 17 novembre 2017 a approuvé à l'unanimité de ses membres la modification des règlements intérieurs du comité des nominations et du comité des rémunérations et l'extension du périmètre de compétences de ces comités « faïtiers » à l'ensemble des filiales du groupe en France et à l'étranger quelles que soient leurs activités et la réglementation qui leur est applicable.

Tous les conseils d'administration de ces filiales du groupe délèguent aux comités « faïtiers » de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel leurs compétences en matière de nominations et de rémunérations. Les délégations des conseils d'administration ont pris effet à partir de début 2018.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a également constitué un comité de suivi des risques groupe (CSRG) et un comité d'audit et des comptes groupe (CACG). L'ensemble de ces comités forment les comités réglementaires de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, qui doivent faire des propositions aux conseils d'administration ou de surveillance de ces établissements dans leurs domaines de compétences.

Les comités « faïtiers » rendent compte de leurs travaux :

- pour les comités d'audit et des comptes du groupe (CACG) et pour les comités de suivi des risques (CSRG) aux conseils d'administration de la Caisse Fédérale et des fédérations du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- pour les comités des nominations et pour les comités de rémunérations, et pour les informations qui les concernent, au conseil d'administration de la Caisse Fédérale, au conseil d'administration des Fédérations ou au conseil d'administration des filiales.

En conséquence, le conseil de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a approuvé le 17 novembre 2017 l'adhésion au comité de nominations et au comité de rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de manière plus générale à l'ensemble des comités réglementaires du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les informations relatives aux comités réglementaires du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont communiquées dans le cadre du rapport de gouvernement d'entreprise de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé en juin 2018.

Ce document de référence, qui reprend les principales dispositions réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il s'applique à toutes les entités du groupe, en France et à l'étranger, dans le respect des réglementations locales.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions, mais également à l'entité à laquelle ils appartiennent. Celle-ci doit veiller à appliquer les principes énoncés ci-dessus qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale souscrit.

Le recueil de déontologie contient notamment des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption et aux règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Ce recueil est complété par une charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence.

Le recueil de déontologie est communiqué à tous les collaborateurs et doit être consulté par tous sur l'intranet de chaque entité du groupe.

Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L. 511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel applique les principes et règles de rémunération de la population identifiée décidée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, présentés dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le président du conseil d'administration, de même que les censeurs, ne perçoivent pas de rémunération. À partir de 2019, ils sont soumis aux dispositions de la charte des moyens d'exercice des mandats de membre du conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les dirigeants concernés sont le président du conseil d'administration et le directeur général.

Le président du conseil d'administration

Le contrat de travail du président du conseil d'administration avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a été suspendu à effet du 14 novembre 2014 et celui du directeur général est suspendu depuis le 1^{er} juin 2017.

Le conseil d'administration du CIC du 11 décembre 2014 a décidé, par ailleurs, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à M. Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité annuelle de 250 000 euros. Il a également décidé de créer pour M. Nicolas Théry, au titre de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à

l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 27 mai 2015, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 26 février 2015 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, le maintien en montant de la rémunération de M. Nicolas Théry à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (indemnité annuelle brute de 450 000 euros), mais qui à effet du 1^{er} décembre 2014, rémunère le mandat social de président du conseil d'administration. Il a également décidé la mise en place d'un contrat d'assurance chômage propre aux mandataires sociaux à effet du 1^{er} décembre 2014.

Par ailleurs le conseil d'administration a fixé l'indemnité de cessation de mandat qui sera versée à M. Nicolas Théry à une année d'indemnité de mandataire social, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédent la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. À cet effet, il est rappelé que M. Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1^{er} septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014. M. Nicolas Théry relevait en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de M. Nicolas Théry, ès qualités de président du conseil d'administration, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Dans le cadre de la réforme du régime de retraite supplémentaire CM11 Retraite, et par application de l'avenant à l'accord de retraite, une compensation en salaire brute de 25 509,78 euros est attribuée depuis le 1^{er} janvier 2017 à M. Nicolas Théry.

La présente convention concernant l'indemnité de cessation de mandat et les avantages de retraite a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 13 mai 2015, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration du 20 février 2019, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019, a décidé de fixer une rémunération fixe brute annuelle de 880 000 euros par an pour M. Nicolas Théry en sa qualité de président du conseil d'administration à compter du 1^{er} juin 2019. Le conseil a motivé sa décision par le fait que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel représente la société mère au sein du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, porte les principales fonctions supports et coordonne avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le CIC les principales filiales du groupe, et est supervisée directement par la Banque Centrale Européenne. Le conseil a également motivé sa décision par le fait que les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale seront exercés à titre bénévole à compter de cette date.

Le même conseil d'administration, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019 a décidé d'octroyer une indemnité d'un montant équivalent à deux ans de salaire annuel brut lors de la cessation de son mandat social, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2019 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, est soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2020, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Pour son mandat social, M. Nicolas Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite et d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la société.

La décision du conseil d'administration tient compte du fait que M. Nicolas Théry est président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et que son contrat de travail à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est suspendu pendant la durée de son mandat. L'ensemble des autres mandats et fonctions de Nicolas Théry sont exercés à titre bénévole : les engagements pris au titre du CIC et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel cessent au 1^{er} juin 2019.

Le directeur général

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 6 avril 2017 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de M. Daniel Baal à 700 000 euros, à laquelle s'ajoute une compensation au titre de l'article 39 relatif à la retraite complémentaire de 9 505,68 euros annuels, des cotisations relatives au régime de prévoyance pour 4 474,80 euros annuels et des frais de santé pour 3 595,80 euros annuels, ainsi que des avantages en nature (voiture de fonction) pour 3 880,56 euros annuels. Il a également décidé de créer pour M. Daniel Baal une indemnité de cessation de mandat équivalente à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2017 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 3 mai 2017, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration du 20 février 2019, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019, a décidé de fixer une rémunération fixe brute annuelle de 880 000 euros par an pour M. Daniel Baal en sa qualité de directeur général à compter du 1^{er} juin 2019. Le conseil a motivé sa décision par le fait que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel représente la société mère au sein du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, porte les principales fonctions supports et coordonne avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le CIC les principales filiales du groupe, et est supervisée directement par la Banque Centrale Européenne. Le conseil a également motivé sa décision par le fait que les autres mandats et fonctions du directeur général au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale seront exercés à titre bénévole à compter de cette date.

Le même conseil d'administration, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019 a décidé d'octroyer une indemnité d'un montant équivalent à deux ans de salaire annuel brut lors de la cessation de son mandat social, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2019 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, est soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2020, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Pour son mandat social, M. Daniel Baal bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite et d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la société.

La décision du conseil d'administration tient compte du fait que M. Daniel Baal est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et que son contrat de travail à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est suspendu pendant la durée de son mandat. L'ensemble des autres mandats et fonctions de Daniel Baal sont exercés à titre bénévole : les engagements pris au titre de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel cessent au 1^{er} juin 2019.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 30 juin 2019 au titre de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Président du conseil d'administration	2014	2020
<i>Autres mandats</i>			
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Président du conseil d'administration	2016	2024
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Président du conseil d'administration	2016	2024
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Président du conseil d'administration	2016	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Président du conseil d'administration	2014	2022
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Président du conseil de surveillance	2014	2022
Crédit Industriel et Commercial	Président du conseil d'administration	2014	2022
Banque CIC Est	Président du conseil d'administration	2012	2024
Banque CIC Nord-Ouest	Président du conseil d'administration	2017	2021
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Président du conseil de surveillance	2016	2021
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	Président du conseil d'administration	2014	2023
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Président du conseil d'administration	2014	2023
Assurances du Crédit Mutuel IARD	Président du conseil d'administration	2014	2023
ACM GIE	Administrateur (représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2015	2021
Euro Information	Membre du conseil de direction (représentant la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe)	2017	2020
Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges	Membre du conseil d'administration	2014	2021
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Euro Information	Membre du conseil de direction	2014	2017
Banque CIC Est	Directeur général	2012	2016
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Président du directoire	2015	2016
TARGOBANK Espagne	Administrateur	2011	2016
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Administrateur (représentant BECM)	2013	2016
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur général adjoint	2011	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Directeur général adjoint	2011	2014
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Directeur général adjoint	2011	2014
Banque Publique d'investissement	Administrateur	2013	2014
ACM Iard SA	Administrateur (représentant GACM)	2013	2014
COFIDIS	Membre du conseil de surveillance	2011	2015
COFIDIS Participations	Membre du conseil de surveillance	2011	2015

Michel Vieux

Né le 12 avril 1951

Adresse professionnelle :

130 – 132 avenue Victor Hugo - 26009 Valence

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Vice-président du conseil d'administration	2018	2020
<i>Autres mandats</i>			
Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs	Président du conseil d'administration	1985	2021
Caisse régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs	Président du conseil d'administration	1999	2021
Caisse de Crédit Mutuel de Pierrelatte	Président du conseil d'administration	1982	2021
Caisse de Crédit Mutuel de la Vallée du Rhône	Président du conseil d'administration	2000	2021
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du conseil de surveillance	2011	2020
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM	Administrateur (représentant CRCM Dauphiné-Vivaraïs)	2004	2023
Sud-Est Transactions Immobilières	Co-gérant	2000	indéterminée
SEGI	Co-gérant	2001	indéterminée
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Censeur	2019	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Administrateur	2019	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Censeur	2017	2020
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2011	2017
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Censeur	2012	2019

Gérard Bontoux

Né le 7 mars 1950

Adresse professionnelle :

6 rue de la Tuilerie - 31130 Balma

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	2009	2021
<i>Autres mandats</i>			
Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Président du conseil d'administration	1994	2020
Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Président du conseil d'administration	1994	2020
Caisse de Crédit Mutuel Toulouse St Cyprien	Administrateur	1996	2020
CIC Sud-Ouest	Administrateur (représentant Marsovalor)	2009	2024
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Vice-président du conseil d'administration	2017	2021
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM	Administrateur (représentant CRCM Midi-Atlantique)	2015	2021
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Administrateur	2015	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Administrateur	2016	2022
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du conseil de surveillance	2009	2019

Jean-Marc Busnel

Né le 25 avril 1959

Adresse professionnelle :

43 boulevard Volney - 53083 Laval

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur (représentant la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie)	2018	2021
<i>Autres mandats</i>			
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	Président du conseil d'administration	2018	2020
Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	Président du conseil d'administration	2018	2022
Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouet	Président du conseil d'administration	2018	2022
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire	Président du conseil d'administration	2018	2019
Association Créavenir – Crédit Mutuel	Président du conseil d'administration	2018	2022
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Administrateur	2018	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Administrateur	2018	2022
ACM VIE-SAM	Administrateur	2018	2021
ACM IARD	Administrateur	2018	2023
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957

Adresse professionnelle :

8 rue Rhin et Danube - 69009 Lyon

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	2001	2022
<i>Autres mandats</i>			
MTRL	Vice-président du conseil d'administration	2017	2021
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Vice-président du conseil d'administration	2016	2022
Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural	Vice-président du conseil d'administration	2004	2021
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Vice-président du conseil d'administration	2016	2022
Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé	Vice-président du conseil d'administration	2017	2020
C.E.C.A.M.U.S.E	Président du conseil d'administration	1991	2024
Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône	Président du conseil d'administration	1993	2021
Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est	Président du conseil d'administration	1995	2023
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	Président du conseil d'administration	1995	2023
Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)	Président du conseil d'administration	2004	2022
SCEA CORMORECHE Jean-Gérard	Gérant	2000	indéterminée
SARL CORMORECHE	Gérant	2015	indéterminée
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM	Administrateur (représentant CCM Sud-Est)	2010	2022
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	1995	2022
Crédit Industriel et Commercial	Administrateur	2011	2023
SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire	Administrateur	2013	indéterminée
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Claude Courtois

Né le 6 janvier 1954

Adresse professionnelle :

494 avenue du Prado BP 115, 13267 Marseille Cedex 08

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	2019	2022
<i>Autres mandats</i>			
Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen	Vice-président du conseil d'administration et Président du district Ouest	2014	2022
Caisse de Crédit Mutuel de Montpellier Antigone	Président du conseil d'administration	2012	2023
Caisse Méditerranéenne de financement (CAMEFI)	Membre du conseil d'administration	2017	2021
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années</i>			
Caisse de Crédit Mutuel de Perpignan Kennedy	Administrateur	2018	2019
Caisse de Crédit Mutuel de Perpignan Kennedy	Président du conseil d'administration puis administrateur	2016	2018

Philippe Gallienne

Né le 17 juin 1956

Adresse professionnelle :

17, rue du 11 Novembre 14052 Caen

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	2019	2022
<i>Autres mandats</i>			
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du conseil de surveillance	2019	2022
Caisse de Crédit Mutuel du Havre Hôtel de Ville	Président du conseil d'administration	1995	2020
Fédération du Crédit Mutuel de Normandie	Président du conseil d'administration	2019	2022
Caisse régionale de Normandie	Président du conseil d'administration	2019	2022
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Censeur	2019	2025
Caisse Centrale de Crédit Mutuel	Censeur	2019	2025
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq dernières années</i>			
Néant			

Albert Mayer

Né le 17 septembre 1955

*Adresse professionnelle :*4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000
Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	2018	2022
<i>Autres mandats</i>			
Caisse de Crédit Mutuel FREYMING HOMBOURGHAUT	Président du conseil d'administration	1993	2021
Expertise et audit comptable Albert Mayer SAS	Président du conseil d'administration	2003	indéterminée
District des caisses de Crédit Mutuel de Sarreguemines	Président	2018	2022
Secogem SARL	Gérant	2006	indéterminée
Pôle d'expertise comptable	Gérant	2007	indéterminée
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Gislhaine Ravanel

Née le 30 septembre 1952

Adresse professionnelle :

99, avenue de Genève BP 564 - 74054 Annecy Cedex

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administratrice	2019	2022
<i>Autres mandats</i>			
Caisse de Crédit Mutuel de Chamonix	Présidente du conseil d'administration	2009	2021
Fédération du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc	Administratrice	2017	2021
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

René Schwartz

Né le 14 janvier 1957

*Adresse professionnelle :*4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000
Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	2018	2021
<i>Autres mandats</i>			
Caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde	Président du conseil d'administration	1992	2021
District des caisses de Crédit Mutuel de Mulhouse	Président	2018	2022
CARPA Mulhouse	Administrateur	2009	indéterminée
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Administrateur	2018	2022
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Francis Singler

Né le 18 juillet 1956

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	2018	2021
<i>Autres mandats</i>			
Caisse de Crédit Mutuel Ried Centre Alsace (01359)	Président du conseil d'administration	2018	2024
District des caisses de Crédit Mutuel de Sélestat	Président	2018	2022
Euro Information Production	Membre du conseil de surveillance	2019	2021
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Administrateur	2018	2022
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Alain Têdoie

Né le 16 mai 1954

Adresse professionnelle :

10 rue de Rieux - 44040 Nantes

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	2007	2021
<i>Autres mandats</i>			
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Vice-président du conseil de surveillance	2011	2020
La Fraiseriaie	Représentant de Thalie Holding	2015	indéterminée
Centre de Conseil et de Service - CCS	Président du conseil de surveillance	2008	2024
Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest	Président du conseil d'administration	2009	2020
Caisse régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	Président du conseil d'administration	2010	2020
CM-CIC Immobilier	Président du comité de surveillance	2013	2022
Thalie Holding	Président	2014	indéterminée
GFA LA FRAISERAIE	Gérant	2015	indéterminée
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Administrateur (représentant la Caisse régionale de Crédit Mutuel Loire-Atlantique - Centre Ouest)	2015	2021
Caisse de Crédit Mutuel de Loire-Divatte	Administrateur	2006	2022
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Administrateur	2016	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Administrateur	2016	2022
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Censeur	2017	2020
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2011	2017
Banque CIC-Ouest	Administrateur (représentant EFSA)	2006	2018

Dominique Trinquet

Né le 13 novembre 1950

Adresse professionnelle :

60 rue de la Fontaine au Roi – 75011 Paris

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	2019	2022
<i>Autres mandats</i>			
Caisse de Crédit Mutuel du Mantois	Président du conseil d'administration	2000	2020
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France	Vice-président du conseil d'administration	2002	2020
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
<i>Néant</i>			

Direction effective

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Directeur général et dirigeant effectif	2017	2020
<i>Autres mandats</i>			
Fédération Centre Est Europe	Directeur général	2017	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur général	2017	2020
Crédit Industriel et Commercial	Directeur général	2017	2020
COFIDIS	Président du conseil de surveillance	2017	2021
COFIDIS Participations	Président du conseil de surveillance	2017	2021
Euro Information Production	Président du conseil de surveillance	2017	2020
Targo Deutschland GmbH	Vice-président du conseil de surveillance	2017	2022
TARGOBANK AG	Vice-président du conseil de surveillance	2018	2022
GACM	Membre du Directoire	2017	2021
Banque de Luxembourg	Vice-président du conseil d'administration	2017	2023
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
SAS Les Gâtines	Président	2010	2017
CIC Sud-Ouest	Président du conseil d'administration	2016	2018
CIC Ouest	Président du conseil d'administration	2017	2018
CIC Iberbanco	Président du conseil de surveillance	2015	2017
Targo Management AG (fusion dans TARGOBANK AG le 9 mai 2018)	Vice-Président du conseil de surveillance	2017	2018
Fivory SA	Membre du conseil d'administration	2014	2017
Fivory SAS	Membre du conseil d'administration	2015	2017
Euro-Information	Conseil de direction (représentant permanent CRCM IDF)		2017
Centre International du Crédit Mutuel	Administrateur (représentant CCCM)		2017

Alexandre Saada

Né le 5 septembre 1965

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Directeur général adjoint et dirigeant effectif	2018	2021
<i>Autres mandats</i>			
Crédit Mutuel – CIC Home Loan SFH	Président du conseil d'administration	2017	2025
CIC Ouest	Président du conseil d'administration	2018	2021
Opuntia (LUXE TV) SA	Administrateur	2018	indéterminée
Banque de Tunisie	Administrateur	2019	indéterminée
COFIDIS France	Censeur	2017	2021
COFIDIS Participations	Censeur	2017	2021
TARGOBANK AG	Membre du conseil de surveillance	2019	2022
TARGO Deutschland GmbH	Membre du conseil de surveillance	2019	2022
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Délégations en cours d'utilisation

Néant.

6.2 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – rapport sur le gouvernement d’entreprise

Composition des organes de direction au 30 juin 2019

Conseil d'administration

Nicolas THÉRY, Président
Gérard BONTOUX, Vice-président
Gérard CORMORECHE
Bernard DALBIEZ
Chantal DUBOIS
Charles GERBER
Etienne GRAD
Audrey HAMMERER
Véronique HEMBERGER
Christine LEENDERS
Mireille LEFEBURE
Jean-Louis MAITRE
Elia MARTINS
Laurence MIRAS
Gérard OLIGER
Frédéric RANCHON
Agnès ROUXEL
Daniel SCHOEPF
François TROILLARD
Annie VIROT

Censeurs

Bernard BASSE
Philippe GALLIENNE
Jean-François JOUFFRAY
Damien LIEVENS
Gérard LINDACHER
Lucien MIARA
Marc PRIGENT
Daniel ROCIPON
Alain TETEDOIE
Philippe TUFFREAU
Didier VIEILLY
Michel VIEUX

Direction générale

Daniel BAAL, directeur général et dirigeant effectif,
Eric PETITGAND, directeur général adjoint et dirigeant effectif,
Frantz RUBLE, directeur général adjoint

Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
PricewaterhouseCoopers France

Conditions de préparation et d'organisation du conseil

Les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale mentionnée à l'article L. 225-37-4 un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Toutefois, les informations correspondantes peuvent être présentées au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. Il ne se réfère cependant pas au Code Afep-Medef qui concerne la gouvernance des sociétés cotées et est peu adapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de son actionnariat (détention à 100 % par des entités du groupe Crédit Mutuel).

À ce titre, il est rappelé que l'Autorité bancaire européenne a émis des orientations relatives à la gouvernance interne en date du 26 septembre 2017 (EBA/GL/2017/11), auxquelles l'ACPR entend se conformer pleinement. L'Autorité bancaire européenne et l'Autorité européenne des marchés financiers ont également émis des orientations relatives aux évaluations de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés en date du 26 septembre 2017 (EBA/GL/2017/12), auxquels l'ACPR entend se conformer partiellement dans la notice publiée le 4 juin 2018 et dont un extrait est reproduit ci-dessous : « Sans préjudice des compétences de la Banque centrale européenne, l'ACPR entend se conformer partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude du 26 septembre 2017. L'ACPR entend se conformer aux orientations, à l'exception des dispositions prévoyant l'évaluation par l'autorité de supervision de l'aptitude des titulaires de postes clés à chaque nomination ou renouvellement. La déclaration de non-conformité s'applique aux paragraphes 162 et 176 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne) ainsi qu'aux paragraphes 171 et 172 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants dans les organes de surveillance avec deux réserves d'interprétation :

- *l'indépendance formelle ne constitue pas un critère d'aptitude obligatoire au titre de la réglementation, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul fondement d'une candidature individuelle au titre du fit and proper.*
- *le seul fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 91) ne disqualifie pas l'indépendance d'un membre. Ces présomptions n'épuisent pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres critères, notamment ceux qui seraient élaborés par les entreprises françaises en application du Code de commerce et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif.*

En application du paragraphe 89)b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements CRD entièrement détenus par un établissement CRD et dans les établissements CRD n'ayant pas d'importance significative qui sont des entreprises d'investissement. »

Le présent rapport de gouvernement d'entreprise explique comment la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a mis en œuvre ces orientations.

Préparation et organisation des travaux du conseil

Composition du conseil

Règles de fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 13 à 18 des statuts, et est complété par un règlement intérieur approuvé par le conseil d'administration du 20 février 2019.

Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé au minimum de 3 et au maximum de 18 membres, personnes physiques ou morales, représentantes des sociétaires.

Le conseil d'administration comporte en outre deux administrateurs représentant les salariés conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années, renouvelables par tiers tous les ans.

Le conseil d'administration peut nommer des censeurs, dont le mandat est de trois ans. Ils participent avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration. Ils peuvent, par décision prise à la majorité des voix des censeurs présents ou représentés, requérir une seconde délibération du conseil.

Limite d'âge

La limite d'âge individuelle est fixée à 70 ans pour chaque administrateur et à 75 ans pour chaque censeur. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire.

Cumul avec un contrat de travail

Aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par les règles de cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).

Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration

La loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 et modifiée en 2014, s'applique à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et a été mise en œuvre par la nomination de 7 administratrices en 2017 et de 2 administratrices en 2018.

Ces nominations permettent de porter la représentation des femmes au sein du conseil à 40 %.

Le conseil peut également compter sur la participation d'une administratrice et d'un administrateur représentant les salariés.

Compétence et formation des administrateurs

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs. Pour accéder aux fonctions d'administrateur ou censeur au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, chaque candidat doit disposer d'une expérience d' élu et de président ou de vice-président de conseil d'administration ou de surveillance au sein d'une caisse locale de Crédit Mutuel, participer aux instances et travaux de son district ou de sa fédération de Crédit Mutuel, et participer aux actions de formation prévues pour les élus.

Un module spécifique de formation des administrateurs a été mis en place sous l'impulsion de la commission interfédérale de formation des élus permettant de consolider les connaissances et compétences des administrateurs et censeurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel au regard des compétences réglementaires exigées depuis la transposition en France de la directive CRD IV.

Les membres des comités réglementaires disposent également de modules de formation spécifiques visant à consolider leurs compétences pour mener à bien les travaux de ces comités.

Composition du conseil d'administration et administrateurs indépendants

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dispose d'un conseil d'administration composé de sociétaires élus par leurs pairs en assemblées générales dans des fonctions de membre de conseil d'administration ou de surveillance de caisse locale. Ces sociétaires élus de caisses locales peuvent ensuite être élus par leurs pairs au sein des caisses régionales, des Districts et/ou des fédérations de Crédit Mutuel répartis sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Ces fonctions d'élus obéissent à un certain nombre de principes et de valeurs coopératifs propres au groupe Crédit Mutuel telles que le respect des règles formalisées dans un code d'éthique et de

déontologie : le respect des valeurs et des textes, le respect de la personne, le devoir de bonne gestion, la confidentialité, le devoir de réserve, l'indépendance des élus, et la prévention des conflits d'intérêts. En tant que tels, ils exercent leurs fonctions avec indépendance, intégrité et honnêteté.

Les critères d'indépendance au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sont détaillés dans son règlement intérieur.

Les travaux du conseil au cours du premier semestre 2019

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au 30 juin 2019, le conseil d'administration s'est réuni deux fois. Le taux de présence aux conseils a été en moyenne de 93%.

Réunion du 20 février 2019

Le conseil du 20 février 2019 a été principalement dédié à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à l'adoption d'un règlement intérieur du conseil d'administration et d'une charte des moyens d'exercice des mandats. Le conseil a examiné les comptes de l'exercice 2018, après avoir entendu le rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 18 février 2019, entendu les observations des commissaires aux comptes et pris connaissance des activités de contrôle et de surveillance groupe. Un point de suivi des relations avec le superviseur a été effectué ainsi qu'un point sur le Brexit. Le conseil a par ailleurs approuvé le corps de règles de la trésorerie Groupe et de CM-CIC Marchés pour 2019. Le conseil a approuvé et adopté à l'unanimité, son nouveau règlement intérieur. Il a également approuvé une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance.

Réunion du 4 avril 2019

Le conseil du 4 avril 2019 a été principalement dédié à la préparation de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2019.

Le conseil s'est prononcé en faveur de la convergence de la Fédération Antilles Guyane sous condition d'obtention de l'agrément de la Confédération. Après un avis favorable du comité des rémunérations, le conseil a approuvé le rapport annuel sur la politique et les pratiques de rémunération des preneurs de risque et pris acte de l'enveloppe globale de rémunérations des preneurs de risques. Par ailleurs, après un avis favorable du comité des nominations, le conseil a approuvé les propositions de nominations de MM. Benard Dalbiez et Jean-Louis Maître et les renouvellements du président du conseil et de MM. Gérard Oligier et Gérard Cormorèche qui seront soumis à l'assemblée générale. Le conseil a également approuvé les nominations de MM. Benard Dalbiez, Patrick Morel et Mme Elia Martins qui seront proposées à la Confédération pour représenter Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Au cours de cette séance, le conseil a pris acte du rapport définitif de révision coopérative qui ne comportait aucune anomalie significative. Le conseil a arrêté les termes du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport spécial et a décidé de convoquer l'assemblée générale mixte le 10 mai 2019 sur l'ordre du jour présenté en séance.

Direction générale

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L. 511-13 al. 2 du Code monétaire et financier, la direction effective de l'établissement est assumée par au moins deux personnes. La réglementation bancaire impose par ailleurs de dissocier les fonctions de président de l'organe de surveillance et de dirigeant effectif de l'établissement. La direction effective bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

Composition de la direction générale

La direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composée de :

M. Daniel Baal, Directeur général et dirigeant effectif ;

M. Éric Petitgand, Directeur général adjoint et dirigeant effectif ;

M. Frantz Rublé, Directeur général adjoint

Prérogatives de la direction générale

Les conseils du 29 juillet 2016 et du 6 avril 2017 n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par les statuts et règlements internes.

Les comités internes

Les dispositions encadrant la composition, le fonctionnement, le cadre réglementaire et les missions des comités réglementaires du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont détaillées dans le règlement intérieur du conseil d'administration adopté lors du conseil d'administration du 20 février 2019.

Composition du comité des rémunérations groupe

À la suite de l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2019, ce comité se compose d'un président et de quatre membres, nommés, par le conseil d'administration, pour la durée de leur mandat d'administrateur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et d'un membre associé nommé pour la durée de son mandat d'administrateur de sa fédération. Au 30 juin 2019, la composition du comité des rémunérations est la suivante :

Président : Gérard Bontoux

Membres : Christine Leenders, Gérard Oliger, François Troillard (administrateur salarié), Annie Viot

Membre associé : Jean-François Jouffray

Composition du comité des nominations groupe

À la suite de l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2019, ce comité se compose d'un Président et de trois membres, nommés, par le conseil d'administration, pour la durée de leur mandat d'administrateur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de deux membres associés nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur de leur Fédération. Au 30 juin 2019, la composition du comité des nominations est la suivante :

Président : Gérard Oliger

Membres : Gérard Bontoux, Laurence Miras, Agnès Rouxel

Membres associés : Mireille Gavillon, Jean-François Jouffray

Composition du comité d'audit et des comptes groupe

À la suite de l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2019, ce comité se compose d'un président et de quatre membres, nommés, par le conseil d'administration, pour la durée de leur mandat d'administrateur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de onze membres associés nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur de leur fédération. Au 30 juin 2019, la composition du comité d'audit et des comptes est la suivante :

Président : Jean-François Jouffray

Membres : Gérard Cormorèche, Charles Gerber, Étienne Grad, Véronique Hemberger

Membres associés : Jean-Pierre Bertin, Didier Belloir, Christian Fouchard, Patrice Garrigues, Jean-Claude Lordelot, Yves Magnin, Patrick Morel, Jean-François Parra, Francis Pernet, Alain Pupel, René Schwartz

Composition du comité de suivi des risques groupe

À la suite de l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2019, ce comité se compose d'un président et de quatre membres, nommés, par le conseil d'administration, pour la durée de leur mandat d'administrateur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de huit membres associés

nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur de leur fédération. Au 30 juin 2019, la composition du comité de suivi des risques est la suivante :

Président : Daniel Schoepf

Membres : Gérard Bontoux, Christine Leenders, Bernard Dalbiez, Nicolas Théry

Membres associés : Gilles Berrée, Bernard Basse, Hubert Chauvin, Jean-François Jouffray, Benoît Laurent, Claude Levêque, Daniel Rocipon, Michel Vieux.

Déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé en juin 2018.

Ce document de référence, qui reprend les principales dispositions réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il s'applique à toutes les entités du groupe, en France et à l'étranger, dans le respect des réglementations locales.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions, mais également à l'entité à laquelle ils appartiennent. Celle-ci doit veiller à appliquer les principes énoncés ci-dessus qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale souscrit.

Le recueil de déontologie contient notamment des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption et aux règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Ce recueil est complété par une charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence.

Le recueil de déontologie est communiqué à tous les collaborateurs et doit être consulté par tous sur l'intranet de chaque entité du groupe.

Comité d'éthique et de déontologie

Un comité d'éthique et de déontologie a été constitué de manière communautaire par la chambre syndicale des 13 et 14 avril 2007 pour suivre le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie au sein des instances du groupe des caisses affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Il est composé de 22 membres nommés par la chambre syndicale et interfédérale sur le principe d'un élu et d'un représentant du personnel par fédération associée :

11 élus, proposés par le conseil d'administration de leur fédération d'origine parmi les élus de cette fédération participants à la chambre syndicale et interfédérale ;

11 représentants du personnel, proposés par le comité d'entreprise de leur fédération d'origine parmi les représentants participants à la chambre interfédérale.

Sont associés aux travaux du comité avec voix consultative : le directeur des ressources humaines du groupe, le secrétaire général groupe, l'inspecteur général, les responsables de la conformité et les responsables des relations élus des fédérations.

Le comité est présidé par un élu siégeant à la chambre syndicale et interfédérale, représentant les caisses adhérentes et proposé par le conseil d'administration de la fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L. 511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

La politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, groupe qui appartient à ses clients et sociétaires, se veut avant tout raisonnée et responsable, cherche en priorité à aligner les intérêts du

groupe et ceux de ses collaborateurs, et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients. Elle prend donc en compte une stricte application du devoir de conseil.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique dont les principes sont conformes aux exigences réglementaires et aux pratiques de place visant à :

- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme du groupe, particulièrement dans le domaine du développement de la maîtrise de la gestion des risques ;
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs ;
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent par une rémunération appropriée, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur niveau de séniorité, d'expertise et d'expérience professionnelle ;
- respecter l'égalité hommes/femmes dans les salaires, en fonction de la classification, et plus généralement lutter contre les toutes les formes de discriminations ;
- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence au risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui dispose que la rémunération des collaborateurs du groupe ne doit pas inciter à une prise de risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêt.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage donc pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, elle s'inspire des principes de modération et de prudence mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et ce y compris pour la population des preneurs de risques.

Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du conseil d'administration, et ce particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'article 104 de l'arrêté du 3 novembre 2014, des articles L. 511-89 et suivants du Code monétaire et financier, et du règlement délégué européen UE n° 604/2014 de la Commission publié le 4 mars 2014 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le conseil d'administration du 20 février 2019.

Au regard de la structure et des valeurs coopératives en vigueur au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les fonctions d'administrateurs sont exercées à titre bénévole et n'ouvrent droit qu'à remboursement des frais exposés par les administrateurs dans le cadre de leur fonction.

Pour l'ensemble des personnes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale répondant aux critères ci-dessus, soit 432 personnes, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L. 511-73 précité s'élève à 91 750 000 euros au titre de 2018.

Le choix de la rémunération fixe avec des rémunérations variables strictement cantonnées à quelques activités spécialisées

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses clients et sociétaires. Elle intègre dans sa

politique la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs.

Pour la majeure partie des collaborateurs du groupe, notamment tous ceux travaillant pour les réseaux, le groupe a fait le choix ⁶ de ne pas fixer d'objectifs individuels de ventes aux clients pouvant générer une rémunération variable.

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire (avantages en nature, rémunérations variables...) sont encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières. Ainsi les métiers spécialisés au sein du groupe, prévoient généralement comme dans les autres groupes bancaires des rémunérations variables : salle des marchés, financements spécialisés, asset management, capital investissement, banque privée, crédit à la consommation.

Une politique de rémunération groupe pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2018

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé le 21 février 2018 l'intégration des entités couvertes par les directives AIFMD et UCITS V ainsi que celles relevant de la directive Solvabilité II dans son périmètre à compter de l'exercice 2018.

Il est rappelé que l'article L. 511-91 du Code monétaire et financier, créé par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 - art. 3, prévoit que lorsqu'un établissement de crédit fait partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, le conseil d'administration de cet établissement peut décider que les fonctions dévolues aux comités réglementaires (risques nominations, rémunérations) soient exercées par le comité de l'établissement de crédit au niveau duquel s'exerce la surveillance sur une base consolidée ou sous-consolidée.

Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, tous les conseils d'administration des entités du groupe – quelles que soient les activités et la réglementation applicable, en France et à l'étranger – délèguent au comité « faitier » (Caisse Fédérale de Crédit Mutuel) leurs compétences en matière de rémunération. Cela inclut donc les fédérations et caisses régionales (qui « contrôlent » la Caisse Fédérale), l'activité de crédit à la consommation, l'activité de gestion d'actifs et les entités assurances (qui sont dans le périmètre consolidé comptable), les activités de capital investissement, de services et/ou l'informatique, les GIE du groupe et les activités de banque privée et filiales à l'étranger (dont la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg, le CIC Suisse, TARGOBANK en Allemagne, TARGOBANK en Espagne).

Le périmètre dépasse donc le simple périmètre de surveillance réglementaire de l'activité bancaire.

Les délégations des conseils d'administration ont pris effet à partir de début 2018 et les comités réglementaires des entités du groupe, à l'exception du comité « faitier » de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, sont supprimés. Le comité « faitier » rend compte de ses travaux au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de même qu'aux conseils d'administration des entités du groupe pour les informations qui les concernent.

Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le président du conseil d'administration, de même que les censeurs, ne perçoivent pas de rémunération. À partir de 2019, ils sont soumis aux dispositions de la charte des moyens d'exercice des mandats de membre du conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les dirigeants concernés sont le président du conseil d'administration et le directeur général.

Le président du conseil d'administration

Le contrat de travail du président du conseil d'administration avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a été suspendu à effet du 14 novembre 2014 et celui du directeur général est suspendu depuis le 1^{er} juin 2017.

⁶ Sauf quelques exceptions à l'étranger.

Le conseil d'administration du CIC du 11 décembre 2014 a décidé, par ailleurs, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à M. Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité annuelle de 250 000 euros. Il a également décidé de créer pour M. Nicolas Théry, au titre de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 27 mai 2015, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 26 février 2015 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, le maintien en montant de la rémunération de M. Nicolas Théry à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (indemnité annuelle brute de 450 000 euros), mais qui à effet du 1^{er} décembre 2014, rémunère le mandat social de président du conseil d'administration. Il a également décidé la mise en place d'un contrat d'assurance chômage propre aux mandataires sociaux à effet du 1^{er} décembre 2014.

Par ailleurs le conseil d'administration a fixé l'indemnité de cessation de mandat qui sera versée à M. Nicolas Théry à une année d'indemnité de mandataire social, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédent la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2015 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. À cet effet, il est rappelé que M. Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1^{er} septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014. M. Nicolas Théry relevait en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de M. Nicolas Théry, ès qualités de président du conseil d'administration, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Dans le cadre de la réforme du régime de retraite supplémentaire CM11 Retraite, et par application de l'avenant à l'accord de retraite, une compensation en salaire brute de 25 509,78 euros est attribuée depuis le 1^{er} janvier 2017 à M. Nicolas Théry.

La présente convention concernant l'indemnité de cessation de mandat et les avantages de retraite a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 13 mai 2015, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration du 20 février 2019, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019, a décidé de fixer une rémunération fixe brute annuelle de 880 000 euros par an pour M. Nicolas Théry en sa qualité de président du conseil d'administration à compter du 1^{er} juin 2019. Le conseil a motivé sa décision par le fait que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel représente la société mère au sein du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, porte les principales fonctions supports et coordonne avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le CIC les principales filiales du groupe, et est supervisée directement par la Banque Centrale Européenne. Le conseil a également motivé sa décision par le fait que les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale seront exercés à titre bénévole à compter de cette date.

Le même conseil d'administration, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019 a décidé d'octroyer une indemnité d'un montant équivalent à deux ans de salaire annuel brut lors de la cessation de son mandat social, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2019 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente

convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, est soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2020, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Pour son mandat social, M. Nicolas Théry bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite et d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la société.

La décision du conseil d'administration tient compte du fait que M. Nicolas Théry est président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et que son contrat de travail à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est suspendu pendant la durée de son mandat. L'ensemble des autres mandats et fonctions de Nicolas Théry sont exercés à titre bénévole : les engagements pris au titre du CIC et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel cessent au 1^{er} juin 2019.

Le directeur général

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 6 avril 2017 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de M. Daniel Baal à 700 000 euros, à laquelle s'ajoute une compensation au titre de l'article 39 relatif à la retraite complémentaire de 9 505,68 euros annuels, des cotisations relatives au régime de prévoyance pour 4 474,80 euros annuels et des frais de santé pour 3 595,80 euros annuels, ainsi que des avantages en nature (voiture de fonction) pour 3 880,56 euros annuels. Il a également décidé de créer pour M. Daniel Baal une indemnité de cessation de mandat équivalente à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2017 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 3 mai 2017, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration du 20 février 2019, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019, a décidé de fixer une rémunération fixe brute annuelle de 880 000 euros par an pour M. Daniel Baal en sa qualité de directeur général à compter du 1^{er} juin 2019. Le conseil a motivé sa décision par le fait que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel représente la société mère au sein du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, porte les principales fonctions supports et coordonne avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le CIC les principales filiales du groupe, et est supervisée directement par la Banque Centrale Européenne. Le conseil a également motivé sa décision par le fait que les autres mandats et fonctions du directeur général au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale seront exercés à titre bénévole à compter de cette date.

Le même conseil d'administration, après avis favorable du comité des rémunérations du 18 février 2019 a décidé d'octroyer une indemnité d'un montant équivalent à deux ans de salaire annuel brut lors de la cessation de son mandat social, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le comité des rémunérations. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1^{er} janvier 2019 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, est soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2020, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Pour son mandat social, M. Daniel Baal bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite et d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la société.

La décision du conseil d'administration tient compte du fait que M. Daniel Baal est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et que son contrat de travail à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est suspendu pendant la durée de son mandat. L'ensemble des autres mandats et fonctions de Daniel Baal sont exercés à titre bénévole : les engagements pris au titre de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel cessent au 1^{er} juin 2019.

Dispositions communes

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux repris en page 54 du document de référence 2018.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2018, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 30 juin 2019 au titre de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Président du conseil d'administration	2014	2022
<i>Autres mandats</i>			
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Président du conseil d'administration	2016	2024
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Président du conseil d'administration	2016	2024
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Président du conseil d'administration	2016	2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Président du conseil d'administration	2014	2020
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Président du conseil de surveillance	2014	2022
Crédit Industriel et Commercial	Président du conseil d'administration	2014	2022
Banque CIC Est	Président du conseil d'administration	2012	2024
Banque CIC Nord-Ouest	Président du conseil d'administration	2017	2021
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Président du conseil de surveillance	2016	2021
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	Président du conseil d'administration	2014	2023
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Président du conseil d'administration	2014	2023
Assurances du Crédit Mutuel IARD	Président du conseil d'administration	2014	2023
ACM GIE	Administrateur (représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2015	2021
Euro Information	Membre du conseil de direction (représentant la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe)	2017	2020
Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges	Membre du conseil d'administration	2014	2023
Cœur Mutuel	Membre du conseil d'administration	2017	2021
Solidarité Crédit Mutuel Antilles	Co-Président du conseil d'administration	2017	2021
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Euro Information	Membre du conseil de direction	2014	2017
Banque CIC Est	Directeur général	2012	2016
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Président du directoire	2015	2016
TARGOBANK Espagne	Administrateur	2011	2016
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Administrateur (représentant BECM)	2013	2016
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur général adjoint	2011	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Directeur général adjoint	2011	2014
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Directeur général adjoint	2011	2014
Banque Publique d'investissement	Administrateur	2013	2014
ACM Iard SA	Administrateur (représentant GACM)	2013	2014
COFIDIS	Membre du conseil de surveillance	2011	2015
COFIDIS Participations	Membre du conseil de surveillance	2011	2015

Gérard Bontoux

Né le 7 mars 1950

Adresse professionnelle :

10 rue de la Tuilerie - 31130 Balma

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Vice-président du conseil d'administration	2017	2021
<i>Autres mandats</i>			
Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Président du conseil d'administration	1994	2020
Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Président du conseil d'administration	1994	2020
Caisse de Crédit Mutuel Toulouse St Cyprien	Administrateur	1996	2020
CIC Sud-Ouest	Administrateur (représentant Marsovalor)	2009	2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	2009	2021
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM	Administrateur (représentant CRCM Midi-Atlantique)	2015	2021
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Administrateur	2015	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Administrateur	2016	2022
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du conseil de surveillance	2009	2019

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957

Adresse professionnelle :

8 rue Rhin et Danube - 69009 Lyon

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	1995	2022
<i>Autres mandats</i>			
Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est	Président du conseil d'administration	1995	2023
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	Président du conseil d'administration	1995	2023
Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)	Président du conseil d'administration	2004	2022
C.E.C.A.M.U.S.E	Président du conseil d'administration	1991	2024
Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône	Président du conseil d'administration	1993	2021
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Vice-président du conseil d'administration	2016	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Vice-président du conseil d'administration	2016	2022
MTRL	Vice-président du conseil d'administration	2017	2021
Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé	Vice-président du conseil d'administration	2017	2020
Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural	Vice-président du conseil d'administration	2004	2021
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	2001	2022
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM	Administrateur (représentant CCM Sud Est)	2010	2022
Crédit Industriel et Commercial	Administrateur	2011	2022
SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire	Administrateur	2013	indéterminée
SCEA CORMORECHE Jean-Gérard	Gérant	2000	indéterminée
SARL CORMORECHE	Gérant	2015	indéterminée
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Bernard Dalbiez

Né le 7 août 1958

Adresse professionnelle :

4 Boulevard de Tunis, 13008 Marseille

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2019	2022

Autres mandats

Caisse de Crédit Mutuel Marseille Pelletan	Président du conseil d'administration	2010	2022
Société Actimut	Président du conseil de surveillance	2017	2019
Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen	Vice-Président du conseil d'administration et Président du District Centre Est	2014	2022
Confédération nationale du Crédit Mutuel	Censeur	2019	2022

Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

Chantal Dubois

Née le 8 octobre 1952

Adresse professionnelle :

10 rue de Rieux - 44040 Nantes

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2017	2020

Autres mandats

Caisse de Crédit Mutuel de Limoges Centre	Vice-présidente du conseil d'administration	1985	2022
Fondation du Crédit Mutuel Loire-Atlantique - Centre Ouest	Présidente	2013	2022
DOM'AULIM ESH	Administrateur (représentant permanent de CRCM Loire-Atlantique Centre Ouest)	2012	
Caisse régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique - Centre Ouest	Administrateur	2010	2020
Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique - Centre Ouest	Administrateur	2010	2020

Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

Charles Gerber

Né le 3 juin 1954

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	1999	2021

Autres mandats

Caisse de Crédit Mutuel de la Largue	Président du conseil d'administration	2012	2021
District des caisses de Crédit Mutuel d'Altkirch-St Louis	Président	1999	2022
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Administrateur	2002	2022

Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

Étienne Grad

Né le 26 décembre 1952

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2018	2021
<i>Autres mandats</i>			
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Vice-président du conseil d'administration	2010	2022
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	Membre du conseil d'administration	2019	2021
Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau	Président du conseil d'administration	1992	2023
District des caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg	Président	2009	2022
SAS GRAD Étienne Conseil et Développement	Président	2011	indéterminée
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	2010	2019

Audrey Hammerer

Née le 8 janvier 1978

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur représentant des salariés	2016	2023
<i>Autres mandats</i>			
Néant			
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Véronique Hemberger

Née le 24 décembre 1951

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2018	2021
<i>Autres mandats</i>			
CME 67	Présidente	2014	2020
UNCME	Présidente	2017	
District des caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg	Membre du district de la CUS	2018	2022
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Administrateur (représentant la BFCM)	2018	2022
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Christine Leenders

Née le 21 février 1956

Adresse professionnelle :

1 place Molière - 49000 Angers

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2017	2020

Autres mandats

Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches sur le Loir	Présidente du conseil d'administration	2003	2022
Fédération du Crédit Mutuel Anjou	Administrateur	2010	2020
Caisse régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	Administrateur	2010	2020
Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Rural de l'Anjou	Administrateur	2006	2021
Le pied à l'étrier	Présidente	2014	indéterminée
Ecurie le mors aux dents	Présidente	2017	indéterminée
Les Landes	Gérante	2014	indéterminée

Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

Mireille Lefebure

Née le 27 octobre 1952

Adresse professionnelle :

105 Faubourg Madeleine - 45920 Orléans

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2017	2020

Autres mandats

Caisse de Crédit Mutuel Tours Halles	Présidente du conseil d'administration	2014	2022
Fédération du Crédit Mutuel du Centre	Administrateur	2017	2021

Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

Jean-Louis Maître

Né le 26 février 1957

Adresse professionnelle :

99 avenue de Genève, 74054 Annecy

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2019	2022

Autres mandats

Caisse de Crédit Mutuel Bourg Saint-Maurice	Présidente du conseil d'administration	2000	2024
Fédération du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc	Administrateur	2000	2023
Caisse centrale de Crédit Mutuel	Censeur	2018	2024
Confédération nationale du Crédit Mutuel	Censeur	2018	2024

Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

Élia Martins

Née le 4 juin 1970

Adresse professionnelle :

18 rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2018	2021
<i>Autres mandats</i>			
Caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe	Présidente du conseil d'administration	2013	2020
Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France	Administrateur	2017	2020
Caisse régionale du Crédit Mutuel Île-de-France	Administrateur	2017	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Administrateur	2019	2020
Caisse Centrale de Crédit Mutuel	Administrateur	2019	2020
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Laurence Miras

Née le 4 avril 1965

Adresse professionnelle :

130-132 avenue Victor Hugo - 26009 Valence

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2017	2020
<i>Autres mandats</i>			
Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas	Présidente du conseil d'administration	2014	2021
Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	Administrateur	2014	2020
Caisse régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	Administrateur	2018	2023
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Gérard Oligier

Né le 7 juillet 1951

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2018	2022
<i>Autres mandats</i>			
Caisse de Crédit Mutuel du Pays de Bitche	Président du conseil d'administration	2014	2022
District des caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines	Président	2006	2022
Assurances du Crédit Mutuel Vie	Administrateur (représentant GACM)	2015	2023
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Administrateur	2006	2022
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Frédéric Ranchon

Né le 22 juin 1966

Adresse professionnelle :

61 rue Blatin - 63000 Clermont-Ferrand

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2018	2021
<i>Autres mandats</i>			
Caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central	Président	2016	2022
Fédération du Crédit Mutuel Massif Central	Président	2017	2023
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Agnès Rouxel

Née le 20 avril 1965

Adresse professionnelle :

17 rue du 11 novembre - 14052 Caen

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2017	2020
<i>Autres mandats</i>			
Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse	Présidente du conseil d'administration	2018	2021
JP2A	Gérante	2004	indéterminée
Genèse	Gérante	2004	indéterminée
Caisse régionale du Crédit Mutuel Normandie	Administrateur (représentant CCM Sainte Adresse)	2018	2023
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Daniel Schoepf

Né le 9 mars 1955

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2018	2020
<i>Autres mandats</i>			
Caisse de Crédit Mutuel Dettwiller	Président du conseil d'administration	2014	2021
District des Caisses de Crédit Mutuel de Saverne	Président	1996	2022
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM	Administrateur (représentant BFCM)	2015	2021
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Administrateur	1996	2022
Éditions des dernières nouvelles d'Alsace	Administrateur	2014	2020
SAP L'Alsace	Administrateur	2014	2020
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du conseil de surveillance	2006	2018

François Troillard

Né le 16 septembre 1958

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2016	2023
<i>Autres mandats</i>			
Néant			
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Annie Virot

Né le 6 mars 1955

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2017	2020
<i>Autres mandats</i>			
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Vice-présidente du conseil d'administration	2019	2022
Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy	Présidente du conseil d'administration	2017	2020
District des caisses de Crédit Mutuel de Bourgogne-Champagne	Présidente	2018	2022
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	2017	2020
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Néant			

Direction effective

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur général et dirigeant effectif	2017	2020
<i>Autres mandats</i>			
Fédération Centre Est Europe	Directeur général	2017	2021
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Directeur général	2017	2020
Crédit Industriel et Commercial	Directeur général	2017	2020
COFIDIS	Président du conseil de surveillance	2017	2021
COFIDIS Participations	Président du conseil de surveillance	2017	2021
Euro Information Production	Président du conseil de surveillance	2017	2020
Targo Deutschland GmbH	Vice-président du conseil de surveillance	2017	2022
TARGOBANK AG	Vice-président du conseil de surveillance	2018	2022
GACM	Membre du Directoire	2017	2021
Banque de Luxembourg	Vice-président du conseil d'administration	2017	2023
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
SAS Les Gâtines	Président	2010	2017
CIC Sud-Ouest	Président du conseil d'administration	2016	2018
CIC Ouest	Président du conseil d'administration	2017	2018
CIC Iberbanco	Président du conseil de surveillance	2015	2017
Targo Management AG (fusion dans TARGOBANK AG le 9 mai 2018)	Vice-Président du conseil de surveillance	2017	2018
Fivory SA	Membre du conseil d'administration	2014	2017
Fivory SAS	Membre du conseil d'administration	2015	2017
Euro-Information	Conseil de direction (représentant permanent CRCM IDF)		2017
Centre International du Crédit Mutuel	Administrateur (représentant CCCM)		2017

Éric Petitgand

Né le 4 février 1964

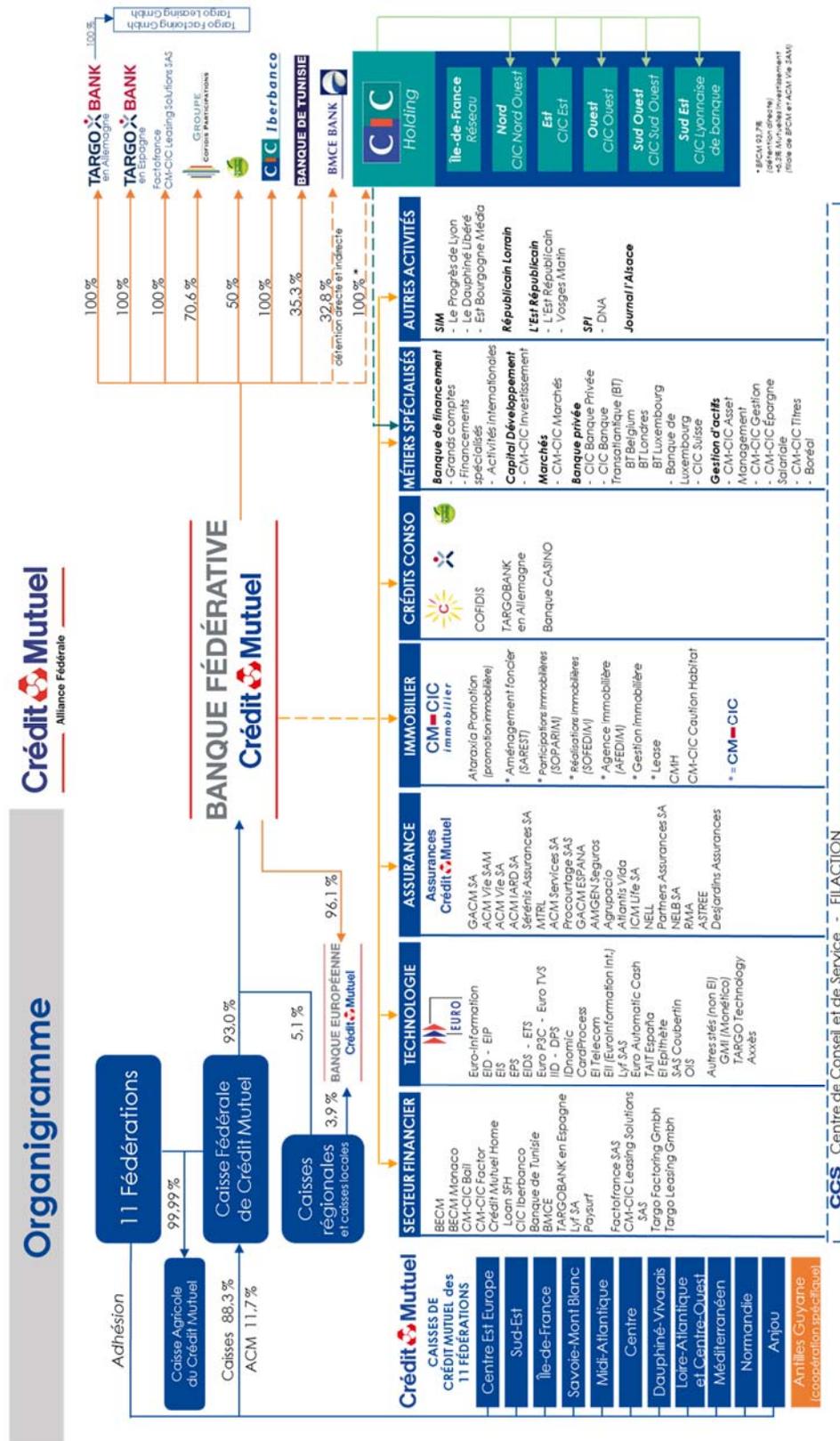
Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Nom de l'entité	Fonction	Depuis	Échéance
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur général adjoint et dirigeant effectif	2016	indéterminée
<i>Autres mandats</i>			
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Directeur général adjoint	2016	indéterminée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel - Antilles Guyane	Directeur général adjoint	2017	indéterminée
Fédération du Crédit Mutuel - Antilles Guyane	Directeur Général – Dirigeant effectif	2017	indéterminée
Bischenberg	Président (représentant la BFCM)	2005	indéterminée
LYF	Administrateur	2017	2025
Euro Information Télécom	Membre du comité de direction	2017	indéterminée
Centre de Conseil et de Service - CCS	Membre du conseil d'administration	2016	2022
Euro Information	Membre du conseil de surveillance	2016	2024
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Membre du conseil de surveillance (représentant la CFdeCM)	2016	2021
<i>Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices</i>			
Monetico International	Vice-président	2013	2019
Cautionnement Mutuel de l'Habitat	Membre du conseil d'administration	2016	2018
Euro-Information Épithète	Membre du conseil de direction (représentant CFdeCM)	2017	2018
Euro-TVS	Membre du conseil de direction (représentant CFdeCM)	2016	2017
CM-CIC Asset Management	Administrateur (représentant CIC Associés)	2016	2017
Fédération du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc	Directeur général	2003	2016
Caisse régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	Directeur général	2003	2016
Filaction	Président	2011	2016
Cemcece Servicios España	Vice-président	2014	2016
Euro Information Production	Membre du conseil de surveillance	2003	2017
Euro Information Direct Services	Membre du conseil de direction	2007	2017
ACM Iard S.A.	Administrateur (représentant la CRCMSMB)	2011	2016

7. Informations concernant Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la BFCM – Événements récents et perspectives

7.1 Organigramme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale



Evolutions depuis le 31 décembre 2018.

- 1) La société COFACRÉDIT a été fusionnée avec FACTOFRANCE en date du 1^{er} avril 2019.
- 2) La société C2C a été absorbée par BFCM.
- 3) La société FACTORSOFT a été absorbée par EURO INFORMATION.

7.2 Répartition du capital de la BFCM au 30 juin 2019

Raison sociale détentrice	% détenu	nombre d'actions	montant nominal détenu (en euros)
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	92,98%	31 401 572	1 570 078 600
CRCM Midi-Atlantique	0,07%	24 484	1 224 200
CCM Sud-Est (ex CFCM)	0,18%	61 535	3 076 750
CRCM Savoie Mont-Blanc	0,00%	20	1 000
CRCM Méditerranéen	0,22%	74 520	3 726 000
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	0,00%	81	4 050
CRCM Loire-Atlantique et Centre-Ouest	2,20%	741 959	37 097 950
CRCM Île-de-France	0,43%	146 411	7 320 550
CRCM de Normandie	0,37%	123 766	6 188 300
CRCM du Centre	0,91%	308 716	15 435 800
CRCM Dauphiné-Vivaraïis	0,01%	2 470	123 500
Personnes physiques	0,00%	42	2 100
CRCM Anjou	0,52%	175 991	8 799 550
CFCM Maine-Anjou, Basse-Normandie	1,36%	459 722	22 986 100
CFCM Océan	0,51%	172 116	8 605 800
CFCM Nord Europe	0,00%	1	50
CFCM Antilles Guyane	0,01%	3 111	155 550
CCM Anjou	0,00%	400	20 000
CCM Centre Est Europe	0,17%	59 066	2 953 300
CCM Centre	0,00%	1 040	52 000
CCM Dauphiné-Vivaraïis	0,00%	551	27 550
CCM Île-de-France	0,01%	1 890	94 500
CCM Loire-Atlantique et Centre-Ouest	0,00%	1 470	73 500
CCM Méditerranéen	0,00%	1 380	69 000
CCM Midi-Atlantique	0,00%	1 172	58 600
CCM Normandie	0,00%	910	45 500
CCM Savoie Mont-Blanc	0,00%	490	24 500
CCM Sud-Est	0,02%	5 704	285 200
	100,00%	33 770 590	1 688 529 500

CRCM : Caisse Régionale de Crédit Mutuel / CCM : Caisses de Crédit Mutuel / CFCM : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Aucune modification dans la répartition du capital social de la BFCM n'est intervenue au cours 1^{er} semestre 2019.

7.3 Principaux risques et incertitudes pour le second semestre 2019

Les principaux risques et incertitudes liés au contexte macro-économique sont développées au point « 1.2 Environnement économique du 1^e semestre 2019 » du présent rapport.

7.4 Evénements récents propres à Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au groupe BFCM intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Aucun événement significatif relatif à la situation financière ou commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du groupe BFCM n'est survenu, depuis la clôture du 31 décembre 2018 et du 30 juin 2019 pour lesquels des états financiers vérifiés ont été publiés, de nature à altérer la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du groupe BFCM.

7.5 Stratégie et objectifs

La stratégie et les objectifs, tant financiers que non financiers, de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont notamment décrits dans :

- Le plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveaumonde* ;
- la déclaration de performance extra-financière.

Plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveaumonde*

Communiqué de presse du 13 novembre 2018 annonçant le lancement du plan stratégique :

Co-construit pendant 18 mois avec les administrateurs et les salariés, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dévoile *ensemble#nouveaumonde*, son plan stratégique pour 2019-2023.

La Chambre syndicale et interfédérale (‘‘parlement’’ de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) a adopté à l’unanimité le plan stratégique *ensemble#nouveaumonde*. Véritable co-construction, ce plan sera présenté aux 18 000 élus mutualistes et 70 000 collaborateurs par Nicolas Théry, Président, et Daniel Baal, Directeur général, aux côtés des dirigeants des Fédérations et des filiales à l’occasion de 32 événements de lancement dans toutes les régions françaises.

***ensemble#nouveaumonde* fixe le cap et les ambitions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en mettant les sociétaires et clients au cœur de sa stratégie et la technologie au cœur de ses priorités.**

Un plan de transformation pour répondre aux enjeux du nouveau monde

Fin des gains de transformation, baisse durable des marges, alourdissements réglementaires, effacement des frontières de la banque face aux multinationales du numérique (GAFA, etc.) et aux néo-banques... la révolution digitale et les nouveaux comportements des consommateurs confrontent le secteur bancaire à des défis majeurs. Le plan stratégique *ensemble#nouveaumonde* est la réponse de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à ces enjeux.

Un plan de développement ambitieux...

Les ambitions de ce plan stratégique reposent sur 3 piliers : relation client, engagement des salariés et innovation technologique. Pour servir ces ambitions, le plan est décliné autour d’objectifs financiers, d’ambitions de développement humain et mutualiste et d’investissements technologiques majeurs.

...s'appuyant sur des fondations solides

Solidité de la relation client⁷, solidité des résultats, solidité du groupe⁸, croissance constante de l'activité et des résultats... autant d'atouts qui donnent à Crédit Mutuel Alliance Fédérale les moyens de faire face avec confiance aux enjeux du nouveau monde. En capitalisant sur ses forces et en faisant des choix stratégiques originaux pour répondre aux défis technologiques et humains, Crédit Mutuel Alliance Fédérale ambitionne de devenir la banque relationnelle de référence en allant toujours plus loin dans l'excellence de la relation client.

Les trois priorités d'ensemble#nouveau monde



I. Être la banque **relationnelle**
de référence dans un monde digital
En transformant l'expérience et la relation client

Grâce aux technologies digitales (solutions cognitives, big data, cloud dédié hautement sécurisé), Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce la relation et l'expérience client autour d'un principe : la technologie au service de l'humain. Le rôle fondamental du conseiller de clientèle est réaffirmé : être au cœur de la relation dans une organisation omnicanale.

C'est ainsi que, quotidiennement, plus de 20 000 conseillers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale utilisent l'intelligence artificielle pour accroître la qualité et la pertinence de leurs réponses, notamment avec les analyseurs d'emails (reconnaissance des intentions des clients, analyse et propositions de réponses) et les assistants virtuels (dans l'assurance dommages, l'épargne et la santé) développés avec IBM Watson.

Avec *ensemble#nouveau monde*, Crédit Mutuel Alliance Fédérale accélère le déploiement des solutions cognitives dans de nouveaux domaines (Prévoyance, Crédit conso, Conformité...) et dans 100% de ces métiers de bancassurance.

Ces nouveaux développements s'appuient notamment sur la *Cognitive factory* Crédit Mutuel/IBM constituée de plus de 100 collaborateurs travaillant exclusivement sur l'intelligence artificielle.



II. Être une banque **engagée**
et **adaptée** au nouveau monde
Une organisation simplifiée et un accompagnement de tous les salariés

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'efficacité passe par celle de ses collaborateurs et la force de son réseau. Il améliore l'efficacité de son réseau de proximité en l'adaptant de manière pragmatique.

Avec *ensemble#nouveau monde*, des engagements majeurs sont pris en faveur de la proximité territoriale, de l'accompagnement des salariés et de la simplification de l'organisation et des circuits de décision.

Les collaborateurs et ce réseau de proximité sont des forces sur lesquelles Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie. C'est pourquoi des formations certifiantes sont ouvertes à l'ensemble des collaborateurs et élus mutualistes pour anticiper les évolutions des métiers.

⁷ Une distinction Kantar-TNS remportée pour la 11^{ème} fois en 13 ans qui témoigne de la relation de confiance entre le Crédit Mutuel et ses sociétaires et clients.

⁸ 1^{ère} banque française aux stress tests de l'EBA de 2014 et de 2018.

Acteur engagé et socialement responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale développe sa politique de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) et poursuit des ambitions sociales, sociétales et environnementales fortes.



Être une banque **innovante** et **multiservice**
Diversification et accompagnement de TOUS les projets de nos clients

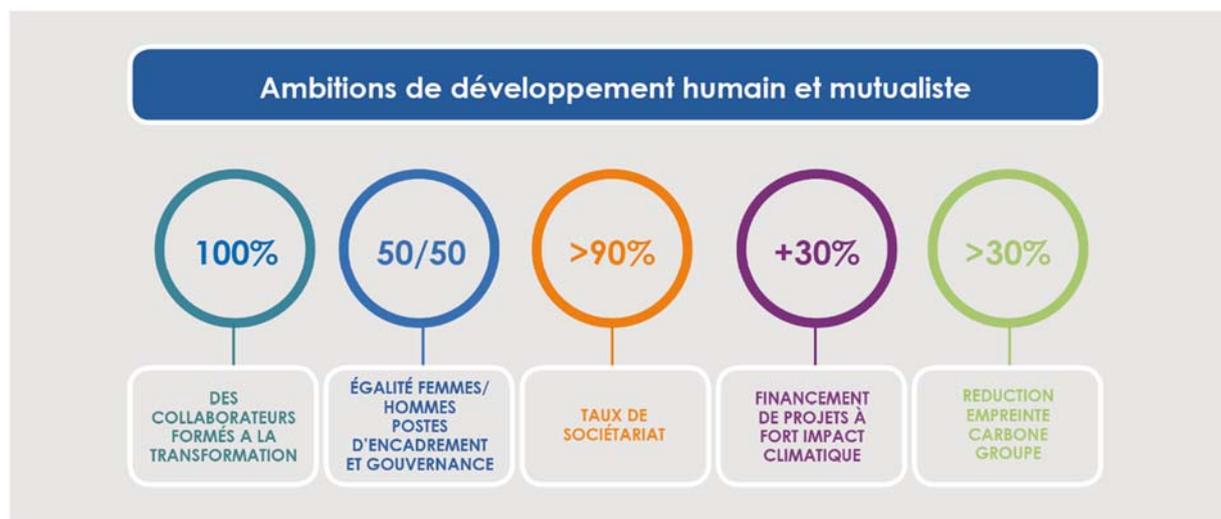
Fort de son avance technologique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale continue d'investir dans l'innovation pour répondre aux enjeux de diversification et à l'évolution des besoins de ses clients et sociétaires notamment par une meilleure analyse des données (big data) et un investissement dans le cloud hautement sécurisé.

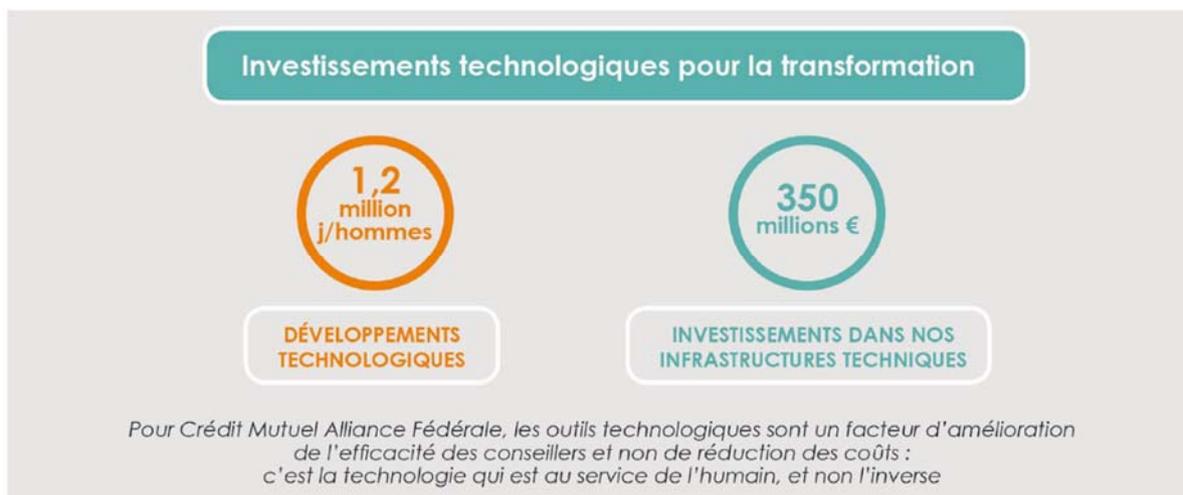
Ces innovations technologiques sont au service des collaborateurs et renforcent ainsi leur expertise et leur efficacité au bénéfice des sociétaires et clients. Au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la protection des données est une priorité absolue, car chez nous, le client n'est jamais le produit.

Bancassureur de référence, Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit sa diversification pour répondre aux besoins de ses clients à travers le développement d'une stratégie multiservice autour d'univers de besoins : *se loger, se déplacer, se protéger, entreprendre*, etc.

ensemble#nouveau répond ainsi à l'évolution de la société qui amène les clients à raisonner en termes d'usages et d'expériences. Cette approche permet de mieux fidéliser les clients et d'en conquérir de nouveaux.

Les ambitions **chiffrées**





Déclaration de performance extra-financière (DPEF)

Extrait de la DPEF (le texte complet est repris aux pages 451 à 517 du document de référence 2018 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale incorporé par référence au présent document d'enregistrement universel) :

Orientation stratégique et positionnement RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe porteur de valeurs. Sa démarche RSE volontairement renommée en 2016 responsabilité sociale et mutualiste (RSM) s'inscrit en cohérence avec son identité génétique faite de démocratie, proximité, développement économique et social local, entraide et solidarité.

La démarche RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de 5 ambitions déclinées en 15 engagements. Cette stratégie complète les objectifs de développement du groupe en intégrant les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans l'activité de chacune des entités du groupe.

Au sein du groupe, la démarche RSM est identifiée par un label afin de faciliter sa reconnaissance et son appropriation auprès des collaborateurs. Cette initiative répond à la volonté de renforcer la communication des enjeux de la RSM au sein du groupe.

La RSM, fonction intégrée à la direction des risques et de la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

Ce positionnement stratégique traduit la volonté de la gouvernance du groupe de s'assurer que les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux doivent être identifiés comme des facteurs de risque dont le traitement assurera la bonne exécution de la stratégie de développement du groupe. L'équipe dédiée RSM travaille en étroite collaboration avec son réseau de correspondants experts présent dans chacune des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, au plus haut niveau de la hiérarchie, la démarche RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur une gouvernance responsable et engagée. Ses administrateurs bénévoles contribuent activement à la vie du groupe dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité. La Chambre syndicale et interfédérale, organe de décision réunissant *a minima* deux fois par an les présidents élus des caisses locales, régionales, des fédérations et les directeurs généraux du groupe valide dans le cadre d'un groupe de travail dédié le plan d'action RSM. Ce groupe de travail est sous l'autorité du président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Label Responsabilité Sociale et Mutualiste



Démarche RSM structurée autour de cinq ambitions



Ambition sociétaires et clients.

Ambition de gouvernance.

Ambition sociétale.

Ambition sociale.

Ambition environnementale.



La démarche RSM, centrée autour de 5 ambitions et déclinées en 15 engagements porte les valeurs du groupe et met en exergue les priorités environnementale, sociale et sociétale. C'est pourquoi, chaque entité adopte, adapte en fonction de ses métiers et déploie les engagements de la politique RSM sur son territoire. C'est en s'appuyant sur cette mobilisation collective basée sur la responsabilité et l'autonomie que le développement de la stratégie RSM garantie la cohérence des actions au plus proche des territoires.

En parallèle, et au-delà de l'obligation de la déclaration de performance extra-financière, le groupe sollicitera chaque année auprès d'une agence de notation extra-financière une notation de ses actions environnementales, sociales et de son modèle de gouvernance sur un principe d'amélioration continu.

La démarche RSM, intégrée au plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde, est un vecteur de performance et de solidité durable qui se concrétise par cinq engagements humains et mutualistes :

- 100 % des collaborateurs formés à la transformation ;
- égalité femmes/hommes aux postes d'encadrement et de gouvernance ;
- taux de sociétariat supérieur à 90 % ;
- des financements de projets à fort impact climatique en hausse de 30 % ;

- une réduction de l’empreinte carbone groupe de plus de 30 %.



L’écoute des sociétaires et clients

Le groupe a pour objectif de créer une relation durable avec les clients et sociétaires. L’objectif est de s’assurer que les sociétaires reçoivent les meilleurs conseils pour toujours leur offrir les produits et services correspondant à leur besoin.

La clarté des offres et le contrôle de tous les messages publicitaires, les explications contractuelles, le respect du droit des clients en toutes circonstances et lors des opérations de recouvrement, les règles liées aux opérations de démarchage, le traitement des réclamations, concernent l’ensemble des équipes de toutes les entités du groupe quel que soit le métier exercé.

Pour mesurer et renforcer la qualité de la relation client, le groupe met en place des actions qui permettent d’être à l’écoute des clients (en lui permettant de s’exprimer sur des canaux diversifiés qu’il soit satisfait ou non, en allant requérir son avis lors de parcours clients, en l’associant à des réflexions sur des créations de produits).

Les équipes commerciales et marketing mesurent la satisfaction de chaque nouveau client des réseaux. Pour 2018, les résultats sont en croissance avec un score NPS (*Net Promoter Score*) de 51,1 % pour les fédérations Crédit Mutuel, et de 45,6 % pour le réseau du CIC. Ces bonnes performances ont crû respectivement de 3,4 points pour les fédérations du Crédit Mutuel et de 4,4 points pour le réseau du CIC.

Par ailleurs, le baromètre Posternak-Ifop⁹, classement trimestriel de l’image des entreprises, confirme au quatrième trimestre 2018 le *leadership* du Crédit Mutuel dans le secteur des banques avec un score de 68.

Afin de maintenir ces performances et fidéliser la clientèle des réseaux, les équipes commerciales et marketing mènent des études ciblées auprès d’échantillon de sociétaires-clients. L’objectif de ces études est de cartographier la satisfaction client afin de promouvoir les bonnes pratiques, les points de progrès et les attentes des clients. Ces études permettent également d’enrichir les services de réclamations clients.

Afin d’être encore plus proactifs, les équipes commerciales et marketing interrogent les clients venant de souscrire un crédit. Le client s’exprime en attribuant une note globale, une note de rapidité et une note de simplicité. L’analyse de ces enquêtes s’effectue au fil de l’eau grâce à une équipe dédiée. Lorsqu’un client exprime un mécontentement au travers de ce canal, une prise en charge est assurée pour répondre systématiquement à la demande du client.

Le traitement des réclamations

Le dispositif de traitement des réclamations mis en œuvre dans le réseau commercial des entités du groupe comprend les trois niveaux suivants :

- les conseillers clientèle et les directeurs de caisse/agence sont chargés de traiter les réclamations en premier niveau. Elles sont ainsi analysées à l’endroit où la connaissance du client est la meilleure afin d’apporter la réponse la plus adaptée possible à sa demande ;
- dans chaque région, un service de relation clientèle (SRC) spécialisé apporte un recours au client si la réponse obtenue en premier niveau n’est pas satisfaisante ;

⁹ Le baromètre Posternak-Ifop a été créé il y a 19 ans afin d’aider les entreprises à analyser les réactions du citoyen et les comportements du consommateur.

- après avoir épuisé le recours précédent, le client peut s'adresser au médiateur de la consommation du Crédit Mutuel.

Ce dernier s'appuie sur le secrétariat de la médiation au niveau confédéral.

Le client est informé de l'existence du dispositif et de son organisation par l'intermédiaire notamment des sites Internet. Il peut y trouver les coordonnées du SRC régional ainsi qu'un numéro d'appel spécifique non surtaxé. Il peut aussi y consulter la charte de la médiation. L'ensemble de ces éléments est également disponible en caisse/agence sur demande.

En 2017, le médiateur groupe et le médiateur AMF ont signé un accord donnant la possibilité au client de présenter toute réclamation relevant du périmètre AMF, soit au médiateur AMF soit au médiateur groupe, sachant que son choix est définitif.

En 2018, 48 499 réclamations ont été enregistrées (périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors entités étrangères à l'exception de TARGOBANK Espagne) dont 45 103 ont été clôturées. Le délai moyen de traitement des réclamations est de 71 jours.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en place un nouvel outil de réclamations client à compter de 2019 permettant à celui-ci de déposer une réclamation sur son espace personnel de la banque à distance et de suivre l'évolution du traitement de sa réclamation. Cet outil répond aux exigences réglementaires, offre une sécurité et une traçabilité des réclamations effectuées par les clients.

L'inclusion bancaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la banque de tous les clients et reste attentif à accompagner ceux qui traversent des situations de vie difficiles que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles. La diversité des situations de fragilité peut entraîner une précarité financière nécessitant la mise en place d'une stratégie à l'écoute des populations concernées.

Dans le cadre de cette démarche, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engagent au travers d'un plan d'actions concrètes dans le respect des valeurs mutualistes, des règles d'éthique professionnelle et de déontologie. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié en novembre 2018 une politique en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables.

Cette politique décrit l'ensemble des engagements spécifiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur de l'inclusion bancaire des clients en situation de fragilité et vient compléter les autres dispositifs de protection de la clientèle visant à encourager les comportements respectueux des intérêts des clients et des bonnes pratiques commerciales.

Au-delà des offres de services de base dédiées aux personnes en situation fragile le groupe prévient le risque de surendettement en proposant un outil simple de gestion du budget et grâce à un partenaire, des modules de formation à l'éducation financière.

La gestion de budget est proposée depuis l'espace personnel des clients et sociétaires ainsi que sur les applications mobiles. Ce service permet aux clients particuliers de visualiser et de catégoriser leurs recettes et dépenses afin de mieux piloter leur budget. En 2018, une nouvelle fonctionnalité a été proposée au client lui permettant de centraliser le solde et les mouvements des comptes détenus dans d'autres banques.

COFIDIS, dans le cadre de la prévention du surendettement, organise des actions de formations dans le cadre de son partenariat avec CRESUS. Un jeu de plateau ludique est utilisé pour former et sensibiliser aux questions liées à la gestion budgétaire dans une logique d'échanges, d'inclusion et de responsabilisation individuelle et collective. En 2018, neuf premiers collaborateurs ont été formés à l'animation de ce jeu.

Les ACM (Assurances du Crédit Mutuel) complètent leur contrat multirisque perte d'exploitation pour les clients professionnels en situation de difficulté financière en étendant la garantie à l'impossibilité d'accès des locaux et à la carence des fournisseurs.

La maîtrise des risques

Le groupe assure un niveau élevé de formation en continu à ses collaborateurs pour lui assurer une bonne connaissance des mesures de prévention liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et développe des solutions technologiques, notamment cognitives, renforçant leur efficacité. S'ajoute à cela la volonté du groupe de permettre aux collaborateurs concernés de ne pas se retrouver en situation de conflit d'intérêt et/ou de corruption par une bonne connaissance des pratiques actives et/ou passives d'acteurs privés comme d'agents publics.

En complément des mesures déjà mises en place, le groupe a mis en œuvre un plan de vigilance destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme, à la santé, à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement dans le cadre de ses activités. Les actions sont identifiées notamment vis-à-vis des clients (financements de projets, politiques sectorielles...), des fournisseurs (politique d'achat groupe, charte des relations fournisseurs...) et des salariés (procédures internes et moyens préventifs).

Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques est en place ainsi qu'un dispositif de suivi pour analyser les mesures mises en œuvre. L'indicateur de suivi, piloté par la direction de la conformité est vérifié par l'organisme tiers indépendant mais non publié pour des raisons de confidentialité.



L'efficacité des instances de gouvernance

Le modèle mutualiste du groupe impose une transparence sur les procédures attachées à la nomination des membres des conseils d'administration, des conseils de surveillance et à la vie institutionnelle du groupe. Au-delà du suivi de la tenue des conseils, de l'assiduité de ses membres et de la mise en place de commissions dédiées, le groupe s'assure que les membres des conseils puissent assumer leur mission dans les meilleures conditions et à ce titre développe un parcours de formation personnalisé tenant compte des compétences et expériences professionnelles de chaque membre.

L'objectif est de développer les compétences des élus en proposant des programmes de formations ciblés et personnalisables. Ces parcours (sept domaines de connaissances) doivent se décliner suivant les différents profils et missions de chacun des élus : administrateurs et censeurs des structures faïtières, administrateurs fédéraux, présidents de conseil d'administration et/ou conseil de surveillance, élus de caisse de Crédit Mutuel et de caisse Locale. Ces cycles de formations parfois qualifiantes vont au-delà des obligations réglementaires et renforcent le sens de l'engagement des élus.

De plus, une attention particulière est portée à l'accompagnement des jeunes élus dans les premières années de leur mandat en leur dédiant un parcours de formation approfondie sur les métiers du groupe. L'enjeu majeur est de réussir leur intégration dans la vie mutualiste du groupe et les fidéliser dans la durée.

La communication de ces nouveaux parcours de formation est effectuée par les correspondants de formation, les référents siégeant à la commission fédérale et interfédérale de formation.

En 2018, le taux de formation des élus est en progression de 1 point à 57,3 % (hors Crédit Mutuel Normandie) par rapport à 2017.

La dynamique de la gouvernance coopérative

L'animation de la vie coopérative s'appuie sur la richesse des points de vue et des attentes des sociétaires. La volonté est de renforcer l'attractivité des valeurs mutualistes, notamment auprès des jeunes actifs, et de profiter des assemblées générales des caisses locales, base du modèle démocratique mutualiste, pour favoriser de véritables espaces d'échanges. De plus, le rôle des conseils d'administration est de permettre la validation des choix d'orientations de la caisse locale et d'assurer la représentation de la collectivité des sociétaires.



Politique d'achat ESG

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie groupe. La politique achats du groupe, déployée auprès de toutes les entités intègre des critères économiques de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

Le groupe favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires incluant dans les contrats des clauses spécifiques liées au respect des textes de référence sur les droits de l'homme mais également le strict respect des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes. Il favorise les relations de proximité et dans la durée.

Relations responsables

Le groupe renforce cette initiative en proposant à la signature de l'ensemble de ses fournisseurs une charte des achats durables et responsables reprenant les engagements internes de la politique achats pour assurer des relations commerciales pérennes avec des partenaires engagés dans une démarche de respect des enjeux de développement durable.

Au travers de la signature de cette charte, le fournisseur s'engage à respecter les droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes et de l'environnement, les droits des salariés dans le cadre des activités avec les entités du groupe. Il s'engage à respecter les législations applicables à la protection des données personnelles et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la sécurité et à la confidentialité des informations transmises par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le fournisseur s'engage à disposer de procédures internes destinées à assurer la conformité de son activité au regard des lois et réglementations relatives à la lutte contre la corruption. Par ailleurs, les fournisseurs ont la capacité de signaler les manquements au Crédit Mutuel Alliance Fédérale en utilisant l'adresse mail dédiée.

Ainsi, le groupe souhaite proposer la signature de la charte à l'ensemble de ses fournisseurs et a entrepris la démarche auprès des principaux fournisseurs des centres de métiers dont le chiffre d'affaires dépasse 1 million d'euros. À fin 2018, 58 chartes ont été signées.

Développement du territoire

Le groupe, employeur de premier plan et fortement implanté en région grâce à la stabilité de son réseau, fonde sa stratégie sur une volonté d'investissement à long terme pour développer l'écosystème économique et social de chaque région. Il poursuit en direct ou en partenariat la distribution d'offres de microcrédits personnels et professionnels pour favoriser le développement d'activités en région.

Soutenir la distribution des offres de micro-crédit personnel et professionnel

Crédit Mutuel Alliance Fédérale permet à des clients en situation de fragilité de bénéficier d'un soutien financier en développant des partenariats avec plusieurs associations comme l'ADIE, Initiative France, France Active pour favoriser l'octroi de micro-crédits. Les objectifs liés à la distribution de micro-crédits sont de créer et consolider les emplois pour ceux qui en sont exclus (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées...).

Favoriser le maintien ou le retour à l'emploi

Permettre le maintien ou le retour à l'emploi sont des axes privilégiés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour accompagner les personnes en situation de fragilité. À ce jour plus de 200 conventions régionales ont été signées sur l'ensemble du territoire avec des réseaux associatifs d'aide à l'insertion sociale dont CCAS, Secours Catholique, UDAF, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, Conseils départementaux pour accompagner nos clients et recevoir les conseils adaptés à chaque situation.

Cet engagement de faciliter l'accès à l'emploi en région se matérialise par la signature de nouveaux partenariats à l'échelle nationale et ou locale afin de compléter les dispositifs déjà en place au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À titre d'exemple, certaines fédérations ont créé une fondation d'entreprise ou une association sous la dénomination « Créavenir » permettant de proposer des prêts d'honneur, des avances remboursables, des subventions et ou des cautionnements pour aider à la création et à l'accompagnement d'activités économiques sur leurs territoires.

À ce dispositif peut s'ajouter également les commissions de solidarité mises en place par les conseils d'administration des caisses locales pour accompagner des sociétaires-clients en difficulté.

Le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest a doté d'une enveloppe de plus de 400 000 euros sa structure Crédit Mutuel Solidaire (prêts de soutien aux personnes physiques et aux entreprises pour accompagner la création d'emploi) afin de favoriser les entreprises innovantes porteuses de nouvelles offres d'emploi et d'insertion sociale.

Le Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs grâce à sa Fondation d'entreprise, dotée d'un montant annuel de 183 millions d'euros, a apporté son soutien financier à 7 projets agricoles permettant ainsi la création de nouvelles exploitations agricoles.

Le Crédit Mutuel Centre Est Europe et l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) ont conclu en juin 2018 un accord permettant la mise à disposition de lignes de prêts qui pourront aller jusqu'à 1 million d'euros. Ce partenariat permettra donc à celles et ceux qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique de réaliser leurs projets d'entreprendre.

Le Crédit Mutuel Centre met en place un dispositif pour accompagner financièrement les jeunes de 16 à 28 ans dans la réalisation de leurs projets dans les domaines de la solidarité, la proximité et la création d'emploi. Un budget de 15 000 euros par groupe territorial a été défini pour l'année 2018 permettant la validation de 23 projets.

Valoriser les initiatives locales

Fort de son modèle coopératif et mutualiste, le groupe accompagne notamment les associations clientes sociétaires en développant des partenariats (financiers ou matériels) impliquant des élus et des collaborateurs. Il participe également à des opérations de mécénat et sponsoring en faveur de projets favorisant l'éducation le sport, la musique, la culture, la réinsertion professionnelle...

Zoom sur certains partenariats

Les Assurances du Crédit Mutuel ont signé un partenariat avec la société strasbourgeoise d'imagerie médicale « Visible Patient » à l'origine d'une technologie d'imagerie médicale innovante permettant aux chirurgiens d'obtenir une modélisation 3D de l'organe à opérer à partir de radios ou de scanners, et ainsi améliorer la procédure chirurgicale et multiplier les chances de réussite. Une solution plébiscitée par les chirurgiens puisque Visible Patient est lauréat du prix de l'innovation 2018 décernée par l'Association française de chirurgie.

Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest en association avec d'autres entreprises, pilote les fondations d'entreprises Pro Greffe et Génavie. La fondation Pro Greffe soutient la recherche fondamentale en matière de transplantation d'organes et la fondation Génavie les recherches de l'Institut du thorax sur les maladies cardio-vasculaires. La Fondation pour le mécénat a renouvelé une opération consistant à déclencher un don de la fondation à chaque ouverture de livret en faveur d'enfants atteints du cancer.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest s'implique fortement dans plusieurs structures du logement social. Il est actionnaire d'Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) qui administre près de 20 000 logements sociaux. Atlantique Habitations, filiale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest gère plus de 10 000 logements sur 100 communes de Loire-Atlantique et du Morbihan. Son rôle est d'apporter des réponses diversifiées aux besoins des personnes à ressources modérées, en leur proposant des solutions adaptées en logements neufs ou réhabilités.

Le pôle logement social du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest développe également une offre de logement à l'accession abordable commercialisée sous la marque Groupe Habitat Tradition (GHT). Cette offre est produite *via* 2 coopératives de production de logement en accession sociale d'Atlantique Habitations [Maison Familiale de Loire-Atlantique (MFLA) et Demeures et Tradition (D&T)].

Leur statut de coopérative leur confère un environnement et une philosophie très particulière en permettant à des jeunes ménages à revenus modestes d'accéder pour la 1^{re} fois à la propriété, avec des produits dont les prix sont inférieurs à ceux du marché, tout en assurant aux collectivités une réelle mixité urbaine et sociale.

Crédit Mutuel Sud-Est défend la cause du droit au logement pour tous sur le département de la Loire. En 2018, un versement de 25 000 euros a été effectué auprès de l'association « un toit pour tous » dont la vocation est de soutenir toute initiative concourant à lutter contre les situations de mal logement.

Crédit Mutuel Anjou soutient en partenariat avec l'association SCO Rugby Club Angers un parcours de formation et d'intégration de jeunes déscolarisés et sans projet professionnel (environ 30 jeunes par an). L'objectif est de permettre l'intégration sociale par le sport. Dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi collective (formation Pôle Emploi – Région et OPCALIA) un dispositif de 400 heures de formation sur 5 mois est proposé aux jeunes : 210 heures de connaissances et compétences professionnelles (savoir être et savoir-faire) – 120 heures de pratique sportive et 70 heures de stage en entreprise.

Une fois le parcours terminé, l'objectif est l'intégration du jeune dans le monde professionnel.

Crédit Mutuel Anjou soutient en partenariat avec Créavenir Anjou un projet tendant à former des adultes autistes aux gestes domestiques et professionnels afin de favoriser leur inclusion et autonomie socio-professionnelle.

Une maison de l'autisme (une première en France) a ouvert, aux portes d'Angers en janvier 2018. Il s'agit d'un lieu dans lequel exercent des professionnels de santé :

- pour une prise en charge éducative, individuelle et coordonnée ;
- pour créer un groupe de socialisation par la formation de parents et de professionnels ;
- des groupes d'habileté sociale pour apprendre à jouer, à communiquer ;
- un espace pour les parents, un centre de documentation, des manifestations artistiques ;
- des ateliers d'entraînement à la vie professionnelle et à la vie quotidienne autonome.



Diversité et égalité des chances

Crédit Mutuel Alliance Fédérale porte un engagement fort dans l'alternance et l'insertion dans l'emploi. L'ambition est de renforcer le recrutement des alternants et de proposer à 80 % d'entre eux un contrat à durée indéterminée. 25 % des postes proposés seront réservés aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville ou habitant des communes rurales de moins de 5 000 habitants.

En 2018, Crédit Mutuel Méditerranéen a donné un coup d'accélérateur dans les partenariats avec les écoles, répondant au double objectif de l'insertion sociale et de pourvoir à ses besoins futurs de recrutement :

- dans le cadre du plan national « Mon stage de 3^e », 5 accords ont été passés avec des collèges en zone REP+ (Marseille, Nice, Montpellier). Une dizaine de collégiens suivent un parcours diversifié avec présentation du Crédit Mutuel Méditerranéen, immersion de 2 jours en caisse et mise en contact avec certains experts métier ;

- des partenariats existants ont été réactivés avec des « BTS Banque » grâce à l'organisation de journées de recrutement au cours desquelles sont reçus de 10 à 20 candidats. 58 étudiants ont ainsi été recrutés ces derniers mois sous forme de stages d'une durée de 7 à 8 semaines ;
- une vingtaine d'alternants de niveau licence-master sont actuellement en caisse sur l'ensemble du territoire de la fédération avec pour objectif une titularisation sous forme de CDI.

Crédit Mutuel Île-de-France est partenaire de l'association « Nos quartiers ont des talents » qui permet d'accompagner l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus des quartiers sensibles. L'objectif de l'association est d'assister individuellement les jeunes diplômés dans leur accès à la vie professionnelle, notamment par un système de parrainage. Ces jeunes diplômés sont orientés, dans leur recherche d'emploi, par un parrain, collaborateur du Crédit Mutuel Île-de-France.

Handicap

Le groupe Crédit Mutuel se mobilise en faveur des personnes handicapées.

La charte pour le handicap signée en juin 2016 se matérialise par des actions de mobilisation afin de faciliter le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés et de s'assurer qu'ils bénéficient des mêmes conditions que tout autre salarié.

En novembre 2018, durant la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, le Crédit Mutuel Île-de-France a souhaité sensibiliser les collaborateurs en leur proposant une exposition de portraits de personnes dont ils devaient deviner qui souffrait de quel handicap. Cette expérience riche en connaissances a permis de lever les préjugés.

Dans la même veine, le Crédit Mutuel du Centre a rejoint le Programme National de Sensibilisation à l'Intégration des Personnes Handicapées proposant une campagne d'information et de sensibilisation au handicap grâce à un site Internet et des conseillers mis à disposition des collaborateurs pour les renseigner.

Euro-Information signe un partenariat avec l'entreprise COMPETHANCE dont l'objectif principal est de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap dans les métiers du numérique au travers d'un programme de formation spécifique pour valoriser les potentiels des personnes autistes Asperger dans les métiers du web.

Euro-Information a accueilli trois personnes qui ont pu suivre une formation sur la maîtrise des techniques d'intégration web avec une possibilité de CDI en fin de période.

Le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest a créé un guide sur le handicap disponible sur l'intranet permettant une information complète sur les mesures prises, les aides possibles mises en place par l'employeur, les organismes spécialisés, les contacts et procédures à respecter pour demander un aménagement du poste de travail.

Accompagner les carrières et les mobilités

Le groupe investit massivement dans la formation de ses collaborateurs afin de développer leurs compétences et leur permettre d'évoluer vers d'autres métiers. En 2018, 5,36 % de la masse salariale est consacrée à la formation des collaborateurs. Près de la moitié du budget est alloué à la promotion interne et propose des formations qualifiantes mais également des parcours de formations certifiant qui valorisent le développement personnel des collaborateurs.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une structure entièrement dédiée à la formation des collaborateurs du groupe. Les parcours métiers sont construits en s'appuyant systématiquement sur une démarche pédagogique progressive, pour accompagner au plus près les collaborateurs. Ces parcours intègrent des connaissances techniques et alternent des mises en situation, des périodes d'expérimentation et de consolidation. Ils sont amenés à évoluer régulièrement en termes de contenus et de durée.

De plus, l'ensemble des collaborateurs du groupe ont accès à la plateforme de formation à distance qui propose des modules diversifiés. Un catalogue est disponible sur l'intranet.

Chaque année, plus de 5 000 collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en formation sur un parcours, adapté à l'exercice de leur futur métier, et gage d'une évolution de carrière régulière au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, la plupart des directeurs de caisse de Crédit Mutuel et d'agences du CIC sont issus de parcours internes qui sont réalisés sur une période de cinq mois, les candidats au poste de directeur étant déchargés de toute activité en dehors de l'apprentissage lui-même à l'École des directeurs et des directrices. Au travers de ce parcours, 1 500 collaborateurs ont été formés au métier de directeur de caisse ou d'agence.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de la formation dédiée à la transformation digitale de la banque. 38 333 collaborateurs ont ainsi suivi une formation spécifique dédiée. Ainsi, en 2018, 76 % des collaborateurs ont été formés à la transformation digitale. Dans ce contexte, des formations au service de la relation client ont été délivrées aux managers et collaborateurs des réseaux afin d'intégrer les nouveautés comportementales, technologiques, organisationnelles dans leur activité respective. Plus de 200 000 heures de formations ont été délivrées aux collaborateurs et managers.

Favoriser la qualité de vie au travail (QVT)

Le groupe est engagé dans une démarche de QVT encouragée par ses valeurs mutualistes. Concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les collaborateurs et la performance globale du groupe dans un environnement en pleine mutation reste la priorité.

Cet engagement dépend de plusieurs conditions : contenu du travail, opportunités de développement professionnel, qualité du management et aussi de la satisfaction clients sociétaires ainsi que d'un bon fonctionnement de l'entreprise. Afin d'installer de telles conditions dans la durée, le groupe intègre ces sujets dans l'agenda stratégique et dans les projets techniques, sociaux et organisationnels de l'entreprise.

Le groupe communique de manière volontaire sur l'ensemble des chartes, accords et règles qui régissent la vie de l'entreprise dans ce contexte de monde du travail en pleine évolution digitale. Pour répondre à la transformation digitale de la société, le groupe a signé en 2018 un accord avec les partenaires sociaux sur le droit à la déconnexion instituant un code de bonne conduite des outils de communication permettant aux collaborateurs de bénéficier d'un accompagnement sur l'utilisation des outils et leur conférant la préservation de leur vie privée. Un accord sur le temps de travail a été également signé en 2018 permettant aux différentes entités du groupe d'adapter l'organisation aux besoins des clients en modulant la réduction du temps de travail. Cet accord tient compte de la sécurité et de la santé des collaborateurs et doit lui permettre de concilier vie privée et vie professionnelle.

L'objectif du groupe est de sensibiliser régulièrement les collaborateurs aux projets, de faciliter leur implication et de leur permettre de connaître les procédures à mettre en place pour être écoutés, protégés dans leur fonction tout en adhérant aux règles de déontologie du groupe et au respect de chacun.

Le taux de rotation de l'emploi est stable à 3 % (indicateur calculé sur les contrats à durée indéterminée en France et hors périmètre du pôle presse). Cet indicateur est également audité par l'organisme tiers indépendant.

Promotion de la dynamique du dialogue social

L'organisation du dialogue social, les procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel répondent à la volonté de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise et de poser les questions prioritaires du groupe sur les sujets stratégiques.

En 2018, suite à la mise en place du statut unique des collaborateurs des réseaux Crédit Mutuel et CIC, de nouveaux accords harmonisés ont été signés avec les partenaires sociaux :

- accord groupe sur le don de jours au sein des différentes entités ;
- accord groupe sur la mobilité ouvrant de nouvelles perspectives aux collaborateurs ;
- accord groupe relatif à l'intéressement au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- accord groupe de participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour la même durée que celui de l'intéressement.

Par ailleurs, afin de fluidifier la communication, les organisations syndicales ont la possibilité d'utiliser l'outil interne de communication pour publier leur documentation.



Réduction de l'impact environnemental du groupe

Conscient de son rôle au service de l'économie et du développement, le groupe s'engage à conduire l'ensemble de ses activités de façon responsable. La prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux dans l'exercice de ses métiers constitue un des axes majeurs de sa politique de développement durable.

Par ailleurs, le groupe s'engage à réduire d'au moins 30 % son empreinte carbone pour accompagner la transition bas-carbone de l'économie. C'est pourquoi, le groupe choisit de développer un mécanisme de compensation de l'empreinte carbone pour aller au-delà de ses obligations réglementaires. Le groupe calcule un bilan de gaz à effet de serre pour l'ensemble des entités et choisit volontairement de taxer leur consommation dont la cotisation obtenue alimentera la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont l'objectif est d'accompagner le financement de projets climatiques.

En parallèle, le groupe investit dans un projet de certification ISO 50 001 pour identifier des pistes solides de réduction de son empreinte carbone.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale crée un cercle vertueux en incitant ses entités à travailler sur la réduction de leur émission de gaz à effet de serre et communique sur la partie irréductible en s'engageant sur ses actions de compensation.

En outre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a choisi de ne plus acquérir de véhicule avec une motorisation diesel pour sa flotte automobile. En 2018, le parc de véhicule reste stable (3 500). La légère baisse du taux d'émission de CO₂ du parc traduit le renouvellement général des véhicules par des modèles plus récents, et moins polluants.

La modification de la charte des véhicules facilite l'accès à une motorisation essence et inclut un bonus de 3 000 euros pour tout véhicule à énergie alternative en plus du bonus gouvernemental. De plus, une politique d'avenant tarifaire a été rédigée pour permettre aux personnes bénéficiant d'un véhicule gazoil d'opter pour un véhicule à essence en cours de contrat. Une campagne importante de communication interne tendant à la diminution du nombre de kilomètres est menée notamment grâce à la production de reportings et de préconisations pour limiter les déplacements.

De plus, une politique interne de déplacement priorise les transports collectifs, le co-voiturage et encourage l'utilisation des vélos. Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale basées sur le site du Wacken à Strasbourg ont participé activement à la 9^e édition du challenge interentreprises « au boulot à vélo », organisé par la Communauté Urbaine de Strasbourg du 11 au 24 juin. L'objectif était de promouvoir l'utilisation du vélo pour effectuer les trajets domicile travail auprès des 3 500 salariés du site.

Par ailleurs, de nombreuses actions sont également mises en place pour sensibiliser les collaborateurs au développement durable. L'utilisation raisonnable des moyens de climatisation et de chauffage est préconisée (baisse d'un degré du chauffage dans les bâtiments, réduction d'un degré de l'utilisation de la climatisation, rénovation thermique des bâtiments...).

De même, tout gobelet jetable et toute bouteille en matière plastique devra être recyclable et recyclé.

Le groupe met également en place une politique de gestion des mails, d'impression papier et d'utilisation de la visioconférence. En 2018, le nombre de visioconférences organisées a augmenté de 47 % par rapport à 2017 permettant une d'économiser plus de 125 millions de kilomètres.

Euro information a développé un logiciel spécifique permettant l'extinction des postes de travail à distance. Cet applicatif est déployé sur les sièges et correspond à 8 000 postes. Ce dispositif évoluera également vers les postes des réseaux.

Un univers dédié aux collaborateurs du groupe : « Être éco-citoyen au travail ! ». Il s'agit d'une initiative déployée sur l'ensemble des postes de travail des collaborateurs du groupe pour les inciter à réaliser des gestes simples et efficaces pour protéger leur environnement et participer à réduire l'empreinte énergétique du groupe.

L'outil informe également de toutes les initiatives : Lancement du papier recyclé gris pour les sièges du groupe, utilisation d'enveloppes labellisées, adoption des chéquiers éco-responsable sur papier FSC mixte, calcul de l'empreinte carbone des impressions par collaborateur...

En juin 2018, l'accès à l'univers Être éco-citoyen a été étendu à l'ensemble des élus.

Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest et Crédit Mutuel Sud-Est ont organisé en partenariat avec l'association Recyclivres une collecte de livres d'occasion. L'association Recyclivres remet en état les livres collectés permettant ainsi une revente sur son site à des personnes à revenus modestes d'accéder à la lecture à bas prix. Une partie du produit des ventes est reversée à une association caritative.

Sociétaires, clients, élus et collaborateurs ont ainsi permis de rassembler 21 000 livres.

Une opération analogue a été menée auprès des collaborateurs des sièges parisiens permettant de rassembler plus de 3 200 livres.

Renforcer les solutions et offre de qualité et service responsable

Le groupe propose des offres et des financements spécifiques au sein des univers de besoins pour accompagner les clients sociétaires et les entreprises dans leur démarche environnementale. Au-delà des éco-prêts à taux zéro, des crédits économie d'énergie à court et long terme, de l'épargne solidaire et du financement des projets d'énergies renouvelables, le groupe offre des prêts bonifiés pour encourager la croissance et le développement des entreprises adoptant une démarche RSE ou investies dans des actions concrètes pour accompagner la finance durable et la transition énergétique.

À cet effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale commercialise depuis le 1^{er} décembre 2018 l'offre Éco-Mobilité à destination des particuliers ainsi que l'offre Prêt Transition Énergétique à taux bonifié pour les entreprises, deux offres destinées à lutter contre le réchauffement climatique.

L'offre Éco-Mobilité permettra aux clients et sociétaires d'acquérir ou de renouveler leurs voitures pour rouler plus écologique à des tarifs attractifs. Elle sera commercialisée dans les caisses locales du Crédit Mutuel et les agences du CIC.

En juin 2018, 3 fédérations du Crédit Mutuel (Île-de-France, Centre Est Europe et Sud-Est) ainsi que 3 banques régionales du CIC déploient une nouvelle offre de location avec option d'achat d'une gamme de Vélos à Assistance Électrique (VAE). Cette offre novatrice permettra à nos clients et sociétaires de privilégier l'usage du vélo pour les trajets professionnels et les trajets domicile-travail.

Par ailleurs, les ACM proposent une vision inédite de l'assurance emprunteur, fondée sur la notion de communauté solidaire de 3,5 millions d'assurés emprunteurs en accompagnant mieux les sociétaires-clients dans les moments clés de leur vie. Pour cela, les ACM mettent en œuvre le « maintien de l'acceptation médicale » pour les assurés couverts pour des emprunts liés à leur résidence principale.

L'acceptation médicale est ainsi maintenue aux mêmes conditions sans aucune prise en compte d'une éventuelle dégradation de l'état de santé des assurés. Si l'état de santé du client s'est amélioré, il bénéficiera d'un réexamen en sa faveur.

Évolution des financements d'énergies renouvelables

Crédit Mutuel Alliance Fédérale grâce à sa filiale CIC réalise la première opération d'énergies renouvelables début 2005 ! Trois projets éoliens financés représentant 28 MW dans la Marne, département moteur sur ce secteur, près de Chalon en Champagne.

L'expertise acquise dans ces domaines a permis de croître encore cette année de 20 % pour atteindre un engagement de crédits de près de 1,4 milliard d'euros pour des projets en France et à l'étranger. La stratégie du groupe est de sélectionner des opérations s'intégrant bien dans les territoires :

- pour les projets éoliens : concertation avec la population locale ;
- pour les projets solaires : choix de terrains non agricoles : sites industriels en réhabilitation, anciennes mines ou carrières, décharges publiques.

À titre d'exemple, citons l'accompagnement de notre client ENGIE pour le refinancement d'un portefeuille de 34 projets éoliens et solaires (333 MW) développé par la Compagnie du Vent rachetée par ENGIE.

De plus, le CIC a financé un projet éolien de 14 MW (7 x 2 MW) avec stockage d'énergie à la Martinique, zone insulaire où la production d'électricité est encore assurée largement par des énergies fossiles : fuel et charbon et où la croissance des énergies renouvelables est limitée par le caractère intermittent de leur production : d'où le développement de dispositifs de stockage soutenus par la Région. Le projet vient d'être mis en service, en janvier 2019.

C'est aussi le financement de la centrale biomasse COGECAB sur le site industriel de Bazancour (Champagne) en partenariat avec le fonds MERIDIAM Energy Transition. Le CIC est investisseur (5 %) de ce fonds au côté de CDC et CNP Assurances. La centrale de cogénération de 12 MW fonctionnera à partir de déchets de bois provenant de filières locales, produira de l'électricité vendue à EDF dans le cadre d'un contrat à prix régulé et alimentera en chaleur une usine de fabrication de pellets de bois.

À cela s'ajoutent les financements réalisés par les réseaux qui représentent plus de 2 000 projets de financements d'énergies renouvelables pour accompagner les clients des marchés professionnels, particuliers, agriculteurs et entreprise.

Note sur les politiques sectorielles RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En structurant sa stratégie RSM autour de 5 ambitions déclinées en 15 engagements, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a choisi de se doter de principes de fonctionnement applicables à l'ensemble des entités du groupe. C'est pourquoi, le groupe soumet systématiquement à l'approbation des conseils d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la BFCM et du groupe l'ensemble des politiques sectorielles et leurs évolutions. Ainsi, en février 2018, les conseils d'administration des organes factuels ont validé la décision de ne plus financer de centrales thermiques au charbon et/ou exploitation minière de charbon quel que soit le pays d'implantation. Cette décision est complétée par l'engagement de ne pas intervenir dans une contrepartie dont le chiffre d'affaires est lié à plus de 50 % à l'activité du charbon.

Par ailleurs, le groupe a choisi de renforcer les règles liées à l'application de ses politiques sectorielles en créant des grilles d'analyses spécifiques à chaque secteur d'activité (à compléter par les équipes instruisant le dossier et présentée à la commission des engagements). Ces grilles d'analyse intègrent les notations extra-financières des contreparties analysées lors des décisions d'octroi des opérations bancaires et financières.

Ainsi, le groupe valorise des relations d'affaires éthiques et propose de compléter l'analyse financière des entreprises financées par une analyse objective de leur performance extra-financière et plus particulièrement sur leur engagement en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

C'est une démarche engagée en faveur du financement de la transition énergétique de promouvoir comme élément de décision objectif les performances extra-financières des clients. C'est également une source de dialogue avec les clients pour mieux les accompagner dans leur projet de croissance durable.

De plus, le risque de réputation liée à la non-application des engagements de la stratégie RSM peut engendrer un risque financier important pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'image et l'intégrité du groupe pourraient être ternies par des polémiques liées à des financements et/ou des investissements accordés à des contreparties qui ne seraient pas en cohérence avec la stratégie RSM, les valeurs éthiques et responsables du groupe notamment en faveur des enjeux de développement durable.

En conséquence, une attention particulière est portée à certains secteurs d'activités qui ne sont pas visés par les exigences d'une politique sectorielle du groupe (centrales thermiques au charbon, minier, énergies nucléaires civiles, défense et sécurité).

Ces secteurs sous surveillance concernent les industries de la chimie et les produits dérivés, l'industrie du tabac, l'exploitation forestière, l'agro-alimentaire ou tous les secteurs d'activités qui contribuent à des effets négatifs possibles sur les humains ou l'environnement (épuisement des ressources, atteinte grave à la santé humaine, destruction des espèces, détérioration de l'environnement).

Ainsi, le groupe a développé une grille d'analyse spécifique permettant aux équipes commerciales de s'assurer du respect des engagements de la démarche RSM du groupe. Cette grille d'aide à la décision intègre également l'étude de la politique ESG de la contrepartie.

En outre, les conseils d'administration des organes faîtières ont validé la politique d'engagement en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables. Cette politique décrit l'ensemble des engagements spécifiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur de l'inclusion bancaire des clients en situation de fragilité et vient compléter les autres dispositifs de protection de la clientèle visant à encourager les comportements respectueux des intérêts des clients et des bonnes pratiques commerciales. Un comité en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables est créé afin d'assurer le suivi des projets et de valider les propositions issues du groupe de travail dédié.

Zoom sur les politiques sectorielles

Les politiques sectorielles centrales thermiques au charbon, minier, énergie nucléaire civile et défense et sécurité ont été révisées au cours de l'exercice 2018.



Politiques Centrales Thermiques au Charbon

Politique encadrant les opérations proposées à des entreprises productrices d'électricité à partir de centrales thermiques au charbon ou actives sur le secteur du fait de leurs activités de développement, construction, transport, exploitation et/ou démantèlement de centrales thermiques au charbon.

Engagement de ne plus financer de centrales thermiques au charbon quel que soit le pays d'implantation et de ne pas intervenir dans une contrepartie dont le chiffre d'affaires est lié à plus de 50 % à des activités du charbon.



Politique Minier

Politique s'appliquant à toutes les opérations financières destinées à des entreprises du secteur minier quelle que soit la ressource minière et quel que soit le mode d'extraction utilisé. Elle couvre l'ensemble de la filière depuis l'exploration jusqu'à l'acheminement du minerai.

Engagement de ne plus intervenir dans le financement d'exploitation minière de charbon quel que soit le pays d'implantation.



Politique Énergies Nucléaires Civiles

Politique encadrant les opérations et conseils fournis à des entreprises du secteur du nucléaire civil. Le groupe s'assure que toute demande s'inscrive dans le cadre des lois en vigueur ainsi que des standards et/ou recommandations émanant d'organismes indépendants du secteur nucléaire.

Un processus de décision interne est défini et suit un cadre de référence prenant en compte notamment le pays hôte, le type de financement des projets concernés ainsi que les règles de financement internationales.



Politique Défense et Sécurité

Politique sectorielle afférente aux opérations réalisées avec des entreprises du secteur de la défense et de la sécurité. Elle reconnaît l'existence des conventions, des traités, accords et réglementations spécifiques à l'industrie de l'armement.

Le groupe refuse toute participation dans des opérations relatives à des armes controversées et respecte des principes drastiques quant aux armes non conventionnelles ainsi qu'aux pays concernés par les financements.



Politique banque privée

Politique s'appliquant à toutes les entités du groupe exerçant des activités de banque privée. Elle impose des règles de bonne conduite et de déontologie (aucune implantation dans les pays sensibles, respect strict de la procédure Know Your Customer KYC, conformité fiscale...)

Un complément sur les « entrées en relations » afin de préciser les relations avec les clients non-résidents qui visent un caractère d'exemplarité vis-à-vis des législations et réglementations locales mais aussi des exigences de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB FT) : contrôle pays sensibles, structure off-shore...



Politique d'engagement en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables

Politique s'appliquant à l'ensemble des réseaux afin d'accorder toute l'attention nécessaire à accompagner nos clients et sociétaires qui traversent des situations de vie difficiles que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles. La diversité des situations de fragilité peut entraîner une précarité financière nécessitant la mise en place d'une stratégie à l'écoute des populations concernées.

Un dispositif favorisant l'inclusion bancaire auprès des clientèles identifiées comme fragiles ou vulnérables est mis en place. Les offres et services proposés à ces clientèles sont adaptés à chaque situation. Ces engagements concernent la clientèle fragile financièrement et la clientèle vulnérable (les majeurs protégés et les personnes faisant face au décès d'un proche).



Politique Achats

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie du groupe. Cette politique intègre des critères économiques, de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

Le groupe favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires incluant dans les contrats des clauses spécifiques liées au respect des textes de référence sur les droits de l'homme et du travail mais également le strict respect des principes relatif à la corruption sous toutes ses formes.

De plus, le groupe a choisi de renforcer cette initiative en proposant à la signature de l'ensemble de ses fournisseurs une charte des achats durables et responsables reprenant les engagements internes de la Politique Achats.



Politique Crédit à la Consommation

Politique encadrant les activités de crédit à la consommation du groupe dans le respect des valeurs et des règles d'éthique professionnelle et de déontologie. Le cadre de l'exercice du métier de crédit à la consommation, notamment sur les aspects de l'information précontractuelle et contractuelle ou de la formation des intermédiaires en opération de crédit a été renforcé.

Le groupe s'est doté d'un cadre strict vérifiant notamment que les opérations financées respectent les réglementations locales et européennes en matière de traitement des données personnelles et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCBT). Par ailleurs, une grille d'application reprenant les six règles de la politique Crédit à la Consommation est mise en place pour les entités concernées. La complétude de cette grille par les entités concernées est validée par leur conseil d'administration.

Les entités COFIDIS Participation et TARGOBANK Allemagne ont respectivement validé la politique Crédit à la Consommation et leur grille d'application au cours de l'exercice 2017.

Cette grille d'application identifie :

- la direction en charge de la règle identifiée ;
- l'existence des procédures traitant des règles à respecter ;
- l'outil de contrôle des procédures identifiées.

Développements récents

Extrait du communiqué de presse du 25 juillet 2019 annonçant les résultats semestriels de Crédit Mutuel Fédérale :

Grâce à la mobilisation des élus et collaborateurs autour des enjeux de transformation et de développement fixés par le plan stratégique ensemble#nouveau monde, Crédit Mutuel Alliance Fédérale annonce un résultat net record à 1,6 milliard d'euros au premier semestre 2019.

UNE FORTE DYNAMIQUE COMMERCIALE POUSSÉE PAR LA STRATÉGIE MULTISERVICE

Sur les six premiers mois de l'année 2019, **le produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est en nette hausse. En progression de 6,4 %, il atteint pour la première fois la somme de 7 537 millions d'euros.**

Cette performance commerciale s'appuie sur la complémentarité des métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, avec une progression particulièrement forte du PNB dans l'assurance (+ 10,9 %), la banque privée (+9,3 %) et les activités de marchés (+25,8 %).

La banque de détail voit également ses revenus progresser de 2 % pour atteindre un produit net bancaire semestriel de 5 265 millions d'euros, ce qui constitue une performance pour les 3 912 points de vente Crédit Mutuel et CIC en France dans un contexte de taux durablement bas et du gel des tarifs bancaires pour les particuliers au 1er janvier 2019.

La stratégie multiservice s'illustre également par l'importante progression des activités de téléphonie (+139 000 clients), de télésurveillance (+29 528 clients) et la poursuite de la vente de logements neufs (4 395 réservations au 1er semestre 2019).

Cette diversification se poursuit également à travers l'offre Box fibre très haut débit lancée avec succès en début d'année : celle-ci atteint pour les six premiers mois d'activité 19 250 abonnés. L'offre de vélo à assistance électrique, actuellement en phase de test, se développe, avec pour objectif une couverture nationale au 1er semestre 2020. L'offre proposée sur les véhicules hybrides et électriques rencontre également un grand intérêt des clients et sociétaires.

UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ SOUTENU PAR UNE TRANSFORMATION TECHNOLOGIQUE CONTINUE

Le résultat d'exploitation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale progresse de 197 millions d'euros pour atteindre 2 507 millions (+8,5 %), tandis que le coefficient d'exploitation diminue de 1,9 point pour atteindre 60,6 %, un des meilleurs niveaux dans le secteur bancaire. Ces indicateurs témoignent de l'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Hors impact

de la hausse de la contribution au fonds de résolution unique, la variation maîtrisée des frais de fonctionnement (+3,0 %) est inférieure à la progression des revenus.

Elle correspond aux choix de développement humain et technologiques fixés par le plan stratégique.

L'efficacité opérationnelle est également renforcée par le déploiement continu de solutions cognitives (IA) et technologiques qui permettent gains de temps et meilleure gestion des portefeuilles clients au profit d'une relation clientèle renforcée.

Ce sont ainsi près de 30 000 conseillers clients qui utilisent quotidiennement les analyseurs d'emails. Ils permettent en moyenne de diviser par deux la durée de traitement d'une opération.

La mise en place de *factories* – constituées d'équipes transverses - a permis de réduire considérablement les coûts et temps de développement des outils technologiques au service de l'ensemble des collaborateurs, particulièrement en ce qui concerne la reconnaissance des caractères avec l'*OCR Factory* ou l'intelligence artificielle avec la *Cognitive Factory*.

La montée en puissance prochaine de l'*Innovation Factory* et de la *Data Factory* devrait accélérer les futurs développements numériques tandis que le déploiement des technologies cognitives sera étendu au second semestre 2019 aux métiers de la conformité (détection des fraudes, risques et contrôle).

UN RENFORCEMENT DES ENGAGEMENTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET TERRITORIAUX POUR UNE PERFORMANCE GLOBALE

Les résultats semestriels s'accompagnent de choix stratégiques forts en matière d'engagements sociaux, environnementaux et territoriaux.

Les engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'inclusion économique des jeunes ont été renforcés à travers une convention cadre signée avec Pôle Emploi. Pour briser le plafond de verre et agir contre les discriminations dans l'emploi, le recrutement d'alternants est privilégié.

Il passera de 900 à 1 300 par an (+40 %) dont 25 % issus des quartiers politiques de la ville ou de zone rurale. Au 1er semestre 2019, ce sont d'ores et déjà 870 jeunes qui ont été recrutés.

En matière environnementale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est donné pour objectif de réduire de 30 % son empreinte carbone et prend dorénavant systématiquement en compte les notations extra-financières des entreprises dans le processus d'octroi de financement.

La mise en place d'une ligne de crédit pré-accordé à taux préférentiel renforcera Crédit Mutuel Alliance Fédérale comme l'acteur-clé du développement des entreprises dans les territoires. En partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement, une enveloppe de 1,4 milliard d'euros permet depuis le début de l'année à 20 000 entreprises de financer ces projets d'investissement (gamme transition) de 50 000 à 2 millions d'euros

Ces nouveaux engagements permettent à Crédit Mutuel Alliance Fédérale de renforcer sa performance globale mutualiste, en conjuguant performance économique et responsabilité sociale, environnementale et territoriale.

Ils renforcent la position de Crédit Mutuel Alliance Fédérale comme l'un des plus solides groupes bancaires européens. Au 1er semestre 2019, les capitaux propres atteignent 45,6 milliards d'euros (+3,1 milliards) et son ratio de CET1 s'établit à 16,4 % (+30 points de base) à fin mars 2019

8. Documents accessibles au public – Responsable de l’information

Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM (espace institutionnel)

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d’enregistrement.
- Le document de référence de l’exercice 2018 et ceux des deux exercices précédents.

Sur support physique

- L’acte constitutif et les statuts de l’émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l’émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d’enregistrement.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Département Juridique
4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67913 STRASBOURG Cedex 9

Responsables de l’information

M. Alexandre SAADA
Directeur Général Adjoint de la BFCM
Email : alexandre.saada@creditmutuel.fr

Mme Annie GAIN
Directrice financier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Email : annie.gain@creditmutuel.fr

Responsables du contrôle des comptes

M. Hassan BAAJ représente le cabinet **Ernst & Young et Autres**.

M. Jacques LÉVI représente le cabinet **PricewaterhouseCoopers France**.

9. Responsable de l'actualisation du document de référence et du rapport financier semestriel – Attestation

M. Daniel Baal, Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Strasbourg, le 7 août 2019

10. Table de concordance

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 : "Document d'enregistrement pour les titres de capital"	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 7 août 2019	n° de page du document de référence déposé le 18 avril 2019 sous le n° D.19.0359
1. Personnes responsables	207 – 208	-
2. Contrôleurs légaux des comptes	207	-
3. Facteurs de risques	*	87-90
4. Informations concernant l'émetteur	212	531-532
5. Aperçu des activités		-
5.1 Principales activités	*	17
5.1 Principaux marchés	*	16
5.3 Évènements importants dans le développement des activités	*	NA
5.4 Stratégie et objectifs	187 – 206	-
5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	*	534
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	*	16
5.7 Investissements	*	442-445
6. Structure organisationnelle	184	-
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1 Situation financière	25-28	-
7.2 Résultats d'exploitation	6-25	-
8. Trésorerie et capitaux		
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	186	-
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	25-28	-
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	25-28	-
8.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	*	NA
8.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	*	NA
9. Environnement réglementaire	*	88
10. Informations sur les tendances	*	319
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	*	534
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la BFCM	147-183	-
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	149	-

		37-38
13. Rémunération et avantages	*	51-54 182 399
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	154-162 174-183	-
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	149 / 165	-
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	167	-
14.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	148 / 164	-
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	147-183	-
15. Salariés		
15.1 Nombre de salariés	84 / 142	-
15.2 Participations et stock options	*	NA
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	*	NA
16. Principaux actionnaires		
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	*	NA
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires sus-visés	*	NA
16.3 Contrôle de l'émetteur	*	521
16.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	*	521
17. Transactions avec des parties liées	86 / 144	
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1 Informations financières historiques	2 / 211	-
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	29-86 89-144	-
18.3 Vérification des informations financières historiques annuelles	87-88 145-146	184-186 401-406 446-448
18.4 Informations financières pro forma	*	NA
18.5 Politique en matière de dividendes	*	533
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	*	534
18.7 Changement significatif de la situation financière	*	533
19. Informations supplémentaires		
19.1 Capital social	186	-
19.2 Acte constitutif et statuts	*	534-542
20. Contrats importants	*	534
21. Documents disponibles	207	-

* Voir dans la colonne ci-contre la page du document de référence n°D.19.035 incorporé par référence au présent document d'enregistrement universel.

Rubriques de l'annexe 2 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 : "Document d'enregistrement universel"	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 7 août 2019
1. Informations à fournir concernant l'émetteur	
1.1 Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus
1.2 Déclaration de l'émetteur	2

En application de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont également incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017 présentés respectivement pour le groupe Crédit Mutuel CM11 aux pages 112 à 169, 68 à 111 et 170 à 171 du document de référence du groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2017, enregistré à l'AMF le 20 avril 2018 sous le numéro D.18-0354 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 274 à 331, 251 à 272, 332 à 333 et 338 à 368 du document de référence du groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2017, enregistré à l'AMF le 20 avril 2018 sous le numéro D.18-0354 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016 présentés respectivement pour le groupe Crédit Mutuel CM11 aux pages 114 à 189, 64 à 113 et 190 à 191 du document de référence du groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2016, enregistré à l'AMF le 28 avril 2017 sous le numéro D.17-0479 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 286 à 361, 255 à 285, 362 à 363 et 366 à 405 du document de référence du groupe Crédit Mutuel CM11 – Exercice 2016, enregistré à l'AMF le 28 avril 2017 sous le numéro D.17-0479.

Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Société Anonyme au capital de 1 688 529 500 €
Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tel. 03 88 14 88 14
Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00

www.bfcm.creditmutuel.fr

Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238

N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 929

Code LEI : VBHFXYST7OG62HNT8T76